

VERS LA DIVERSITÉ, L'ÉQUITÉ ET L'INCLUSION

2023

57^e congrès provincial

8, 9 et 10 septembre
Hôtel Delta – Sherbrooke



Afeas
ASSOCIATION FÉMINISTE
D'ÉDUCATION ET
D'ACTION SOCIALE

Crédits

Mot de la présidente

Lise Courteau

Rapport des activités

Lise Courteau

Sylvanie Nguyen

Marianne Pertuiset-Ferland

Graphisme

Mélanie Loubier, ML Design

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source complète.

Grâce au soutien financier de :

**Secrétariat à l'action
communautaire
autonome
et aux initiatives
sociales**

Québec 



Femmes et Égalité
des genres Canada



ASSOCIATION FÉMINISTE
D'ÉDUCATION ET
D'ACTION SOCIALE

5999, rue de Marseille, Montréal (Québec) H1N 1K6

Tél. 514 251-1636 | Téléc. 514 251-9023

info@afeas.qc.ca | www.afeas.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

Programme du congrès	04
Rapport des activités 2022-2023	06
Mot de la présidente	08
L'Afeas 2022-2023 en bref	10
Introduction	12
1. Gouvernance et vie associative	13
Congrès d'orientation et assemblée générale annuelle 2022	13
Conseil d'administration et conseil exécutif	13
Planification stratégique	15
Comité Formation	16
Comité Promotion-éducation-culture-action	17
Comité Intergénérationnel	18
Comité Communications	19
Comité de la revue Femmes d'ici	20
Comité des résolutions	21
Intercomité provincial	23
2. Activités éducatives	24
3. Projets majeurs de mobilisation	31
4. Communications	35
5. Relations publiques et dossiers politiques	38
6. Régie interne	52
57^e Assemblée générale provinciale	56
Procès-verbal de la 56 ^e AGA provinciale	58
Membres du conseil d'administration 2022-2023	82
Règles de procédure	83
Modifications aux statuts et règlements	83
Propositions soumises à l'étude	90
Annexe – États financiers vérifiés au 30 juin 2023	108

PROGRAMME DU CONGRÈS

Vendredi 8 septembre 2023

Heure	Activité
13h00	Inscriptions et remise des cocardes
14h15	Mot de bienvenue
14h20	Conférence « Équité, diversité, inclusion, biais inconscients et comportements inclusifs » de l'Institut EDI2
15h50	Pause
16h05	Assemblée générale annuelle Ouverture de l'AGA et vérification du quorum Nomination de la présidente et la secrétaire d'assemblée Adoption de l'ordre du jour Adoption du procès-verbal de la 56e AGA Dépôt du rapport annuel d'activités – Rapport de la présidente Période de questions sur le rapport annuel 2022-2023 Adoption des rapports
16h30	Pause - Récupération des chambres
17h30	Souper
19h00	Présentation des états financiers vérifiés par Massie Turcotte et Associés Période de questions sur le rapport financier Adoption des états financiers Ratification des actes des administratrices Nomination de l'auditeur pour 2024
20h00	Hommage aux membres décédées durant l'année Remise des Prix Azilda-Marchand, Activité femmes d'ici et Initiative recrutement
21h00	Ajournement et présentation du documentaire <i>Paroles de femmes: du recueil au rétablissement</i> , par l'Afeas Granby

Samedi 9 septembre 2023

Heure	Activité
7h00	Déjeuner
8h30	Assemblée générale annuelle (suite) Désignation des présidentes de délibération Adoption des règles de procédures Modifications aux statuts et règlements Étude des propositions
10h00	Pause
10h15	Suite de l'étude des propositions
11h00	Panel « Des communautés équitables, diversifiées et inclusives: comment y parvenir? »
12h00	Dîner
13h30	Suite de l'étude des propositions
14h15	Présentation de la planification stratégique 2023-2026
15h00	Pause
15h15	Lancement des programmes des agentes de liaison et des marraines Projet rassembleur Tournée provinciale Fonctionnement à venir du renouvellement des adhésions Bilans - nouveautés Remises des prix recrutement et concours d'écriture (revue)
16h15	Pause - repos
18h00	Souper Gala (vente de billets du tirage éclair durant le souper) Mot de nos invitées spéciales Présentation membre de l'Estrie sur le vieillissement des femmes Tirage éclair DJ et danse

Dimanche 10 septembre 2023

Heure	Activité
7h00	Déjeuner buffet
8h30	Nomination de la présidente et secrétaire d'élection
8h40	Suite de l'étude des propositions au besoin
9h50	Pause
10h05	Tables rondes sur la vie associative
11h30	Remerciements aux administratrices sortantes
12h00	Dîner
13h30	Résultat des élections des officières Mesures pour encourager et appuyer la relève au CA Présentation des administratrices des régions 2023-2024 Proposition pour l'installation du conseil d'administration 2023-2024 Dévoilement de la région hôte du congrès 2024
14h30	Levée de l'assemblée

RAPPORT DES ACTIVITÉS 2022-2023



MOT DE LA PRÉSIDENTE

Quelques mots en commençant pour vous remercier pour votre incroyable travail et votre contribution en cette année postpandémique. Vous avez su traverser cette période avec résilience et vous avez eu à cœur de continuer le travail. Votre dévouement et votre engagement ont permis de soutenir notre Association de manière significative et ont été d'une grande aide pour les personnes qui ont été plus durement touchées par la pandémie.

L'importance de participer

Je tiens à vous exprimer l'importance de votre participation active à ce congrès. C'est une occasion unique de nous rassembler pour discuter de sujets importants et pour partager nos idées. La réussite de cet événement dépend en grande partie de votre collaboration. Votre implication, votre engagement et vos connaissances contribueront à un objectif commun : favoriser l'échange entre les participantes ayant pour but d'accroître notre compréhension commune sur certaines questions, mais également pour renforcer les liens qui nous unissent. Votre participation est donc cruciale et essentielle pour la réussite du congrès et pour le développement de notre Association.

*« Individuellement, nous sommes une goutte d'eau. Ensemble, nous sommes un océan. »
- Ryunosuke Satoro*

Faites entendre votre voix

En plus de rencontrer des membres d'autres régions et d'établir de nouveaux liens, vous pourrez faire entendre votre voix et votre point de vue ; c'est une occasion de présenter vos idées, d'exprimer vos opinions et de partager vos expériences avec les autres participantes. Vous avez la possibilité de contribuer à la réussite de plusieurs nouveaux défis.

Le congrès est une occasion pour vous de collaborer à la diffusion de l'information. Les connaissances partagées peuvent avoir un impact significatif, non seulement pour vous, mais pour l'ensemble des membres de l'Afeas.

Du nouveau au siège social

En février dernier, nous avons dû effectuer un travail de priorisation et jumeler en un seul poste les éléments de la vie associative avec certains volets liés à la formation. Nous savons que nous avons effectué beaucoup de changements en très peu de temps et que cela a pu être déstabilisant ou même inquiétant pour certaines. Cependant, le moment était bien choisi et l'équipe du siège social a su s'adapter à cette nouvelle situation.

Nous comptons donc sur vous pour accueillir chaleureusement Sylvanie Nguyen, nouvelle employée du siège social depuis mars 2023. Faisons preuve d'ouverture et de solidarité envers elle, ainsi qu'avec le reste de l'équipe, dans l'accomplissement de leurs mandats. Vous aurez la chance de la rencontrer en personne durant le congrès.

*« Rien ne sert de défendre le monde d'hier quand on peut construire le monde de demain. »
- Peter Drucker*

Le grand dossier Afeas : le travail invisible

Le travail invisible, accompli en grande majorité par les femmes, constitue le moteur caché qui fait fonctionner l'économie et la société. Cependant, le fait de ne pas avoir de mesures concrètes et significatives qui assurent une protection aux personnes qui effectuent ce travail invisible, continue de pénaliser les femmes.

Cet important dossier est reconnu dans le milieu politique et communautaire comme étant LE dossier de l'Afeas. Celui-ci est et restera un dossier prioritaire, tant et aussi longtemps qu'il restera du travail à faire.

Planification stratégique 2023-2026

À la suite des consultations effectuées auprès de toutes les membres Afeas et celles réalisées lors du congrès d'orientation de l'an dernier, auprès du conseil d'administration provincial et des présidentes des régions, nous avons réalisé une nouvelle planification stratégique. De ce travail de planification, l'équipe du siège social a conçu un nouveau plan d'action afin de nous doter de stratégies et de moyens d'action à court, moyen et long termes pour ainsi atteindre nos objectifs et nos orientations, et ce, dans le respect de notre vision et de nos valeurs.

Ce nouveau plan d'action vous sera présenté durant le congrès. Pour ce qui est de sa réalisation, nous aurons besoin de vous !

Congrès provincial

Nous comprenons que vous êtes très occupées et que vous avez de nombreuses obligations personnelles et/ou professionnelles. Cependant, votre participation vous permettra de contribuer à l'avenir de l'Afeas et de bénéficier des opportunités offertes.

Je souhaite à toutes un très beau congrès, de bonnes discussions et de bons échanges. Nous sommes impatientes de vous accueillir et de partager avec vous !



LISE COURTEAU
présidente provinciale



15

**Prises de positions
et appuis**

6 mémoires
6 consultations

17

**Partenariats
et concertations**

19

Affiliations
dont 10 coalitions
ou regroupements

8

**Séances du conseil
d'administration**

6 séances du conseil exécutif et
9 rencontres de sous-comités du CA

2

Consultations
des présidentes régionales

1

**Projet pour le renforcement
des capacités**

soutenu par le ministère Femmes
et Égalité des genres Canada

L'AFEAS

7

**Comités
de travail
provinciaux**

43 rencontres de travail
36 bénévoles

10

**Représentations
de relations
publiques**

6 représentations
politiques

42

Ateliers
provinciaux
884 inscriptions

43

Ateliers
régionaux
dont 814 présences

1

Financement
récurrent
à la mission du
Secrétariat à l'action
communautaire autonome
et aux initiatives sociales
(SACAIS)

1

Nouvelle planification
stratégique
et plan d'action triennal (2023-2026)

— EN BREF

5367

Membres
réparties en 9 régions
dans 162 instances locales

26 176

Heures de bénévolat
(seulement pour les comités provinciaux)
équivalent à 523 520 \$ de travail invisible

INTRODUCTION

Le présent rapport fait état des activités de l'Afeas provinciale menées au cours de l'année 2022-2023, déclinées en six volets :

1. Gouvernance et vie associative
2. Activités éducatives
3. Projets majeurs de mobilisation
4. Communications
5. Relations publiques et dossiers politiques
6. Régie interne

1. GOUVERNANCE ET VIE ASSOCIATIVE

Congrès d'orientation et assemblée générale annuelle 2022

L'année Afeas 2022-2023 a débuté avec un congrès d'orientation ayant pour thème « Se questionner pour avancer », les 9-10-11 septembre 2022, à l'Hôtel Castel à Granby. Après deux années d'AGA virtuelles obligées par la pandémie, l'enthousiasme des membres à se retrouver était palpable ! Il y avait un total de 187 participantes au congrès.

Cet événement important a débuté avec un panel d'ouverture : « Réaffirmer la mission et mobiliser la relève » qui avait pour but d'encourager les congressistes à réfléchir sur l'avenir de l'Afeas et sur les valeurs à transmettre aux futures générations, en vue des positionnements à prendre durant le congrès. Le panel a regroupé quatre panélistes de quatre générations différentes, de 19 à 65 ans, qui nous ont parlé de leurs engagements au sein de l'Afeas, ainsi que de leurs motivations et leurs idées pour la continuation de l'Association.

Le point fort de ce congrès était sans aucun doute l'activité de tables rondes, qui a eu lieu les avant-midis du samedi et du dimanche, et qui a permis aux membres de réfléchir, d'échanger, et de proposer des idées et des solutions pour surmonter les défis autour de quatre grands thèmes : gouvernance, politique, éducation, gestion. Grâce à l'animation effectuée par des bénévoles, les membres ont pu se pencher sur de nombreuses questions, identifier les idées coups de cœur, noter leurs commentaires, et ensuite partager les grandes lignes de leurs échanges en plénière. Toutes les informations notées par chaque table ronde ont été compilées afin d'orienter le travail effectué par le conseil d'administration provincial et la direction générale pour l'élaboration de la nouvelle planification stratégique 2023-2026.

Conseil d'administration et conseil exécutif

En 2022-2023, le conseil d'administration de l'Afeas, composé de neuf administratrices représentant des régions Afeas, a tenu 8 séances de travail. Cinq de ces administratrices sont officières et constituent le conseil exécutif provincial, qui a tenu 6 séances de travail. Le CA provincial a notamment rencontré les présidentes régionales à deux reprises cette année dans le cadre de l'élaboration de la planification stratégique et du plan d'action 2023-2026.

Officières

Lise Courteau, présidente
Lise Morin-Vachon, 1^{re} vice-présidente
Suzanne Lefrançois, 2^e vice-présidente
Rachel Leduc, secrétaire
Maryse Bruneau, trésorière

Mauricie
Québec-Chaudière-Appalaches
Richelieu-Yamaska
Montréal-Laurentides-Outaouais
Lanaudière

Administratrices

Marie-Andrée Mongeau
Francine Chabot
Marie-Thérèse Poulin
Thérèse Bilodeau
(remplacée en fin d'année par Hélène Tremblay)

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie
Centre-du-Québec
Estrie
Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau

Le CA a également tenu plusieurs rencontres du comité finance et du comité gouvernance, ce dernier ayant été créé cette année. Il s'agit de deux sous-comités du conseil d'administration qui ont pour mandat de se pencher plus en profondeur sur les questions relevant des finances et de la gouvernance, et d'émettre des propositions au CA afin d'améliorer le fonctionnement de l'Association.

Le comité gouvernance est composé de Lise Courteau, Suzanne Lefrançois, Marie-Thérèse Poulin et Francine Chabot, et il s'est rencontré à 4 reprises. Le comité finance est composé de Lise Courteau, Lise Vachon et Maryse Bruneau, et s'est rencontré à 5 reprises.

Le CA, le CE ainsi que les comités finance et gouvernance sont appuyés par la direction générale et la coordonnatrice administrative dans l'exécution de leurs mandats.

Réalisations

Le conseil d'administration et le conseil exécutif œuvrant de façon complémentaire vers les mêmes objectifs, leurs réalisations sont donc présentées ensemble.

Un changement important a eu lieu en juillet 2022 avec l'embauche d'une directrice générale. C'est Marianne Pertuiset-Ferland, anciennement responsable de la mobilisation provinciale, qui occupe ce poste.

De plus, le conseil d'administration a élaboré une nouvelle planification stratégique 2023-2026 qui orientera les efforts de l'Association pour les trois prochaines années. Cette planification stratégique sera présentée dans la prochaine section.

Parmi les autres réalisations :

- Création d'un comité gouvernance
- Actualisation du Code d'éthique Afeas
- Participation à la formation **Mode de décision : instaurer des dynamiques participatives et collaboratives**
- Instauration de mesures incitatives pour la vente des billets de tirage
- Réflexions sur l'instauration de mesures pour encourager la relève
- Mise à jour des règles de régie interne provinciale
- Suivi des finances et réflexions sur les opportunités de financement
- Études des rapports des comités provinciaux et des projets
- Révision des mandats des comités provinciaux pour l'année 2023-2024
- Élaboration du cahier de l'administratrice pour tous les paliers de l'Afeas
- Offre de services de coaching en gestion pour la nouvelle directrice générale (grâce à un soutien financier d'Emploi-Québec)
- Évaluation de la performance de la directrice générale
- Adoption du plan d'action 2023-2026
- Préparation du congrès et de l'AGA provinciale de septembre 2023
- Rédaction de plusieurs propositions à soumettre à l'AGA 2023
- Rédaction de plusieurs modifications aux statuts et règlements à faire entériner lors de l'AGA 2023
- Démarrage d'un projet spécial de recensement, tri et suivi des positions Afeas pour identifier plus facilement les gains obtenus ainsi que les positions à actualiser ou à bonifier

Perspectives 2023-2024

Les mandats respectifs du CE et du CA ont été revus, en tenant compte notamment du mandat de la direction générale ainsi que des comités finance et gouvernance. Ainsi, afin de limiter la redondance entre les réunions du CE et du CA et de renforcer la cohésion, le sentiment d'appartenance et l'implication de toutes les administratrices, plusieurs éléments du mandat du CE seront repris par le CA. Cela permettra de limiter les réunions du CE, qui seront planifiées uniquement selon les besoins,

et non de manière statutaire avant chaque réunion du CA, comme c'était le cas auparavant.

Le comité gouvernance continuera de soumettre des recommandations au CA pour améliorer et faciliter le travail des CA de tous les paliers Afeas, et le comité finance continuera à soumettre des recommandations au CA pour assurer la sécurité financière de l'Association.

Le CA gardera le cap sur les objectifs identifiés dans la planification stratégique, et réévaluera régulièrement les moyens pris pour les atteindre, afin de s'adapter rapidement au besoin.

Planification stratégique

La planification stratégique sera présentée lors du congrès, et transmise à toutes les instances. Le visuel ci-dessous présente un résumé des grandes lignes de cette planification stratégique, qui guidera nos actions pour les trois prochaines années (2023-2026).



PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2023-2026



La force de l'égalité

Mission



La mission principale de l'Afeas est de mobiliser les citoyennes et les citoyens dans la promotion de l'égalité effective entre toutes les personnes, par le biais de formations et d'actions sociales.

Vision



L'Afeas est un mouvement dynamique et influent au développement d'une société égalitaire et solidaire.

Valeurs



- Égalité
- Équité
- Proactivité
- Solidarité
- Transparence

Orientations



1. Cultiver la défense collective des droits à l'égalité pour toutes les personnes grâce à des formations et des ateliers d'éducation populaire.
2. Travailler en collaboration avec les partenaires concernés.
3. Renforcer la structure de l'Afeas ainsi que ses capacités internes afin de mener à bien sa mission à travers la mobilisation de ses membres et de leurs communautés.
4. Diversifier et augmenter le membrariat.
5. Être proactive sur la place publique.



Comité Formation

Responsable : Sylvanie Nguyen – Responsable de la vie associative

Membres

Josiane Grégoire Lenain	Montréal-Laurentides-Outaouais
Louise Archambault	Mauricie
Annick Delabays	Centre-du-Québec
Lisette Gagnon	Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau
Collette Lemieux	Estrie
Maryse Bruneau	Lanaudière
Georgette Boivin	Richelieu-Yamaska

Réalisations du comité

Le comité s'est rencontré quatre fois au cours de l'année 2022-2023. De plus, certaines membres du comité étaient également présentes lors de l'intercomité à l'automne 2022 et au printemps 2023. Les rencontres de comité ont notamment permis de :

- Concentrer les efforts et les ressources sur le déploiement des ateliers d'éducation populaire existants auprès des instances régionales et locales.
- Renforcer les compétences des membres en animation et pour l'utilisation d'outils technologiques divers (Google Form, Google Drive, Zoom...)
- Offrir aux animatrices régionales trois séances d'appropriation sur deux nouveaux ateliers d'échanges offerts aux instances.
- Préparer le matériel formation à diffuser lors de la JARA.

Pour en savoir plus sur les activités d'éducation entreprises par le comité, vous êtes invitées à lire la section **Activités éducatives** de ce rapport. Vous y trouverez plusieurs détails concernant les ateliers d'échanges animés en 2022-2023.

Perspectives et recommandations pour l'année 2023-2024

Pour la prochaine année, le comité se concentrera sur les éléments suivants :

- Augmenter la confiance des animatrices et des responsables de la formation en animation grâce à la création d'activités de réflexion et d'échanges adaptables à tous les ateliers.
- Continuer l'offre de séances d'appropriations aux animatrices, selon leurs besoins.
- Augmenter le déploiement des ateliers régionaux et locaux en offrant de l'appui, et en mettant de l'avant les meilleures pratiques de déploiement avec les responsables de la formation.
- Poursuivre le renforcement des capacités d'animation et d'utilisation d'outils technologiques.

Comité Promotion-Éducation-Culture-Action (PÉCA)

Responsable : Sylvanie Nguyen – Responsable de la vie associative

Membres

Lise Courteau	Mauricie
Francine Duchaine	Mauricie
Suzanne Lefrançois	Richelieu-Yamaska
Hélène Tremblay	Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau
Hélène Bergeron	Centre-du-Québec

Réalisations du comité

Le comité s'est réuni six fois entre le mois d'octobre 2022 et juillet 2023. Certaines membres du comité étaient également présentes lors de l'intercomité à l'automne 2022 et au printemps 2023. Le comité a travaillé sur plusieurs dossiers et projets, et ses réalisations ont été les suivantes :

- Encourager et mobiliser les Afeas à participer au projet rassembleur "La forêt Afeas" par l'entremise de la revue Femmes d'ici, l'infolettre et des relances ciblées aux régions.
- Élaborer des recommandations et des suggestions d'activités pour encadrer le projet rassembleur. Celles-ci furent envoyées par messages ciblés aux régions afin de les soutenir dans la mise en œuvre du projet.
- Élaborer le volet 2 du projet rassembleur pour l'année 2023-2024, rédiger les consignes et diffuser l'information pour encourager la participation.
- Préparer le matériel PÉCA à diffuser lors de la JARA.
- Analyser les dossiers soumis par les Afeas participantes aux différents concours et mettre en place un jury neutre pour identifier les gagnantes.
- Prévoir la logistique et planifier la remise des prix lors du congrès.

Perspectives et recommandations pour l'année 2023-2024

Pour la prochaine année, le comité PÉCA sera transformé : au lieu d'un comité permanent, deux comités ad hoc le remplaceront, soit un comité pour la rédaction du guide d'animation et un comité pour les concours provinciaux. Voici la vision pour l'année à venir :

- Pour le projet rassembleur, garder les consignes plus simples et porter attention aux barrières technologiques (accès à Internet, accès aux documents, etc.) de chaque Afeas.
- Continuer de consulter les membres et les instances pour l'élaboration du guide d'animation et du projet rassembleur.
- Accompagner et soutenir les Afeas dans leur utilisation du guide d'animation à travers l'organisation d'activités.

Comité Intergénérationnel

Responsable : Sylvanie Nguyen – Responsable de la vie associative

Membres

Francine Duchaine	Mauricie
Lise Courteau	Mauricie
Hélène Tremblay	Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau
Sophie Foisy	Richelieu-Yamaska
Maude Charbonneau	Richelieu-Yamaska
Tania Massicotte	Montréal-Laurentides-Outaouais
Mariette Gilbert	Montréal-Laurentides-Outaouais
Sonia Perron	Québec-Chaudière-Appalaches
Juliette Régnier	Montréal-Laurentides-Outaouais
Geneviève Viau	Richelieu-Yamaska
Rocio Ramirez	non-membre invitée, région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie

Réalisations du comité

Le comité s'est réuni quatre fois entre octobre 2022 et juillet 2023. Certaines membres du comité étaient également présentes lors de l'intercomité à l'automne 2022 et au printemps 2023.

Le comité a réussi à instaurer un espace de réflexion dynamique et collaboratif où les jeunes membres sont à l'aise d'exprimer leurs opinions. Le comité a notamment réalisé les actions suivantes :

- Réflexion sur les freins à l'inclusion des jeunes membres à l'Afeas et sur les pistes d'amélioration ;
- Réflexion sur les outils à créer afin de soutenir les diverses instances Afeas dans l'accueil, le recrutement et l'inclusion de jeunes membres.
- Préparation du matériel pour la Journée d'accueil régionale annuelle (JARA)

Perspectives et recommandations pour l'année 2023-2024

Cette année, le comité intergénérationnel deviendra le comité inclusion, afin d'œuvrer sur d'autres facteurs de diversification des membres, en plus du facteur générationnel. Le comité se concentrera sur les éléments suivants :

- Encourager les Afeas locales à entamer une réflexion sur leur « état des lieux » quant à la possibilité d'inclusion de membres de différentes générations et de divers horizons.
- Profiter du congrès provincial 2023 pour encourager la réflexion des membres Afeas sur ces enjeux.
- Mettre en place des outils de réflexion et de mise en action afin de soutenir les Afeas lors de la mise en œuvre d'interactions intergénérationnelles et interculturelles.

Comité Communications

Responsable : Sylvanie Nguyen – Responsable de la vie associative

Membres

Francine Chabot	Centre-du-Québec
Marjolaine Larocque	Estrie
Suzanne Lefrançois	Richelieu-Yamaska
Hélène Tremblay	Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau
Johanne Blanchette	Mauricie
Maryse Bruneau	Lanaudière
Lise Courteau	Mauricie
Diane Matte	Québec-Chaudière-Appalaches

Réalisations

Le comité communications s'est réuni quatre fois entre septembre 2022 et avril 2023, et certaines membres du comité étaient également présentes lors de l'intercomité à l'automne 2022 et au printemps 2023. Le comité a réalisé les actions suivantes :

- Élaboration d'un outil de planification des communications Afeas afin de rendre la transmission des informations plus fluides entre les trois paliers Afeas.
- Élaboration de la liste de la députation des régions Afeas dans le but de créer une base de données de député.e.s de chaque région et municipalité de l'Afeas.
- Élaboration de recommandations au provincial pour le déploiement de communications externes dans le cadre des dates phares au CA provincial de l'Afeas.
- Mise en valeur de la soirée-conférence organisée par l'Afeas de l'Ancienne-Lorette dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes avec la sénatrice Michèle Audette, leader autochtone.

Perspectives et recommandations pour l'année 2023-2024

Le comité communications sera également transformé. Au lieu d'un comité permanent de travail avec des rencontres régulières, il s'agira plutôt de rassembler occasionnellement les responsables régionales des communications au niveau provincial pour effectuer le travail suivant :

- Contribuer à l'élaboration d'un plan de communication annuel pour l'Afeas.
- Renforcer la cohésion des communications internes et externes en s'appropriant le plan de communication provincial et en transmettant les informations aux personnes concernées.

Les responsables régionales des communications se réuniront à quelques reprises au cours de l'année avec la responsable de la vie associative pour continuer de réfléchir aux obstacles de communication à l'interne du réseau Afeas. Elles proposeront des politiques et des procédures pour continuer d'améliorer la fluidité et l'impact des communications.

Revue Femmes d'ici

Membres

Lise Courteau, responsable
Huguette Dalpé, secrétaire-coordonnatrice
Joëlle Cardonne, adjointe
Doris Milot, adjointe

Mandat

- Produire 4 numéros de la revue Femmes d'ici : automne 2022, hiver 2022-2023, printemps et été 2023 ;
- Publier des articles qui reflètent la vision et la mission de l'Afeas en lien avec le plan d'action ;
- Solliciter les rédactrices externes au comité pour la rédaction d'articles ainsi que les Afeas régionales pour la chronique qui leur est réservée ;
- Écrire et acheminer au conseil exécutif les comptes rendus des séances du comité ;
- Préparer le matériel pour la JARA (Journée d'accueil régionale annuelle).

La revue Femmes d'ici demeure un outil essentiel d'information et de communication pour les membres Afeas, et aussi pour les non-membres. Elle doit refléter ce qui se passe à l'Afeas et demeurer un outil de promotion pour faciliter le recrutement de nouvelles et nouveaux membres.

Réalisations

Le comité a tenu cinq rencontres, toutes en mode virtuel. Une première en juillet 2022, pour planifier l'ensemble des quatre numéros. Quatre autres réunions pour évaluer la revue qui venait de paraître, lire et corriger les articles reçus pour la prochaine publication. Le comité a décidé des titres des manchettes et proposé des photos pour la page couverture.

Perspectives et recommandations pour l'année 2023-2024

Le concours d'écriture se poursuivra l'an prochain en ajoutant certains critères, dont celui de l'écriture inclusive ou épiciène. Malgré la modestie des prix offerts, il est important de souligner que le concours d'écriture peut offrir d'autres avantages, tels que la reconnaissance, la possibilité de recevoir des commentaires constructifs et des encouragements à continuer à écrire. De plus, participer à un concours d'écriture peut stimuler la créativité des rédactrices et rédacteurs et les inciter à explorer des sujets qui ne l'auraient pas été autrement. En fin de compte, la participation au concours d'écriture peut être une expérience enrichissante, même sans le gain d'un prix.

Remerciements

Merci chaleureux à toutes les membres dévouées de l'équipe de la revue pour leur contribution exceptionnelle. Leurs efforts soutenus ont permis de présenter une collection incroyable d'articles.

Merci également aux fidèles lectrices et lecteurs pour votre continuel soutien. Grâce à votre passion pour la lecture, notre revue peut continuer à se développer et ainsi devenir une source d'information inestimable. Merci de continuer à partager vos commentaires qui sont très enrichissants pour la revue.

Comité des résolutions

Membres

Lise Courteau, responsable
Nicole Comtois, adjointe
Marie-Paule Godin, personne-ressource

Mandat

Le comité des résolutions a pour mandat de :

- Recevoir les propositions soumises au CA provincial et juger de leur recevabilité;
- Rédiger les états de fait des propositions reçues;
- Réviser les règles de procédures pour l'étude des propositions pour l'Assemblée générale des membres de 2023;
- Rédiger le recueil des propositions qui seront étudiées au congrès 2023;
- Écrire et acheminer au conseil exécutif les comptes rendus des séances de travail et le rapport annuel du comité;
- Préparer les documents pour le cahier du congrès 2023.

Propositions et avis de motion

Dans le but de clarifier certains articles, de nouvelles modifications aux statuts et règlements ont été apportées. Le conseil d'administration a adopté ces nouveaux règlements et doit maintenant les faire ratifier par l'assemblée générale.

Nous avons reçu un total de sept propositions venant des Afeas régionales (Centre-du-Québec, Montréal-Laurentides-Outaouais et Richelieu-Yamaska) et sept propositions venant du conseil d'administration provincial. Toutes ces propositions répondaient aux critères de recevabilité.

Deux avis de motion de la région Montréal-Laurentides-Outaouais, et un autre de la région Richelieu-Yamaska, seront étudiés par le conseil d'administration provincial à l'automne prochain, tel que décrit dans la Constitution, au chapitre I. Après l'adoption, ces avis de motion seront ratifiés par l'assemblée générale 2024.

Critères de recevabilité

Chaque année, les critères de recevabilité sont révisés et mis à jour, s'il y a lieu. Aucun changement n'a été proposé cette année. Ceux-ci paraîtront dans la revue Femmes d'ici de l'automne prochain. Ces critères servent de guide aux Afeas locales et régionales dans la préparation des propositions. Leur importance est indéniable, puisque leur prise en compte peut permettre d'assurer l'admissibilité des propositions soumises, et ainsi éviter des frustrations.

Rédaction des états de fait

De plus en plus, nous pouvons constater une nette amélioration dans l'élaboration des propositions. Notamment pour les attendus et les considérants qui servent de base pour la rédaction des états de fait.

Règles de procédure

Les règles de procédure ont été revues et nous continuerons avec les discussions en tables rondes pour ainsi donner la chance à toutes les participantes et participants de donner leur point de vue. Ces règles de procédure ont été adoptées par le conseil d'administration provincial.

Recrutement au comité des résolutions

Cette année, nous avons entrepris une campagne de recrutement pour compléter notre équipe de travail. Pour faire partie du comité, les candidates devront, entre autres, assister à une ou deux réunions virtuelles par année, rédiger des états de fait et assister au congrès provincial (des indemnités sont prévues en ce sens). Les candidates devront posséder des habiletés rédactionnelles, avoir une bonne maîtrise du français et connaître les règles de procédure d'une assemblée délibérante (possibilité de formation).

Si vous souhaitez contribuer activement et concrètement à la vie démocratique de l'Association, faites le nous savoir en communiquant avec le siège social. Si vous connaissez une personne qui pourrait être intéressée, encouragez-la à communiquer avec le siège social !

Remerciements

Des remerciements sincères à toutes les Afeas locales et régionales qui ont fait parvenir des propositions. Votre engagement et votre travail suscitent une saine discussion.

Merci à Nicole Comtois pour sa précieuse collaboration. Merci à Marie-Paule Godin, notre personne-ressource, qui, même si nous n'avons pas eu besoin de la consulter cette année, est une personne rassurante sur qui nous savons pouvoir compter si jamais nous avons des questions.

Merci au personnel du secrétariat qui fait les suivis et tout le travail technique qui entoure le comité.

Bonnes délibérations !

Intercomité provincial

Responsable : Marianne Pertuiset-Ferland, directrice générale et Sylvanie Nguyen, responsable de la vie associative.

L'intercomité est composé des responsables et représentantes des cinq comités provinciaux : Promotion-Éducation-Culture-Action (PÉCA), Formation, Revue Femmes d'ici, Intergénérationnel et Communications.

Mandat

Dans le respect des priorités du plan stratégique 2019-2022, l'intercomité provincial a pour mandat de :

- Instaurer une synergie de travail entre les comités provinciaux en cohérence avec les dossiers prioritaires du plan d'action 2019-2022;
- Concevoir le matériel de la séance d'appropriation de la Journée d'accueil régionale annuelle 2023 (JARA);
- Animer la séance d'appropriation destinée aux instances régionales Afeas en mai 2023.

Réalisations

La Journée d'accueil régionale annuelle (JARA) a pour but de rassembler les administratrices des Afeas locales au niveau de leur région en vue de leur transmettre toute l'information pertinente pour la préparation de leur programmation annuelle d'activités d'éducation et d'action sociale. Afin de soutenir les instances régionales dans cette transmission, l'intercomité prépare, chaque année, une trousse d'outils d'animation dans laquelle sont transmises toutes les informations pour l'administration du mouvement Afeas ainsi que les grands dossiers d'actions collectives pour la mobilisation des membres à travers le Québec.

L'intercomité s'est réuni à deux reprises en 2022-2023, soit le 8 novembre 2022 et le 15 mai 2023. Ces réunions ont servi à prendre connaissance des résultats de l'évaluation de l'édition JARA 2022, et de réfléchir de manière collective afin d'apporter les améliorations nécessaires pour l'animation virtuelle de la JARA 2023. Chaque sous-comité s'est vu attribuer la tâche de concevoir un outil d'animation pour constituer la trousse d'animation JARA 2023 à l'intention des instances régionales.

Le principal changement apporté cette année a été de scinder l'appropriation de la JARA en deux parties. La première partie s'est concentrée entièrement sur la vie associative, c'est-à-dire les activités femmes d'ici, le guide d'animation et le projet rassembleur, les ateliers d'éducation populaire, et tous les autres outils et initiatives proposées par les comités provinciaux. Pour cette partie, l'objectif était de transmettre le contenu aux responsables régionales de manière dynamique, mobilisatrice et motivante, afin qu'elles puissent ensuite partager cette belle énergie à leurs instances locales, et garder cette force mobilisatrice pour l'année à venir. Cette séance d'appropriation a eu lieu le 15 mai 2023.

La deuxième partie portait sur toutes les informations relatives aux responsabilités administratives des instances locales et régionales. Contrairement à la première partie, cette séance était ouverte à toutes les administratrices de tous les paliers Afeas, afin que tout le monde puisse avoir accès directement à la même information, et ainsi éviter les malentendus. Cette séance d'information a eu lieu le 12 juin 2023. L'enregistrement de cette séance, ainsi que la présentation et les documents afférents ont été transmis aux administratrices. Le cahier de l'administratrice, regroupant tous les documents pertinents à l'exercice des fonctions d'administratrices Afeas, aura été transmis aux personnes concernées au cours de l'été. Les évaluations récoltées par un sondage anonyme à la suite de cette rencontre ont témoigné de l'appréciation de cette nouvelle formule par les administratrices.

Perspectives 2022-2023

L'intercomité reprendra ses travaux à l'automne 2023 pour identifier les grands thèmes à inclure dans le prochain Guide d'animation (2024-2026) et pour préparer l'édition JARA 2024. Cette année, l'intercomité devra harmoniser le contenu de la trousse d'information et d'animation en cohérence avec les orientations du nouveau plan d'action 2023-2026.

2. ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

L'année 2022-2023 fut marquée par plusieurs changements à l'Afeas, notamment au niveau de l'équipe du siège social. Malgré ces changements et considérant la continuation de la levée des mesures sanitaires et le renforcement des capacités virtuelles des membres, l'Afeas a continué l'offre de formations et d'ateliers présentiels et virtuels, tout au long de l'année. Il est à noter que les données du rapport 2022-2023 ne reflètent pas la totalité des activités éducatives réalisées par l'Afeas pour l'année en question due à la perte de certaines données lors des changements mentionnés.

Les activités éducatives sont présentées ici en deux grands volets, soit :

1. Les activités provinciales
 - a. Activités de sensibilisation grand public
 - b. Formations et ateliers provinciaux de renforcement des capacités
2. Les ateliers d'éducation populaire (régionaux et locaux)

Activités provinciales

Activités de sensibilisation grand public

Cette année, en plus de mobiliser et sensibiliser les membres Afeas, nous avons à nouveau organisé plusieurs activités à grand déploiement afin d'inviter toute personne le souhaitant à se joindre à l'Afeas pour souligner les dates phares concernant l'égalité des genres. Nous visons ainsi à augmenter la visibilité des mobilisations clés de l'Afeas et élargir l'impact de nos actions sociales.

Activité provinciale pour l'Opération Tendre la main – Diffusion du documentaire *Je vous salue salope* et discussion sur les cyberviolences envers les femmes

Le 28 novembre 2022, dans le cadre de l'Opération Tendre la main et des douze jours d'action contre les violences faites aux femmes, l'équipe du siège social a organisé une activité à grand déploiement, gratuite et ouverte aux membres et aux non-membres. Durant cette activité, le documentaire *Je vous salue salope : La misogynie au temps du numérique*, réalisé par Léa Clermont-Dion et Guylaine Maroist a été diffusé, suivi d'une discussion ouverte sur les cyberviolences. Cette activité a obtenu 135 inscriptions, et 89 participations.

Journée internationale des droits des femmes

Cette année, pour souligner la Journée internationale des droits des femmes, l'équipe du provincial a appuyé la très belle initiative de l'Afeas de L'Ancienne-Lorette, soit une conférence sur les droits des femmes autochtones avec la sénatrice Michèle Audette, en collaboration avec la ville de L'Ancienne-Lorette. Cette activité a eu lieu en présentiel le 10 mars 2023, et a été un franc succès, avec plus de 160 participant.e.s. Nous souhaitons féliciter toutes les personnes qui se sont impliquées dans l'organisation de cet événement, et nous encourageons toutes les instances Afeas

à communiquer avec l'équipe du siège social pour mettre en valeur leurs initiatives liées à la mission Afeas. L'enregistrement de la conférence de L'Ancienne-Lorette est accessible sur le site Internet de l'Afeas, dans la section *Vie associative – projets de nos membres*.

Journée du travail invisible

Le 4 avril 2023, l'équipe du siège social a organisé une conférence virtuelle, gratuite et ouverte à tous.tes, en collaboration avec Oxfam-Québec, pour souligner la Journée du travail invisible. La conférence *Celles qui comptent : agir pour reconnaître le travail invisible des femmes*, était animée par Alexane Morra d'Oxfam-Québec, et les conférencières étaient Laurence Charton, sociodémographe et professeure agrégée à l'INRS et Andréanne Larouche, députée fédérale et vice-présidente du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes du Canada. Certaines Afeas ont organisé des rencontres présentielles lors desquelles la conférence était diffusée en direct. En incluant ces groupes, un total de 127 personnes ont participé à cette activité.

Jour de la Terre : Femmes et environnement

À l'occasion du Jour de la Terre, le 22 avril 2023, en collaboration avec le Réseau des femmes en environnement, l'équipe du siège social a organisé une conférence virtuelle gratuite offerte aux membres de l'Afeas et au grand public. Cette conférence intitulée « Protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques » a été animée par Madame France Levert, activiste et présidente du Réseau québécois des groupes écologistes. Plus de 40 personnes ont participé à cette rencontre.

Activités	Participations
Opération Tendre la main Diffusion du documentaire <i>Je vous salue salope</i> et discussion sur les cyberviolences envers les femmes	89
Journée internationale des droits des femmes (Afeas de L'Ancienne-Lorette) Conférence sur les droits des femmes autochtones	160
Journée du travail invisible <i>Celles qui comptent : agir pour reconnaître le travail invisible des femmes</i>	127
Jour de la Terre <i>Protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques</i>	42
Total	418

Formations et ateliers provinciaux de renforcement des capacités

Dans le cadre du projet *Femmes solidaires dans le renouveau* financé par le Ministère Femmes et Égalité des genres Canada, plusieurs ateliers et formations de renforcement des compétences ont été offerts en virtuel cette année, afin d'outiller et de soutenir les instances locales et régionales de l'Afeas dans leur organisation associative. Ces ateliers peuvent être séparés en 3 axes : Technologies de l'information et des communications, Gouvernance et organisation associative ainsi qu'Animation d'atelier.

Technologies de l'information et des communications

Sous le format d'ateliers pratiques, plusieurs activités ont été offertes dans l'optique d'appuyer les membres de l'Afeas dans leur utilisation des outils liés aux technologies de l'information et des communications tels que Zoom, Excel, Google Disque, Outlook, PowerPoint et bien plus encore. Ces ateliers visaient l'appropriation de ces outils par les membres et le perfectionnement de leur utilisation.

Ateliers	Représentations	Participations
Créer et modifier des présentations PowerPoint	2	8
Introduction à PowerPoint - Adapter la présentation de la JARA	1	8
Parcourir le nouveau site Internet de l'Afeas	2	17
Les procédures comptables à l'aide du logiciel Excel - Questions et réponses	2	20
Rédiger un courriel efficace	2	8
Utiliser Google Disque (Google Drive)	2	17
Total	11	78

Gouvernance et organisation associative

Afin de soutenir les administratrices des conseils d'administration des différentes instances ainsi que les membres engagées, nous avons proposé différents ateliers et formations sur les rôles et responsabilités et sur des aspects pratiques liés à la gouvernance et la vie associative. En outre, les trésorières des instances Afeas, les membres engagées dans la préparation des budgets et états financiers, ou celles intéressées par le sujet ont été invitées à des ateliers pratiques pour les soutenir dans leurs tâches. Certains ateliers visaient à outiller les trésorières, le désirant, à utiliser l'outil comptable Excel développé pour les Afeas.

Ateliers	Représentations	Participations
L'éthique et la prévention du harcèlement en milieu de travail	1	11
Exercer un leadership positif au sein de l'Afeas	1	16
Se faire entendre, se faire comprendre et se faire écouter	1	15
Appropriation de la plateforme de l'Afeas pour les élections provinciales 2022	1	19
Ateliers pratiques sur le recrutement de nouvelles membres	3	19
Développer un plan annuel de communications Afeas	1	10
Le partage des pouvoirs et des responsabilités au sein des CA de l'Afeas	2	26
Appropriation de la Journée d'accueil régionale annuelle (JARA)	1	33
Les incontournables responsabilités administratives des instances Afeas	1	62
Introduction aux notions comptable pour la trésorière Afeas	1	12
Les procédures comptables à l'aide du logiciel Excel – Q & R	2	20
Mode de décision – Instaurer des dynamiques participatives et collaboratives	1	21
Séance d'information pour le programme de marraines Afeas	1	13
Total	17	277

Animation d'ateliers

Plusieurs ateliers ont également été offerts afin de consolider les pratiques d'animation d'ateliers ou de rencontres pour les animatrices ou autres bénévoles Afeas. Plusieurs séances d'appropriation ont aussi permis aux animatrices régionales de découvrir les contenus et les outils d'animation des ateliers régionaux pour ensuite les animer avec confiance dans leur région.

Ateliers	Représentations	Participations
Séances d'appropriation: Être féministe aujourd'hui	3	38
Séances d'appropriation: L'égalité des genres à travers les générations	2	17
Animer une réunion Zoom	1	8
Parler en public avec facilité et efficacité	1	17
Unies et proactives pour déployer les ateliers régionaux de l'Afeas	1	14
Techniques d'animation de groupe – Introduction à l'animation à l'Afeas	1	5
Animer en contexte de divergence d'opinions	1	12
Total	10	111

Voici les statistiques globales pour l'ensemble des formations et ateliers provinciaux pour l'année 2022-2023 :

Tableau : Nombre d'ateliers et de participations par session.

Automne	Hiver	Printemps	Total
Ateliers	Ateliers	Ateliers	Ateliers
24	11	7	42
Participations	Participations	Participations	Participations
339	218	327	884
En moyenne, 21 participations par atelier.			

Graphique : Répartition des participations aux ateliers, par session

- Automne (38%)
- Hiver (25%)
- Printemps (37%)

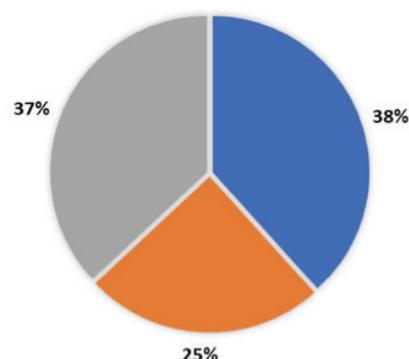
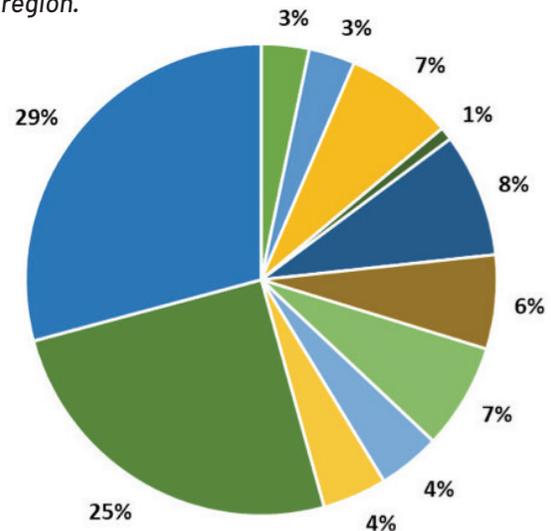
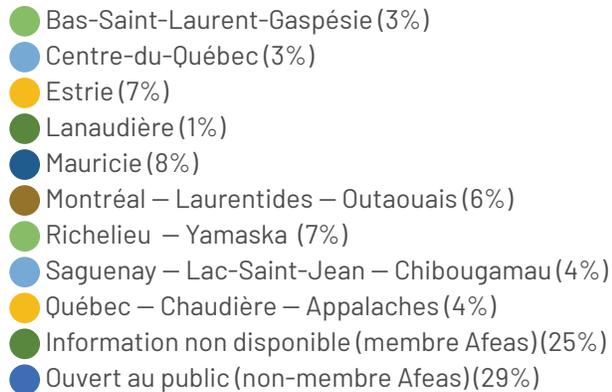


Tableau : Nombre de participations par Afeas régionale à des ateliers provinciaux

Région Afeas	Participations
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	29
Centre-du-Québec	28
Estrie	66
Lanaudière	8
Mauricie	75
Montréal – Laurentides – Outaouais	57
Richelieu – Yamaska	64
Saguenay – Lac-Saint-Jean – Chibougamau	38
Québec – Chaudière – Appalaches	39
Information non disponible (membre Afeas)	222
Ouvert au public (non-membre Afeas)	258
TOTAL	884

Graphique : Répartition des participations aux ateliers, par région.



L'année 2022-2023 s'est conclue avec 884 participations réparties sur 42 activités et ateliers provinciaux.

Ateliers d'éducation populaire (régionaux et locaux)

Ces ateliers d'échange, de réflexion et de mobilisation permettent de sensibiliser les membres et de les encourager à réfléchir et discuter au sujet d'enjeux sociaux qui touchent les femmes et l'égalité des genres. Animés par l'équipe d'animatrices régionales, ces ateliers d'éducation populaire visent à alimenter et consolider la mobilisation des membres de l'Afeas dans la réalisation de la mission de l'Association.

Les animatrices régionales ont offert un total de 43 ateliers de sensibilisation et d'éducation populaire pour un nombre total de 814 participations.

	Ateliers	Participations
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie *	0	0
Centre-du-Québec	7	136
Estrie	9	145
Lanaudière	1	28
Mauricie	4	74
Montréal-Laurentides-Outaouais**	0	0
Richelieu-Yamaska	3	34
Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau	19	397
Québec-Chaudière-Appalaches*	0	0
Total	43	814

*Ces régions n'avaient pas d'animatrice régionale ou de responsable de la formation régionale. Nous œuvrons à en recruter pour la prochaine année.

**La région Montréal-Laurentides-Outaouais a redirigé ses efforts de formation vers la réalisation de plusieurs cafés-rencontres autour des différents thèmes proposés dans les ateliers régionaux.

Parmi les ateliers d'éducation populaire offerts cette année :

- L'égalité des genres à travers les générations
- Le travail invisible, ça compte !
- Charge mentale et appauvrissement des femmes
- Les enjeux environnementaux, ça touche les femmes
- Être féministe aujourd'hui
- Les femmes plus durement touchées par la pandémie
- Femmes et environnement
- Diversité des genres
- Gouverner c'est prévoir
- Rôles et responsabilités des présidentes et vice-présidentes
- Choisir la solidarité féminine

3. PROJETS MAJEURS DE MOBILISATION

Femmes solidaires dans le renouveau – l’an 4

Accomplissements

Soutenu par le ministère Femmes et Égalité des genres Canada pour une quatrième année, ce projet permet au mouvement Afeas de renforcer ses capacités organisationnelles afin de poursuivre sa mission pour une égalité pleine et entière entre les femmes et les hommes. En 2022-2023, une offre de formations a été renouvelée à l’intention des membres en vue de soutenir les administratrices des instances locales et régionales ainsi que les bénévoles dans leurs fonctions respectives. Les détails de la programmation ont été présentés précédemment dans la section **Activités éducatives** de ce rapport.

Le déploiement de ces activités a été rendu possible notamment grâce au travail des bénévoles du comité provincial « Formation », soutenu par la coordonnatrice provinciale de la formation ainsi que la responsable de la vie associative, en collaboration avec l’équipe du siège social.

La programmation de formation 2022-2023 visait à renforcer plusieurs capacités organisationnelles :

- La gouvernance des conseils d’administration
- La gestion organisationnelle
- Les communications internes et externes
- Les outils de technologies de l’information et de la communication
- L’animation d’ateliers et d’activités de groupes

Cette année, l’équipe du projet a conçu quatorze (14) nouveaux ateliers clé en main qui s’ajoutent à la boîte à outils en renforcement des capacités organisationnelles des instances Afeas. De plus, nous avons fait appel à des partenaires externes pour offrir leur transfert d’expertise, notamment pour apprendre à parler en public avec conviction, pour animer en contexte de divergence d’opinions, et pour l’instauration de dynamiques participatives et collaboratives.

En termes de membrariat, nous avons réussi à limiter de manière importante la diminution du nombre de membres, sans toutefois réussir à en augmenter le nombre. On remarque aussi une belle amélioration au niveau de la capacité des instances à recruter la relève au niveau des conseils d’administration !

Une autre belle victoire cette année est que l’instance régionale du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, qui devait fermer ses portes à cause d’un manque de relève, a finalement repris vie grâce au dévouement de nouvelles administratrices régionales qui ont accepté de relever le défi. Félicitations et grand merci à ces personnes pour leur détermination et leur engagement, et tout particulièrement à Mme Marie-Andrée Mongeau qui a œuvré sans relâche pour assurer la continuation de sa région.

Plusieurs ateliers et formations ont aussi été élaborés et offerts pour renforcer les capacités des membres en termes de recrutement et de relève :

- Trois ateliers pratiques sur le recrutement de nouvelles membres
- Le partage des pouvoirs et des responsabilités au sein des CA de l'Afeas
- Mode de décision : instaurer des dynamiques participatives et collaboratives

Un nouveau concours provincial **Initiative recrutement** a également été créé pour valoriser les instances Afeas qui mettent sur pied des initiatives originales pour le recrutement de nouvelles membres.

Finalement, plusieurs documents constitutifs ont été mis à jour, notamment le code d'éthique et les règlements de régie interne. Un important travail de révision et de suivi des positions Afeas a aussi été entrepris cette année, afin de nous permettre d'actualiser certaines positions et d'en adopter de nouvelles.

Perspectives 2023-2024

Alors que ce projet devait prendre fin le 30 mars 2023, nous avons réussi à obtenir une prolongation et un financement additionnel pour nous permettre de continuer une année de plus !

Cette année supplémentaire de renforcement des capacités a débuté au mois d'avril 2023, et plusieurs des activités prévues ont déjà été entreprises. Voici les quatre grands axes qui seront mis en œuvre d'ici la fin mars 2024 pour renforcer les capacités des instances Afeas.

- A. Faire un diagnostic des stratégies précédemment mises en place et des pratiques courantes concernant le recrutement, la diversification et la rétention des membres ainsi que la gestion des bénévoles, et proposer des solutions et stratégies adaptées aux réalités des régions.
- B. Mettre sur pied un programme d'agentes de liaison régionales pour appuyer les instances locales et renforcer les liens et la cohérence entre les différents paliers.
- C. Mettre sur pied un réseau de marraines qui agiront en complémentarité avec les agentes de liaison.
- D. Pérenniser la culture d'évaluation en créant un outil de collecte de données et d'analyse qui soit adapté aux besoins des instances (locales et régionales) et en formant des responsables dans toutes les instances.

Une tournée provinciale sera également déployée dès octobre 2023 dans le cadre de ce projet.

Valorisation du travail invisible

La reconnaissance et la valorisation du travail invisible sont parmi les enjeux centraux pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec, enjeu au cœur des revendications de l'Afeas depuis sa fondation en 1966.

Ainsi, bien que le financement du Secrétariat à la condition féminine pour le projet **Le travail invisible, ça compte!** ait pris fin en juin 2022, et que nous n'ayons pour l'instant pas reçu de nouveau financement pour continuer le travail, nous persévérons pour faire avancer ce dossier.

Nous avons d'ailleurs obtenu une belle victoire puisque le gouvernement du Québec a inclus la valorisation du travail invisible dans sa **Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027!** Plus précisément, on y retrouve les passages suivants (p.47 à 49) :

« Orientation 3 [de la stratégie] : Partage des responsabilités familiales et conciliation entre les sphères de vie personnelle et professionnelle »

Objectif 3.2 [de la stratégie] : Mettre en place les conditions nécessaires à un meilleur partage des responsabilités familiales.

3.2.5 Reconnaître et valoriser le travail non rémunéré ou invisible :

La pandémie a été un élément déclencheur d'une prise de conscience plus large sur le travail non rémunéré majoritairement accompli par les femmes, aussi appelé « travail invisible ». Des projets seront financés afin de mettre en lumière et de valoriser l'apport économique et social du travail invisible et de susciter une meilleure compréhension des enjeux entourant le travail invisible, dont la charge mentale. Enfin, des démarches visant à permettre d'officialiser le premier mardi d'avril comme « Journée nationale du travail invisible » seront réalisées.

Lise Courteau (présidente), Hélène Cornellier (responsable des dossiers politiques) et Marianne Pertuiset-Ferland (directrice générale) ont d'ailleurs rencontré l'équipe du Secrétariat à la condition féminine afin de discuter des possibilités de collaboration sur ce dossier important. En effet, nous avons insisté sur l'importance que l'Afeas soit impliquée dans les démarches à cet effet, et le SCF nous a assuré que nous pourrions collaborer en ce sens. L'officialisation de la journée nationale du travail invisible n'était pas prévue pour cette année, mais nous continuerons notre travail pour obtenir ce gain important, ainsi que les autres mesures revendiquées par l'Afeas, le plus rapidement possible.

En attendant, le financement du SCF (2020-2022) nous avait permis de produire, en collaboration avec la firme *Upperkut*, des outils visuels pour une campagne de sensibilisation qui a été déployée cette année, entre le 1er mars et le 4 avril 2023.

Voici la liste des outils produits :

- Une vidéo de sensibilisation d'environ 1 minute 30.
- 5 vignettes (2 formats différents pour chaque vignette) mettant de l'avant différents enjeux du travail invisible.
- Deux visuels pour impression (publicité dans le journal).



Les détails concernant la portée de cette campagne sont disponibles dans la section *Communications* de ce rapport.

Nous avons également organisé, comme chaque année, une activité pour souligner la Journée du travail invisible. Celle-ci a eu lieu le 4 avril, et a pris la forme d'une conférence, ***Celles qui comptent : agir pour reconnaître le travail invisible des femmes***. Cette activité est détaillée dans la section ***Activités éducatives*** de ce rapport.

Finalement, les Agricultrices du Québec ont invité Marianne Pertuiset-Ferland à participer au tout premier épisode de leur balado, ***Femmes de terre, Femmes de tête***, qui portait sur ***Le travail invisible et ses enjeux***, et notre première vice-présidente, Lise Vachon, a été invitée à une entrevue d'une radio française, Esprit Occitanie, pour souligner « la journée mondiale du travail invisible ».

Perspectives pour l'année 2023-2024

Il sera essentiel de collaborer étroitement avec le gouvernement du Québec afin d'assurer l'avancement des différents éléments prévus à la ***Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*** en termes de valorisation du travail invisible. Nous continuerons également d'œuvrer pour sensibiliser le public et revendiquer la mise en place de mesures permettant de protéger et appuyer les personnes qui effectuent du travail invisible, ainsi que d'assurer une répartition plus égalitaire de ce travail. Nous continuerons à miser sur la collaboration et les partenariats avec d'autres organisations afin d'augmenter la portée de notre message et le poids de nos revendications.

4.COMMUNICATIONS

Revue Femmes d'ici

En 2022-2023, le comité Revue Femmes d'ici a produit 4 numéros, incluant une version électronique. Il s'agit d'un outil de communication dont l'abonnement est inclus dans l'adhésion de toutes les membres de l'Afeas. Par sa diffusion en format papier et électronique, la revue permet aussi à l'Afeas une pérennité d'information. Les membres du comité élaborent ainsi chaque année le contenu pour chacune des parutions. Ce contenu correspond à la vision, la mission, et aux valeurs de l'Afeas, et mets en lumière les activités thématiques annuelles et l'actualité féministe qui suscite notre curiosité et notre attention.

Infolettre

L'infolettre est utilisée par l'équipe du siège social afin de diffuser diverses informations, notamment au sujet des activités offertes par le provincial, ainsi que par les Afeas régionales et locales. Ces activités incluent notamment les ateliers d'échanges et d'éducation, les activités grand public, ainsi que les campagnes de l'Afeas. L'infolettre permet ainsi à l'Afeas de partager plusieurs éléments qui contribuent à la vie associative et à la mission de l'Afeas.

Au cours de l'année 2022-2023, l'infolettre fut envoyée à 3 398 récipiendaires, ce qui inclut majoritairement nos membres Afeas, mais aussi des personnes non-membres qui ont choisi de s'inscrire à l'infolettre via le site Internet de l'Afeas. Ces récipiendaires sont réparti.e.s dans 10 pays, soit le Canada, les États-Unis, la Suisse, la France, le Royaume-Uni, l'Australie, l'Ukraine, la Grèce, le Portugal et le Japon. Ainsi, l'Afeas a étendu sa portée dans les quatre coins du monde !

Les cinq pays avec le plus grand nombre d'ouvertures de l'infolettre sont le Canada (55,7 %), les États-Unis (40,7 %), la Suisse (1,6 %), la France (0,7 %) et le Royaume-Uni (0,6 %).

L'infolettre de l'Afeas peut aussi être comparée aux indicateurs moyens des infolettres d'autres organismes similaires. Ainsi, comparativement à d'autres organismes, nos récipiendaires ouvrent plus leur infolettre par une marge d'environ 14 % de plus. Dans la même lancée, nos lecteurs et lectrices cliquent davantage sur les liens de notre infolettre par une marge de 3 % de plus. Finalement, nous pouvons aussi remarqué que le pourcentage moyen de désinscriptions pour l'infolettre de l'Afeas est minimalement plus élevé que celui d'autres organismes similaires par une marge 0,1 % de plus. Cependant, ce pourcentage de désinscriptions de 0,3 % reste le même que pour l'année précédente.

Une hausse des désinscriptions est particulièrement présente lorsque plus qu'une infolettre est envoyée dans le même mois. Ainsi, nous veillerons à n'envoyer qu'une infolettre par mois pour éviter les pertes d'abonné.e.s.

	Afeas	Autres*
Pourcentage moyen d'ouverture	49,7 %	35,3 %
Pourcentage moyen de « clics »	7,8 %	4,8 %
Pourcentage moyen de désinscriptions	0,3 %	0,2 %

**Moyenne des autres organismes similaires. Ces données sont fournies par MailChimp, le service à travers lequel nous envoyons les infolettres.*

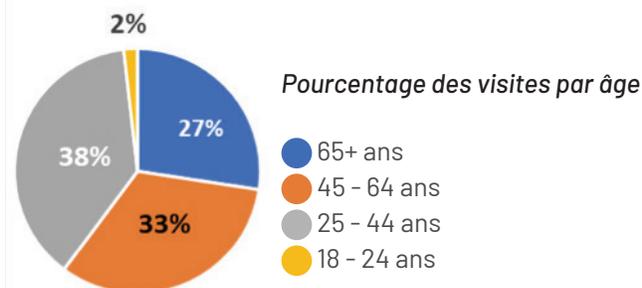
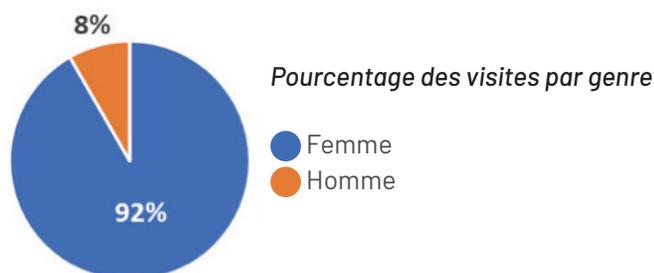
Réseaux sociaux

L'Afeas est principalement active sur les plateformes Facebook et Instagram. Ces plateformes nous permettent de mettre de l'avant les réalisations de l'Afeas et les prises de position publiques, de même que de publiciser des occasions d'engagements et des contenus pour encourager les personnes qui ne sont pas encore membres de l'Afeas à le devenir. L'Afeas a également une présence sur Twitter (1018 abonné.e.s), qui se limite majoritairement à des partages de contenus existants, ainsi que sur LinkedIn (126 abonné.e.s) depuis cette année.

Statistiques 2022-2023 : Facebook

La page Facebook de l'Afeas comptait, en date du 6 juillet 2023, 2 839 abonné.e.s, dont 91,7 % sont des femmes. Parmi les personnes qui ont visité la page, 27,6 % sont âgées de 65 ans et plus. Au cours de l'année 2022-2023, ce sont plus de 2 000 personnes qui ont visité la page Facebook de l'Afeas provinciale pour une couverture totale de plus de 490 000 personnes qui ont vu au moins une fois l'une des publications de l'Afeas, sans nécessairement visiter la page Facebook de l'Afeas provinciale.

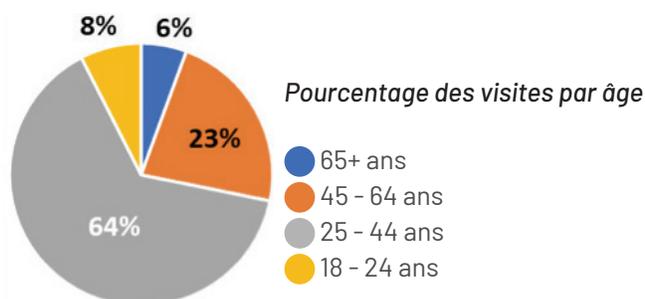
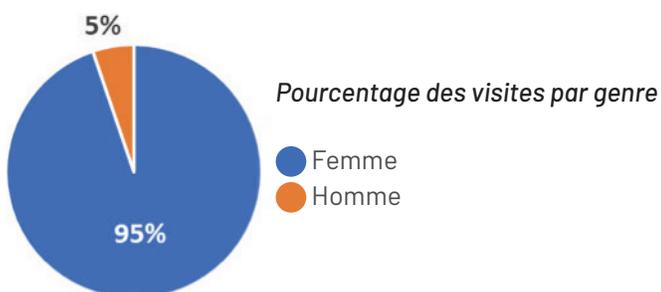
Les graphiques ci-dessous représentent la répartition des visites pour l'année 2022-2023 selon le genre des visiteurs.euses et leur tranche d'âge.



Statistiques 2022-2023 : Instagram

La page Instagram de l'Afeas comptait, en date du 6 juillet 2023, 695 abonné.e.s, dont 94,6 % sont des femmes. Parmi les personnes qui ont visité la page, 36,9 % étaient âgé.e.s de 25 à 34 ans et 27,5 % étaient âgé.e.s de 35 à 44 ans. Au cours de l'année 2022-2023, ce sont plus de 1300 personnes qui ont visité la page Instagram de l'Afeas provinciale pour une couverture totale de plus de 22 000 personnes qui ont vu au moins une fois l'une de nos publications, sans nécessairement visiter la page Instagram de l'Afeas.

Les graphiques ci-dessous représentent la répartition des visites pour l'année 2022-2023 selon le genre des visiteurs.euses et leur tranche d'âge.



Campagne de sensibilisation pour la valorisation du travail invisible

Tel que mentionné dans la section *Projets majeurs – Valorisation du travail invisible*, une campagne de sensibilisation pour la valorisation du travail invisible a été déployée du 1er mars au 4 avril 2023, comprenant sept publications thématiques (1 vidéo + 5 visuels d'*Upperkut* + promotion de l'événement de la Journée du travail invisible). Durant cette période, la page Facebook de l'Afeas a obtenu une couverture (nombre de personnes qui ont vu au moins une des publications de l'Afeas) de 550 158. La page Facebook a également obtenu 704 visites sur son profil et 137 nouvelles mentions « j'aime » lors de cette même période.

Statistiques par publication Facebook

Date	Contenu	Portée	Interractions	Taux d'engagement*
1er mars	Vidéo longue	449 989	11 110	2,47 %
13 mars	Le travail invisible, c'est quoi?	44 843	607	1,35 %
20 mars	L'histoire de Dominique	19 278	2 439	12,65 %
27 mars	Annonce-conférence JTI	10 075	744	7,38 %
28 mars	L'histoire d'Ingrid	7 422	720	9,70 %
31 mars	Heures de travail invisible effectuées	18 551	1 892	10,2 %

*On définit le taux d'engagement comme étant le pourcentage de personnes ayant aimé/commenté/partagé une publication après l'avoir vue. Sur Facebook, on vise en moyenne un taux d'engagement de 5 %.

Durant la période de promotion de la campagne, la page Instagram de l'Afeas a obtenu une couverture (nombre de personnes qui ont vu au moins une des publications de l'Afeas) de 25 175. Le compte Instagram a également obtenu 900 visites sur son profil et 226 nouvelles et nouveaux abonné.e.s lors de cette même période. Cinq publications ont été faites concernant la campagne.

Statistiques par publication Instagram

Date	Contenu	Portée	Interractions	Taux d'engagement*
13 mars	Le travail invisible, c'est quoi?	7 128	194	2,72%
20 mars	L'histoire de Dominique	7 229	129	1,78%
27 mars	L'histoire d'Ingrid	7 869	75	1%
31 mars	Heures de travail invisible effectuées	215	53	24%
4 avril	Vidéo longue	2 734	73	2,76%

*Sur Instagram, on vise un taux d'engagement moyen entre 1 % et 3 %.

Communiqué et lettre aux élu.e.s

Dans le cadre de la Journée du travail invisible, l'Afeas a également rédigé une lettre ouverte, transmise au Devoir et non-publiée, sur l'importance de ce dossier et de la mise en place des mesures revendiquées. Cette lettre est publiée sur le site Internet de l'Afeas et a été diffusée sur les réseaux sociaux. Une lettre-type a également été proposée aux instances Afeas et aux membres pour transmission massive aux élu.e.s, avec les mêmes grandes lignes que le communiqué.

5. RELATIONS PUBLIQUES ET DOSSIERS POLITIQUES

En 2022-2023, l'Afeas a donné des appuis, participé à des consultations, déposé des mémoires, travaillé avec des partenaires et fait des représentations pour améliorer les conditions de vie des femmes, des familles et de la société.

Affiliations

Au fil des années, l'Afeas a établi des partenariats avec de nombreux organismes afin de faire avancer ses dossiers prioritaires et différents enjeux en lien avec l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette année, nous avons rejoint deux espaces de concertation afin de renforcer nos liens avec les groupes communautaires et de femmes du Québec, ainsi que la portée de nos revendications communes et notre rayonnement sur la place publique : le G13 et le RODCD. Nous vous présentons ici ces deux regroupements.

Le Groupe des Treize, ou G13, est un collectif composé d'une vingtaine de groupes et regroupements féministes présents dans tout le Québec, qui œuvre à la défense des droits des femmes au Québec et au Canada. Formé en 1986, le G13 est une table de concertation qui sert de porte-voix pour l'ensemble des réalités diverses que nos groupes représentent : des femmes autochtones, racisées, en situation de handicap, de la diversité sexuelle; des maisons d'hébergement à l'employabilité, des tables de groupes de femmes aux centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, des centres de femmes à la santé sexuelle et reproductive, des organismes de soutien aux familles monoparentales et recomposées, de la défense de droits à la prestation de services, du milieu de vie à l'éducation populaire. Nous représentons plusieurs centaines de groupes et des dizaines de milliers de femmes, souvent parmi les plus vulnérables et marginalisées.

Le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) rassemble des organismes de base locaux et régionaux, des organismes nationaux, et des regroupements régionaux et nationaux qui travaillent dans le secteur de la défense des droits. Le RODCD représente près de 350 groupes en défense collective des droits partout au Québec. Sa mission est de revendiquer une plus grande reconnaissance, une autonomie respectée, et un meilleur financement des groupes en défense collective des droits. Les organismes en défense collective des droits sont financés en majeure partie par le programme « Promotion des droits » du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), lequel est sous la responsabilité du ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité Sociale (MTESS). Le RODCD défend également les intérêts de ces groupes lors de rencontres avec les autorités politiques ou administratives du gouvernement.

En 2022-2023, l'Afeas a également poursuivi ses affiliations existantes avec de nombreuses organisations :

Affiliations générales

Centre de documentation pour l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF)	Service de bibliothèque sur place et virtuelle, notamment en condition féminine, incluant les documents fournis par l'Afeas.
Groupe des treize (G13)	Collectif composé d'une vingtaine de groupes et regroupements féministes présents dans tout le Québec, qui œuvre à la défense des droits des femmes au Québec et au Canada.
Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)	Organisme œuvrant pour une plus grande reconnaissance et un meilleur financement de la défense collective des droits.
Regroupement québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)	Organisme interlocuteur du Secrétariat pour l'action communautaire autonome et initiatives sociales (SACAIS).
Regroupement Loisirs Québec (RLQ)	Membrariat pour l'accès au Régime d'assurance collective pour les employées du siège social et l'hébergement du site Internet et des adresses courriel.
Relais-Femmes	Carrefour d'expertises et de ressources féministes (recherches, formations, encadrement et/ou soutien pour projets).

Affiliations thématiques liées à nos dossiers

Alliance féministe pour l'action internationale (AFAI/FAFIA)	L'AFAI est une alliance d'organisations de femmes œuvrant aux paliers national, provincial, territorial et municipal pour faire progresser l'égalité des femmes au Canada en travaillant pour la mise en œuvre intégrale des traités et accords internationaux des droits de la personne que le Canada a ratifiés.
Coalition nationale contre la publicité sexiste (CNCPS)	Organisme sans but lucratif mis sur pied dans le but d'éliminer les publicités sexistes. Initiative de la Centrale des syndicats du Québec.
Coalition pour la conciliation famille-travail-études (CCFTÉ)	Coalition, fondée en 2013, visant à améliorer la conciliation famille-travail-études.
Coalition pour la pratique de sage-femme (CPSF)	Coalition sollicitant des appuis occasionnels. Initiative du Regroupement Naissance-Renaissance.
Coalition pour le contrôle des armes à feu (CPCAF)	Coalition visant à réduire les décès, les blessures et les crimes par armes à feu. Initiative citoyenne à la suite de la tuerie de Polytechnique (1989).
Coalition pour le contrôle du tabac (CPCT)	Coalition sollicitant des appuis occasionnels. Initiative de l'Association pour la santé publique du Québec.

Affiliations thématiques liées à nos dossiers

Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)	Concertation visant à lutter contre la prostitution et autres formes d'exploitation sexuelle.
Famille Point Québec	Organisme contribuant à la réflexion collective et aux débats sociaux, en permettant aux différentes visions de s'exprimer en toute convivialité.
Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD)	Organisme mettant de l'avant des actions et des formations pour la parité entre les femmes et les hommes dans les sphères décisionnelles publiques de la société québécoise. Depuis septembre 2016, l'Afeas fait aussi partie des Partenaires pour la parité.
Intergénération Québec	Organisme ayant pour mission de favoriser le rapprochement entre les générations pour le développement d'une société ouverte, inclusive et solidaire.
Mouvement Démocratie nouvelle (MDN)	Organisme visant à regrouper des organisations et des citoyens pour défendre le droit à une représentation juste et équitable.
Ma place au travail	Le mouvement Ma place au travail, maintenant devenu OBNL, vise à faire connaître les difficultés bien réelles que les familles rencontrent dans leurs recherches d'un milieu de garde, et ce, tous types de milieux confondus. Il souhaite exposer les importantes répercussions de cette pénurie sur la vie personnelle, professionnelle et financière des parents.
Réseau des femmes en environnement (RQFE)	Organisme ayant pour mission de créer et promouvoir des actions novatrices et de fournir un espace de dialogue aux femmes afin d'améliorer la qualité de l'environnement, la santé et le bien-être.

Appuis/prises de position

Plateforme électorale de l'Afeas : Élections québécoises 2022

Le 26 août 2022, l'Afeas a rendu publique sa plateforme dans le cadre des élections provinciales 2022. Les enjeux privilégiés portaient sur la reconnaissance du travail non rémunéré, la parité entre les femmes et les hommes dans les instances décisionnelles et la préservation de l'environnement pour la santé des femmes. Un atelier d'appropriation de cette plateforme électorale a été offert aux membres Afeas le 1^{er} septembre 2022.

RODCD - Soutenir les organismes en défense des droits pour s'engager vers une réelle démocratie

Le 29 septembre 2022, l'Afeas appuyait la lettre d'opinion publiée dans La Presse+, initiée par le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) et signée par une centaine d'organismes. Cette lettre demandait aux partis politiques en élection de prendre des engagements pour consolider ce secteur de services qui est, sans nul doute, essentiel pour les Québécois.e.s.

Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)

- **Proposition de seuils planchers communs** - Le 26 septembre 2022, l'Afeas appuyait la proposition du RQ-ACA d'instaurer des seuils planchers communs pour le financement public des organismes d'action communautaire autonome.
- **« Décret communautaire »** - Le 14 décembre 2022, l'Afeas envoyait un décret communautaire au gouvernement dans le cadre d'un envoi massif de la part des organismes en ACA, afin que le gouvernement réponde aux besoins des organismes communautaires dès le prochain budget 2023.

Fond d'action et d'éducation juridique pour les femmes : *Dites au gouvernement fédéral d'investir dans l'équité des genres!*

Entre le 2 et le 14 février 2023, l'Afeas a appuyé cette campagne de revendication et encouragé ses membres, via l'infolettre et un courriel aux régions, à contacter leurs élu.e.s fédéraux pour demander un renouvellement du financement pour le renforcement des capacités des organismes féministes et d'équité des genres, dans le budget de 2023. Nous avons ensuite obtenu une prolongation au projet *Femmes solidaires dans le renouveau* jusqu'à la fin mars 2024, avec un financement additionnel de 99 650 \$ du ministère Femmes et Égalité des genres Canada.

Femmes autochtones du Québec : Reconnaissance du racisme et de la discrimination systémique envers les femmes et les filles autochtones

Le 22 février 2023, l'Afeas a signé une pétition pour la reconnaissance gouvernementale du racisme et de la discrimination systémique envers les femmes et les filles autochtones, créée par Femmes autochtones du Québec, qui a été déposée à l'Assemblée nationale du Québec.

Lettre du G13 à la ministre Biron - Financement accordé dans le cadre de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027*

Le 23 février 2023, l'Afeas a appuyé (en tant que membre du G13) une lettre demandant à connaître les critères pour établir la liste des groupes qui seraient financés à la mission. Une rencontre est prévue entre la sous-ministre associée à la condition féminine, madame Catherine Ferembach et les membres du G13 le 15 août 2023.

Action cancer du sein du Québec : étiquetage obligatoire des substances toxiques

Le 24 février 2023, l'Afeas a appuyé une lettre rédigée par *Action cancer du sein du Québec* et destinée aux député.e.s fédéraux pour revendiquer l'étiquetage obligatoire des substances toxiques dans le cadre du projet de loi S-5.

Association nationale Femmes et Droit (ANFD) : campagne #FemmesContreLaViolenceArmée

- Le 28 février 2023, l'Afeas a appuyé une lettre ouverte qui a été publiée le 7 mars par l'ANFD, réclamant une interdiction fédérale des armes à feu de style armes d'assaut.
- Le 24 avril 2023, l'Afeas a appuyé une lettre envoyée au député Jagmeet Singh, chef du NPD, pour revendiquer qu'il respecte son engagement envers un meilleur contrôle des armes à feu, en œuvrant pour la mise en application, par le gouvernement fédéral, des recommandations de la Commission des pertes massives, plus spécifiquement de bannir les armes à feu de style armes d'assaut.

Lettre ouverte du G13 pour appuyer le Collectif 8 mars dénonçant le rejet par la ministre Biron de la motion pour souligner le 8 mars

Le 7 mars 2023, le G13 a diffusé une lettre ouverte pour appuyer le Collectif 8 mars qui dénonce la « vision unilatérale et régressive du féminisme » mise de l'avant par le gouvernement caquiste dans leur refus de considérer la motion présentée par la députée solidaire Ruba Ghazal en faveur de la mise en œuvre de l'analyse différenciée selon les sexes plus (ADS+) à l'approche du 8 mars. Étant membre du G13, l'Afeas fait partie des signataires de cette lettre.

Pétition pour la mise en place de mesures visant à encadrer la vente et la pose d'implants mammaires afin de protéger la santé des femmes

Le 23 mars 2023, l'Afeas a signé cette pétition sur le site de l'Assemblée nationale du Québec.

Grandes manifestations pour la justice sociale et climatique le 22 avril 2023, Jour de la Terre

Le 30 mars 2023, l'Afeas a signé la pétition en ligne créée par le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec pour appuyer les grandes manifestations pour la justice sociale et climatique du 22 avril 2023.

Lettre ouverte pour la Journée mondiale pour la santé des femmes et la santé menstruelle

Le 12 mai 2023, l'Afeas a appuyé cette lettre ouverte revendiquant de faire de la lutte contre la précarité menstruelle une priorité, lettre rédigée par la Fédération des femmes du Québec (FFQ), le Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec (RTRGFQ), le Réseau des groupes de femmes – Capitale nationale (RGF-CN) et le Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF).

Communiqué de presse PolySeSouvient : Les défenseurs du contrôle des armes à feu demandent aux sénateurs d'adopter le projet de loi sur le contrôle des armes avant que le Sénat ne s'arrête pour l'été – Le 19 juin 2023, l'Afeas a appuyé ce communiqué de presse rédigé par PolySeSouvient.

Partenariats et concertation

Conseil du statut de la femme (CSF)

L'Afeas a la chance d'être représentée au CSF par Lise Courteau, présidente, qui occupe un siège depuis décembre 2020. Cinq (5) rencontres se sont tenues durant l'année : 15 septembre et 24 novembre 2022, 15 février, 15 mars et 24 mai 2023. Ces rencontres portaient sur plusieurs sujets, entre autres, sur le bilan 1973-2023 dans le cadre du 50e anniversaire du CSF, les courants féministes, la maternité pour autrui, les places en services de garde, la justice réparatrice pour des personnes victimes ou des auteurs de violence conjugale, ainsi que sur l'intelligence artificielle.

En cours d'année, en plus de la Gazette des femmes, le CSF a publié plusieurs documents, dont trois études portant sur les femmes et le sport, sur la grossesse pour autrui et sur l'hostilité dans les réseaux sociaux envers les femmes.

Le 23 mai 2023, le 50^e anniversaire de la création du Conseil du statut de la femme était souligné de belle façon. Les membres du Conseil ont pu rencontrer et se présenter brièvement à la ministre responsable de la Condition féminine, madame Martine Biron. Au cours de la cérémonie officielle qui a suivi, le ministre de la Culture et des Communications, monsieur Mathieu Lacombe, annonçait la désignation comme événement historique, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, de la création du Conseil du statut de la femme, en 1973. Durant cette soirée, les membres du Conseil ont eu la chance de s'entretenir avec le premier ministre François Legault, entre autres, sur les services de garde au Québec et sur le sentiment de fierté d'être membres du CSF.

Alliance féministe pour l'action internationale (AFAI) : AGA

Le 15 septembre 2022, Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques, a assisté via Zoom à l'Assemblée générale annuelle.

Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD)

L'Afeas de Montmagny participe à un projet dirigé par le GFPD pour mobiliser sa collectivité dans la création d'une politique d'égalité et d'un plan d'action qui l'accompagne, et ce, sous le prisme de l'analyse comparative entre les sexes et intersectionnelle (ACS+). Le présent projet permettra un élargissement sur le plan territorial et une intensification en termes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI). Cette année, Montmagny est la première ville à adhérer au Défi parité + EDI en Chaudière-Appalaches. Depuis avril 2022, un comité mixte, composé d'élu.e.s, de personnel de la ville, d'organismes civils, ainsi que de personnes représentant les minorités visibles, a tenu six rencontres afin de faire ressortir les besoins exprimés par les diverses clientèles visées par le projet Défi Parité + EDI. La rédaction de la Politique et le montage du Plan d'action sont donc en cours. À noter que l'Afeas de Montmagny en assure le soutien et que la fin du projet est prévue pour le 31 mars 2024.

Réseau Québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)

Le 22 septembre 2022, Marianne Pertuiset-Ferland, directrice générale de l'Afeas, a participé à la rencontre des membres du RQ-ACA portant sur les résultats de l'Observatoire de l'ACA, les mobilisations de l'ACA pour l'automne 2022, et sur les discussions à la Table des partenaires du PAGAC.

Coalition pour la conciliation famille-travail-études (CCFTÉ)

Le 12 octobre 2022, Marianne Pertuiset-Ferland a participé à la première rencontre annuelle de la CCFTÉ qui avait lieu en mode hybride. Lors de cette rencontre, nous avons adopté le bilan des activités 2021-2022 de l'organisme, ainsi que son plan de travail pour 2022-2023.

Association Nationale Femmes et Droit (ANFD)

Le 12 novembre 2022, Marianne Pertuiset-Ferland a participé à une journée de formation sur la réforme féministe du droit. Les sujets abordés dans les ateliers comprenaient notamment la réforme féministe du droit dans une perspective intersectionnelle : qui influencer et comment ? qu'est-ce que la réforme féministe du droit et comment y participer ? ainsi que la manière d'utiliser efficacement d'importants outils de plaidoyer tels que les mémoires, les pétitions et les articles d'opinion.

Groupe des 13 (G13)

- **Midi-discussion sur la revendication d'un ministère des Droits des femmes et de l'Égalité** - Le 28 septembre 2022, Marianne Pertuiset-Ferland, directrice générale, a assisté à un midi-discussion organisé par le G13 sur leur revendication demandant au gouvernement provincial de créer un ministère des Droits des femmes et de l'Égalité, qui est extrêmement pertinente pour l'Afeas.
- **Participation aux rencontres régulières du G13** - Les 6 mars, 22 mars, 6 avril, 11 mai, et 1er juin 2023, Marianne Pertuiset-Ferland, directrice générale, a participé aux rencontres régulières du G13 depuis que l'Afeas a rejoint ce regroupement.

Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF)

Le 13 février 2023, Marianne Pertuiset-Ferland, directrice générale, a rencontré Lise Chovino et Julie Orhon du CDEACF, pour discuter de pistes de collaboration et partenariats possibles. Le CDEACF peut nous aider avec tout ce qui touche la recherche, notamment en fournissant des bibliographies thématiques. Elles font aussi de l'accompagnement d'animatrices, pour aider à transposer des formations présentielle en virtuel, tant au niveau du média que du contenu et du format de la formation. Avantages offerts à leurs membres : Prêts de documents, tarifs préférentiels pour les formations, projet de tables rondes sur les groupes de femmes et l'appropriation des TIC. Leur Bulletin mensuel sur la Condition féminine CDEACF et leurs réseaux sociaux peuvent diffuser nos événements, nos dossiers, nos mémoires, etc. Le CDEACF est intéressé à devenir membre de l'Afeas, mais elles doivent discuter avec leur direction concernant notre proposition de faire un échange (gratuit) d'adhésion.

Femmes autochtones du Québec (FAQ)

Le 8 mars 2023, l'Afeas a rédigé une lettre ouverte et une lettre aux élu.e.s (transmises aux instances pour envois à grande échelle), en collaboration avec Femmes autochtones du Québec, pour souligner la Journée internationale des droits des femmes. La direction de FAQ apprécie particulièrement que nous les consultions à ce sujet, et que nous souhaitions collaborer avec elles pour faire avancer la cause des femmes autochtones. La lettre ouverte, transmise au Devoir, n'a pas été publiée par le journal. Elle a cependant été publiée sur notre site Internet et diffusée sur nos réseaux sociaux. L'organisme FAQ a exprimé un intérêt de collaborer davantage dans le futur, et nous nous tiendrons à jour dans l'avancement de leurs dossiers et actions.

Entretien de Lise Courteau, présidente, sur l'hypersexualisation

Le 20 février 2023, Lise Courteau, présidente, s'est entretenue avec Virginie Morandea, étudiante de nationalité française en maîtrise de design dans l'incubateur du Centech à Montréal, au sujet de l'hypersexualisation. Après plusieurs recherches sur le sujet de l'hypersexualisation dans notre société, cette étudiante a trouvé les travaux de notre association sur ce thème et a demandé une entrevue afin de lui permettre d'avoir un avis et un autre regard sur cette thématique.

Oxfam-Québec : Panel pour la journée du travail invisible

Le mardi 4 avril 2023, l'Afeas a organisé un événement-conférence *Celles qui comptent : agir pour reconnaître le travail invisible des femmes*, en collaboration avec Oxfam-Québec. Cette activité visait à souligner la Journée du travail invisible. L'activité était virtuelle et ouverte gratuitement au public.

Agricultrices du Québec

Le 20 mars 2023, les Agricultrices du Québec ont invité Marianne Pertuiset-Ferland, directrice générale, à participer au tout premier épisode de leur balado, *Femmes de terre, Femmes de tête*, qui portait sur *Le travail invisible et ses enjeux*, lequel a été lancé le 4 avril 2023, dans le cadre de la Journée du travail invisible.

Entrevue avec une étudiante en Droit et relations internationales

Le 29 mars 2023, Lise Courteau, présidente, a participé à une entrevue avec Justine Marendola, étudiante en Droit et Relations internationales du Cégep Bois-de-Boulogne à Montréal, dans le cadre d'un travail pour le cours « Idéologie et mouvement politique ». L'étudiante devait s'adresser à un organisme féministe dont le siège social est au Québec.

Groupe Femmes politique et démocratie : 8e édition de l'événement *En marche pour la parité*

Le 25 avril 2023, la deuxième vice-présidente provinciale, Suzanne Lefrançois, s'est rendue à Québec pour participer à la 8e édition de l'événement « En marche pour la parité ». Cette activité, sur invitation, visait à sensibiliser la population à la nécessité d'instaurer la parité femmes-hommes, notamment par des mesures législatives, dans toutes les instances décisionnelles de la société, comme à tous les paliers politiques.

Intergénération Québec : Semaine québécoise intergénérationnelle

Le 24 mai 2023, Sylvanie Nguyen, responsable de la vie associative, a participé au forum d'Intergénération Québec « Regards croisés entre générations et cultures ». Lors de cette rencontre, plusieurs organismes communautaires se sont recueillis pour une journée d'échange sur les enjeux et les bénéfices qui touchent les relations intergénérationnelles. L'Afeas a ainsi pu ajouter sa voix à une conversation importante qui touche tout le mouvement associatif au Québec concernant la recherche de relève et le transfert de mission aux générations futures.

Intergénération Québec : AGA

Le 21 juin 2023, Sylvanie Nguyen, responsable de la vie associative, a participé à l'assemblée générale annuelle d'Intergénération Québec. Lors de cette rencontre, elle a pu exprimer les besoins de l'Afeas en termes d'appui et de soutien pour développer les liens intergénérationnels, ainsi que sa vision de l'intergénérationnel pour le mouvement associatif au Québec.

Événement de réseautage organisé par Valérie Plante, mairesse de Montréal, et le Conseil des Montréalaises, pour souligner l'apport des femmes dans la métropole

Le mardi 27 juin 2023, Marianne Pertuiset-Ferland, directrice générale, a été invitée à cet événement, durant lequel la mairesse Valérie Plante a souligné l'apport des femmes à l'avancement de la ville de Montréal. Marianne a eu l'occasion de discuter avec la mairesse, entre autres, sur la question de l'avortement, des enjeux de financements, et de l'importance des associations féministes pour protéger les droits des femmes et assurer l'égalité des genres.

Rencontre de la Jeune Chambre de commerce des femmes du Québec sur les liens intergénérationnels

Le 28 juin 2023, Marianne Pertuiset-Ferland, directrice générale, a participé à cette rencontre de réseautage organisée par la JCCFQ. Lors de cette rencontre, elle a parlé de l'Afeas, de sa mission, et des opportunités de bénévolat à plusieurs jeunes femmes intéressées à l'égalité de genres. Elle a également créé des contacts intéressants pour la recherche de financements et pour le plaidoyer politique.

Consultations et mémoires

CSMO-ÉSAC – Sondage

Les 22 et 23 septembre 2022, Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques et Marianne Pertuiset-Ferland, directrice générale, ont répondu à l'enquête nationale de main-d'œuvre du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC) qui permet le recueil de données sur le secteur d'emploi de l'action communautaire autonome (ACA) au Québec.

Gouvernement fédéral : Consultations prébudgétaires 2023

- Le 1^{er} février 2023, Marianne Pertuiset-Ferland, directrice générale, a rempli un sondage en ligne pour la consultation prébudgétaire du gouvernement canadien, en priorisant le financement des organismes communautaires et de bienfaisance, ainsi que les initiatives pour faire avancer l'égalité pour toutes les personnes.
- Le 16 février 2023, Marianne Pertuiset-Ferland, directrice générale a transmis le mémoire type de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* proposé par le RQ-ACA au ministre des Finances.

Statistique Canada : Consultation sur le contenu du Recensement de la population de 2026

Le 15 février 2023, Hélène Cornellier a répondu à cette consultation en ligne. Il s'agissait d'un sondage très technique pour connaître notre type d'organisation, les types de statistiques dont nous avons besoin (démographie, travail, éducation, logement, etc.) et les sources de statistiques que nous consultons. À la fin, il y avait la possibilité de mentionner les lacunes des types de statistiques : le besoin de données fiables sur le travail non rémunéré des parents et des personnes proches aidantes a été dûment inscrit.

Groupe des treize (G13) : dépôt d'un mémoire sur le Régime de rentes du Québec

Le 15 février 2023, l'Afeas a appuyé un mémoire du G13 : « Assurer que le régime de rentes du Québec réponde aux besoins de toutes les Québécoises et tous les Québécois, particulièrement ceux des femmes, des personnes racisées et de celles issues de l'immigration » ainsi qu'une liste de recommandations pour améliorer le RRQ. Ce texte met en évidence des failles du système de retraite du Québec et du Canada et fait une analyse différenciée selon les sexes en s'attardant sur la situation

des mères monoparentales. Cette analyse traite surtout de la participation au marché du travail et des revenus avant et après la retraite.

Coalition pour le contrôle des armes à feu : *Projet de loi C-21 – Loi modifiant certaines lois et d'autres textes en conséquence (armes à feu)*

Le 2 mars 2023, la Coalition pour le contrôle des armes à feu (dont l'Afeas fait partie) a déposé un avis à ce sujet auprès du gouvernement fédéral.

Projet de loi n°12 – Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression, ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui

Le 28 mars 2023, l'Afeas a déposé un mémoire dans le cadre des consultations de la Commission des institutions dont les principales revendications portaient sur la grossesse pour autrui et son encadrement de même que sur le droit de la famille en lien avec le statut parental lié à un enfant issu d'un viol ou victime d'agression sexuelle par un de ses parents.

Projet de loi 11 – Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives

Le 29 mars 2023, l'Afeas a déposé un mémoire dans le cadre des consultations de la Commission des relations avec les citoyens, dont les principales revendications portaient sur le respect des choix des personnes malades ou en fin de vie qui demandent l'aide médicale à mourir.

Projet de loi no 15 – Loi visant à rendre le système de santé et des services sociaux plus efficace

Le 23 mai 2023, l'Afeas est signataire de deux mémoires déposés dans le cadre de consultations de la Commission de la santé et des services sociaux par :

- le Groupe des Treize (G13) – Mémoire sur le projet de loi 15 – Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace
- la Coalition pour la pratique sage-femme – La pratique sage-femme : une réponse aux besoins des communautés

Mémoire pour un Québec sans pauvreté

Le 29 mai 2023, l'Afeas a déposé un *Mémoire pour un Québec sans pauvreté* dans le cadre de la consultation publique du gouvernement du Québec pour l'élaboration du quatrième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Collectif pour un Québec sans pauvreté proposait un gabarit de mémoire, qui a été adapté pour l'Afeas par Lise Courteau, présidente.

Entrevue dans le cadre d'une recherche académique par la Chaire Claire-Bonenfant : Femmes, Savoirs et Sociétés sur les stratégies individuelles, organisationnelles et transnationales pour répondre au continuum des violences intersectionnelles

Le 21 juin 2023, Marianne Pertuiset-Ferland, directrice générale, a participé à une entrevue afin de collaborer à cette recherche importante pour l'avancement des savoirs visant à mettre fin aux violences genrées.

Représentations

Entrevues à Radio-Canada

Le 7 septembre 2022 dans le cadre de la fête du Travail, Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques, a participé à une série d'entrevues sur les radios régionales de Radio-Canada : Sudbury, Moncton, Saguenay, Matane, Vancouver (incluant les Territoires-du-Nord-Ouest et le Nord des provinces des Prairies) et Sherbrooke. Ces entrevues ont été l'occasion de faire le point sur l'année écoulée depuis la mise en vigueur de la Partie II de la Loi sur l'équité salariale au Canada, sur la situation au Québec et sur le travail invisible des femmes et des hommes.

Webinaire « Partage équitable des responsabilités familiales : les défis pour les mères au foyer, en emploi aux horaires atypiques et autonomes »

Le 28 septembre 2022, Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques, a participé à titre d'experte pour commenter le vécu des femmes qui ont témoigné de leur situation et de leurs choix. Ce webinaire est le premier de trois dans le cadre du projet piloté par Laurence Charton, professeure à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). Ce projet, financé par le Secrétariat à la condition féminine, est intitulé « Partage équitable des responsabilités familiales : sensibiliser et outiller les (futurs) parents, les pouvoirs publics et les employeurs » et réalisé en collaboration avec Relais-Femmes et le Réseau pour un Québec Famille. Divers outils seront disponibles à la suite de ce projet, en plus du rapport décrivant les résultats de cette revue de la littérature. L'Afeas pourra utiliser ces outils.

Entrevue radio pour « la journée mondiale du travail invisible » Esprit Occitanie

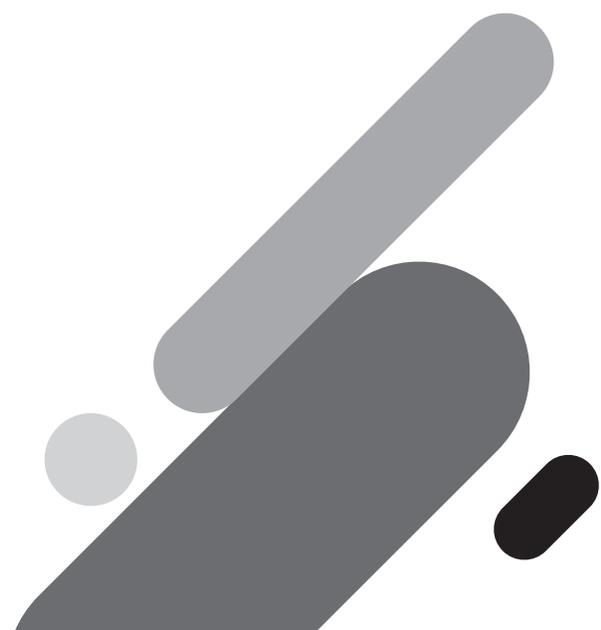
Le mardi 4 avril 2023, Lise Vachon, première vice-présidente provinciale a participé à une entrevue radio avec l'animatrice Fanny Sauveplane, qui a été diffusée à Toulouse en France.

Participation à un panel de discussion franco-québécois sur le Leadership féminin organisé par les Offices jeunesse internationaux du Québec et l'Office franco-québécois pour la jeunesse

Le 5 juin 2023, Marianne, directrice générale, a fait une présentation sur son parcours professionnel, sur l'égalité des genres au Québec et sur la campagne de l'Afeas pour la valorisation du travail invisible auprès d'une délégation de jeunes femmes françaises entrepreneures et gestionnaires de projets.

Participation à la conférence *Women Deliver 2023* à Kigali, au Rwanda, sous le thème : Espaces, Solidarité et Solutions

Du 16 au 20 juillet 2023, Marianne Pertuiset-Ferland, directrice générale, a participé à la conférence *Women Deliver 2023*, à Kigali, et ce, grâce à un financement des Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ). En tant que l'un des plus grands rassemblements multisectoriels visant à faire progresser l'égalité des genres, rassemblant 6 000 défenseur.e.s sur place et plus de 200 000 personnes en ligne dans divers domaines, la conférence *Women Deliver 2023* a été cocrée par des défenseur.e.s communautaires, la société civile, des gouvernements multilatéraux, le secteur privé, des organisations philanthropiques et des jeunes, représentant les communautés confrontées à la discrimination systémique dans le monde.



Représentations politiques

Rencontre avec la ministre responsable de la condition féminine, Martine Biron et le Secrétariat à la condition féminine

- Le 5 décembre 2022, Lise Courteau, présidente, a participé à une rencontre avec la ministre Biron et d'autres représentante.s d'organismes de condition féminine. À cette occasion, elle a présenté l'Afeas, ses dossiers principaux et ses préoccupations. Elle a d'ailleurs souligné que la réussite de la stratégie d'égalité du gouvernement du Québec nécessitera une collaboration avec les organismes comme le nôtre, et que nous désirons vivement participer à cette collaboration. La ministre a affirmé vouloir travailler en collaboration avec les organismes et que nous aurions d'autres occasions de nous entretenir avec elle.
- Rencontre de l'équipe de la sous-ministre Ferembach, le 25 janvier 2023, avec Lise Courteau, présidente, Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques, et Marianne Pertuiset-Ferland, directrice générale. L'objectif de cette rencontre était de discuter du nouveau financement des organismes communautaires, du refus de notre demande de financement pour la phase 2 du projet *Le travail invisible ça compte!*, et des occasions de collaboration entre l'Afeas et le Secrétariat notamment sur le dossier du travail invisible.
- L'Afeas a été invitée à rencontrer la ministre Biron, le 22 juin 2023, pour se prononcer sur un éventuel projet de loi visant à protéger le droit à l'avortement. Le bureau de la ministre nous a malheureusement informées que cette rencontre devait finalement être repoussée après l'été.
- La sous-ministre associée, Catherine Ferembach et la conseillère politique, Catherine Pouliot, rencontreront les membres du Groupe des 13, le 15 août 2023. L'Afeas participera à cette rencontre.

Campagne électorale québécoise

Au cours de l'automne 2022, les instances locales et régionales de l'Afeas ont envoyé une lettre aux candidate.s provinciaux accompagnée de notre plateforme électorale. Par la suite, une deuxième lettre de félicitations a été envoyée aux élu.e.s à la suite des élections, avec un rappel de nos positions, concernant notamment les enjeux de violences faites aux femmes dans le cadre de l'Opération Tendre la main (OTM).

Envois de lettres aux élu.e.s

Deux lettres-types aux élu.e.s ont été proposées aux instances et aux membres Afeas, respectivement pour la Journée internationale des droits des femmes (8 mars 2023) et la Journée du travail invisible (4 avril 2023). Les détails de ces lettres peuvent être consultés dans les sections suivantes :

- 8 mars - Partenariats et concertation - Femmes autochtones du Québec (FAQ)
- 4 avril - Communications : Campagne de sensibilisation pour la valorisation du travail invisible

Gains et victoires

En 2022-2023, l'Afeas a obtenu des gains à partir des positions adoptées par ses membres en congrès annuel, ou d'appuis et de prises de position sur des dossiers qui concernent les femmes, et ce, en collaboration avec divers organismes partenaires. Cette liste n'est pas exhaustive, la décision ayant été prise récemment de faire ressortir les gains que l'Afeas a obtenu en cours d'année.

Parité entre les femmes et les hommes

En août 2022, l'Afeas demande la parité dans les instances décisionnelles dans sa plateforme pour les élections québécoises. GAIN : Le 20 octobre 2022, le Conseil des ministres du Québec, choisi par le premier ministre François Legault, compte 14 femmes sur 31 membres, soit 45,16 %, ce qui s'inscrit dans la zone paritaire.

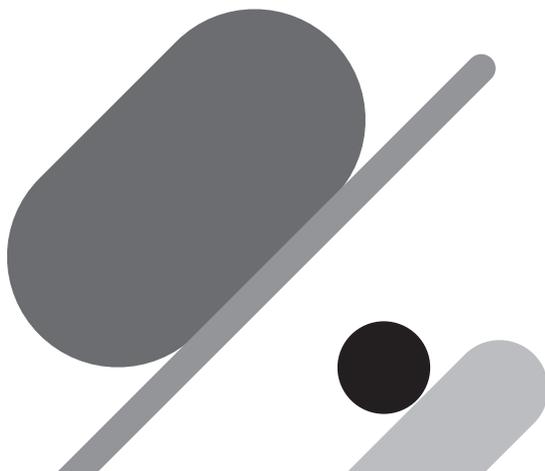
Fond d'action et d'éducation juridique pour les femmes, campagne *Dites au gouvernement fédéral d'investir dans l'équité des genres!* - Entre le 2 et le 14 février 2023, l'Afeas appuie cette campagne et encourage ses membres à contacter leurs élu.e.s fédéraux pour demander un renouvellement du financement pour le renforcement des capacités des organismes féministes et d'équité des genres, dans le budget de 2023. GAIN : L'Afeas obtient une prolongation au projet *Femmes solidaires dans le renouveau* jusqu'à la fin mars 2024, avec un financement additionnel de 99 650 \$ du ministère Femmes et Égalité des genres Canada.

Régime de rentes du Québec - Le 15 février 2023, l'Afeas appuie le mémoire déposé par les membres du G13 intitulé « Assurer que le régime de rentes du Québec réponde aux besoins de toutes les Québécoises et tous les Québécois, particulièrement ceux des femmes, des personnes racisées et de celles issues de l'immigration ». GAIN : Lors des consultations en février 2023, la Régie des rentes décide de ne pas augmenter l'âge minimal de la retraite, ce sur quoi s'entendaient les organismes du G13, communautaires, syndicaux et patronaux.

GAINS POSSIBLES À VENIR - Selon le rapport de la Commission des finances publiques, il est possible que le gouvernement décide d'adopter les mesures proposées dans le document de consultation et ayant reçu l'appui de plusieurs groupes, de même que certaines mesures proposées lors des consultations. Ces mesures sont notamment : ne pas hausser le facteur d'ajustement pour une retraite anticipée ; hausser l'âge maximal de la retraite à 72 ou 75 ans ; rendre la cotisation facultative après 65 ans ; prévoir un mécanisme pour reconnaître les périodes de perte de revenus des personnes proches aidantes ; créer un Conseil des partenaires de la retraite ; bonifier les prestations de décès (si le coût n'est pas trop élevé) ; créer un mécanisme pour tenir compte des périodes d'invalidité et de charge d'un enfant dans le régime supplémentaire (sans changer la nature du mécanisme dans le régime de base) ; mieux communiquer les avantages de retarder la prise de la rente.

Étiquetage des substances toxiques - Le 24 février 2023, l'Afeas appuie la demande auprès des député.e.s fédéraux, initiée par l'organisme *Action cancer du sein du Québec*, pour obtenir l'étiquetage obligatoire des substances toxiques dans le cadre du projet de loi S-5 qui modifie la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), pierre angulaire du droit environnemental canadien régissant la pollution et les substances toxiques. GAIN : Le projet de loi S-5 reconnaît le droit de chaque Canadien.ne à un environnement sain et l'obligation positive du gouvernement du Canada de protéger ce droit en élaborant, dans un délai de deux ans, un cadre de mise en œuvre précisant la manière dont le droit à un environnement sain sera considéré dans l'exécution de la loi.

GAINS POSSIBLES À VENIR - Il reste encore beaucoup à faire pour réglementer et gérer adéquatement les substances toxiques dans le cadre de la LCPE. Une mise à jour de l'étiquetage des produits chimiques, un accès public à l'information et aux données, un échéancier d'action clair, ainsi que des normes et des mesures d'atténuation améliorées sont nécessaires pour commencer à affronter ces réalités.



Projet de loi C-21 – Loi modifiant certaines lois et d’autres textes en conséquence (armes à feu)

Le 28 février, 2 mars et 24 avril 2023, l’Afeas participe à diverses actions initiées par la Coalition pour le contrôle des armes à feu (CPCAF), dont elle est membre, pour obtenir des modifications au projet de loi C-21 et son adoption le plus rapidement possible. Cependant, lors de l’arrêt des travaux du Parlement et du Sénat, ce dernier n’avait toujours pas adopté le C-21. GAINS : Les député.e.s fédéraux ont inclus des modifications importantes en lien avec la violence conjugale et familiale, et ce, à partir d’amendements déposés par les groupes concernés. Entre autres :

- la clause sur la révocation des permis pour cause de violence familiale ou traque renforcée et clarifiée ;
- la création d’une obligation légale d’agir dans les 24 heures pour le contrôleur des armes et, pour une personne sujette à une ordonnance de protection, celle de remettre ses armes dans les 24 heures ;
- des définitions clarifiant le sens de « violence familiale » et d’« ordonnance de protection », incluant le contrôle coercitif dans la violence familiale ;
- l’obligation pour un titulaire de permis, devenu inéligible, de remettre l’arme aux autorités, les hommes violents ne pouvant plus donner leur arme à leur frère, colocataire ou ami.

Journée nationale du travail invisible

Depuis avril 2000, l’Afeas souligne la Journée du travail invisible chaque premier mardi d’avril. Des démarches ont également été effectuées afin de revendiquer auprès des gouvernements qu’ils reconnaissent officiellement cette journée.

GAIN :

- Le 4 avril 2023, les député.e.s fédéraux adoptent unanimement la Journée nationale des personnes proches aidantes, le premier mardi d’avril, pour reconnaître formellement les personnes proches aidantes au Canada. Cette journée célébrée au même moment que la JOURNÉE DU TRAVAIL INVISIBLE de l’Afeas reconnaît déjà une partie de ce travail, celui de soins aux proches.
- *La Stratégie gouvernementale pour l’égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027* du gouvernement du Québec prévoit la réalisation de démarches visant à permettre d’officialiser le premier mardi d’avril comme « Journée nationale du travail invisible ».

Journée mondiale pour la santé des femmes et la santé menstruelle

Le 12 mai 2023, l’Afeas appuie une lettre rédigée conjointement par la Fédération des femmes du Québec (FFQ), le Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec (RTRGFQ), le Réseau des groupes de femmes – Capitale nationale (RGF-CN) et le Réseau québécois d’action pour la santé des femmes (RQASF). Cette lettre demande à la ministre responsable de la Condition féminine du Québec, Martine Biron, de mettre en priorité la lutte contre la précarité menstruelle, car il est inacceptable que quiconque au Québec puisse manquer de produits menstruels. GAINS : En attendant la réponse de la ministre dans ce dossier, plusieurs actions ont vu le jour depuis un an, entre autres :

- Le 8 mars 2023, Magalie Masson, journaliste à Radio-Canada, dévoile à l’occasion de la Journée internationale des droits des femmes qu’au cours de la dernière année, plus de 115 entreprises québécoises ont joint le mouvement mené par la compagnie Iris + Arlo afin de changer les règles en offrant gratuitement des produits d’hygiène féminine à leurs employées.
- Le 10 mai 2023, le ministre fédéral du Travail, Seamus O’Reaghan Jr., annonce qu’à partir du 15 décembre 2023, le Code canadien du travail assurera l’accès aux produits menstruels dans toutes les entreprises sous juridiction fédérale.
- Le 2 juin 2023, la Ville de Montréal annonce l’accès gratuit aux produits d’hygiène menstruelle aux besoins des Montréalaises et à toute personne menstruée dans plus d’une quarantaine de lieux publics, munis de machines distributrices.

Projet de loi n°12 - Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui

Le 28 mars 2023, l'Afeas dépose un mémoire à la Commission des institutions dans le cadre des consultations sur le projet de loi 12, adopté le 31 mai et sanctionné le 6 juin 2023. GAINS : Les principales modifications au Code civil, volet Droit de la famille,¹ sont :

- la création d'un processus clair, prévisible et sécuritaire pour encadrer la grossesse pour autrui de sorte que les droits des enfants et des femmes porteuses soient protégés ;
- le droit à la connaissance de leurs origines pour les enfants issus d'une procréation assistée (don de gamètes ou grossesse pour autrui), incluant la création d'un registre ;
- le droit pour une femme dont l'enfant est issu d'un viol, de refuser à l'agresseur l'établissement de sa paternité auprès de cet enfant ;
- la possibilité d'obliger un agresseur sexuel à verser une indemnité pour subvenir aux besoins de l'enfant issu de ce viol ;
- le fardeau de la preuve en matière de déchéance de l'autorité parentale inversé vers le parent fautif lorsqu'un jugement reconnaît qu'il a commis une infraction de nature sexuelle sur un enfant.

Par ailleurs, un volet de la réforme du droit de la famille n'a toujours pas été abordé, celui de la conjugalité ou du droit en regard des unions de fait.

Projet de loi 11 – Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives

Le 29 mars 2023, l'Afeas dépose un mémoire à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre des consultations sur le projet de loi 11, adopté et sanctionné le 7 juin 2023. Les parlementaires ont entendu des POUR et des CONTRE quant aux modifications apportées par le projet de loi 11 à l'aide médicale à mourir. GAINS : Plusieurs modifications² à la Loi concernant les soins de fin de vie répondent aux revendications de l'Afeas, notamment :

- permettre à une personne ayant un diagnostic de maladie grave et incurable menant à l'incapacité à consentir aux soins de faire une demande d'aide médicale à mourir (AMM) ;
- permettre à une personne ayant une déficience physique grave entraînant des incapacités significatives et persistantes de faire une demande d'AMM ;
- introduire l'obligation pour les maisons de soins palliatifs et les hôpitaux privés d'inclure dans leur offre de soins l'AMM ;
- confirmer le retrait du critère de fin de vie des critères d'admissibilité pour effectuer une demande d'AMM, conformément au jugement Truchon-Gladu.

Cependant, les demandes anticipées pourraient ne pas être acceptées avant 24 mois, le temps de mettre les choses en place, selon la ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé, Sonia Bélanger.

[1] Une analyse détaillée, en lien avec les positions de l'Afeas défendues dans son mémoire, n'a pu être possible, la version finale de la loi n'étant pas encore en ligne (26.06.2023) au moment de faire le bilan des gains 2022-2023.

[2] Ibid.

6. RÉGIE INTERNE

Équipe du siège social

En 2023, l'équipe du siège social se compose de quatre employées et de quatre pigistes qui soutiennent la gestion administrative ainsi que la réalisation de l'ensemble des activités d'éducation et d'action sociale de l'Afeas provinciale, en plus de deux firmes qui assurent contractuellement le fonctionnement de notre site Internet, nos réseaux sociaux et notre portail de gestion des membres.

Employées

- Huguette Dalpé, secrétaire et coordonnatrice de la revue Femmes d'ici, temps partiel
- Lise Gratton, coordonnatrice administrative, temps plein
- Sylvanie Nguyen, responsable de la vie associative, temps plein
- Marianne Pertuiset-Ferland, directrice générale, temps plein

Pigistes et firmes à contrat

- Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques
- Josée Gratton, technicienne comptable
- Mélanie Loubier, graphiste
- Marisabelle Bérubé, consultante en évaluation des projets (contrat terminé à la fin mars 2023)
- Bête féroce, firme de communications et relations publiques
- Regroupement Loisirs du Québec pour notre support informatique et pour notre portail de gestion des membres.

Finances

Le siège social prépare les rapports financiers périodiques ainsi que le projet d'audit des états financiers annuels. Ceux-ci sont soumis pour adoption au conseil d'administration provincial. Les états financiers vérifiés annuellement sont déposés à l'assemblée générale annuelle des membres. La firme comptable Massie Turcotte et associés a été mandatée pour effectuer l'audit des états financiers se terminant le 30 juin 2023. Le rapport d'audit est annexé au présent cahier de congrès pour présentation à la 57e assemblée générale annuelle en septembre 2023.

Assurances

L'Afeas détient une police d'assurance responsabilité civile de 5 millions \$ avec la compagnie TSW Management Services Inc. qui couvre le provincial, les Afeas régionales et les Afeas locales. Une police d'assurance-biens a été offerte aux Afeas locales qui souhaitaient une couverture de plus de 5 000 \$; les Afeas concernées ont été facturées selon le montant d'assurance demandé.

Membrariat

Le tableau à la page suivante présente l'évolution du nombre de membres et du nombre d'Afeas locales par région entre les années 2021-2022 et 2022-2023.

Tableau comparatif 2021-2022 et 2022-2023

Régions	Membres		Afeas locales	
	2021-22	2022-23	2021-22	2022-23
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	226	179	10	7
Centre-du-Québec	838	795	19	16
Estrie	511	478	19	17
Hautes-Rivières	85	Fermée	4	Fermée
Lanaudière	326	363	15	15
Mauricie	864	864	27	27
Montréal-Laurentides-Outaouais	201	236	6	8
Québec-Chaudière-Appalaches	251	236	10	10
Richelieu-Yamaska	533	517	20	18
Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau	1674	1696	45	44
Provincial	6	3		
Totaux	5515	5367	175	162

Malgré une diminution du nombre d'instances locales et de membres, on peut constater une stabilisation du nombre de membres dans les deux dernières années (diminution annuelle moyenne de 2,2%), comparativement aux années précédentes (diminution annuelle moyenne de 8,6% entre 2018 et 2021). Ceci démontre que nous sommes sur la bonne voie dans nos démarches et nous encourage à redoubler d'efforts quant au recrutement de nouvelles membres pour assurer la relève et la continuation de notre mission

Année	Membres	Membres Afeas locale
2017-2018	7372	205
2018-2019	7002	199
2019-2020	6610	187
2020-2021	5601	175
2021-2022	5515	175
2022-2023	5360	162

Portail de gestion des membres

Afin de permettre aux instances locales de gérer elles-mêmes les adhésions et les renouvellements de leurs membres, un important travail a été entrepris pour transformer notre portail de gestion des membres (PGM). Après un remaniement en profondeur effectué à l'aide du Regroupement Loisirs Québec et grâce au travail et à la persévérance de l'équipe du siège social (félicitations et remerciements particuliers à Huguette Dalpé, Danielle Michaud et Emmanuelle Botton), nous avons entamé la phase « projet pilote » au printemps 2023, afin de tester les différentes fonctionnalités et récolter les rétroactions des utilisatrices pour améliorer le fonctionnement du PGM, en amont du déploiement à grande échelle. Nous souhaitons souligner le dévouement et la collaboration des bénévoles suivantes dans le cadre du projet pilote:

- Annie Mercier, région Estrie, Afeas Saint-Denis-de-Brompton
- Danielle Michaud, région Estrie, Afeas Saint-Denis-de-Brompton
- Gaétane Asselin, région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, Afeas Saint-Rédempteur
- Marie-Andrée Mongeau, région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, Afeas Les Hauteurs
- Micheline Tremblay, région Estrie, Afeas Cookshire
- Nicole Rivest, région Montréal-Laurentides-Outaouais, Afeas Pointe-aux-Trembles
- Solange Vaudry, région Montréal-Laurentides-Outaouais, Afeas Lachute.

Le portail de gestion des membres sera déployé auprès de toutes les instances régionales à partir du printemps 2024.

Archives numériques

Afin d'assurer la gestion sécuritaire et adéquate des archives de l'Afeas, et dans le cadre du virage numérique que nous avons entamé plus particulièrement depuis la pandémie, nous avons également œuvré à mettre à jour notre système de classement des archives numériques. Cela permettra aux membres de l'équipe provinciale de retrouver plus facilement et de manière autonome la documentation pertinente, notamment dans un contexte de télétravail.

Concours et tirage

Comme à chaque année, les concours provinciaux ont permis de mettre en lumière plusieurs belles initiatives des instances locales et régionales. Les détails ainsi que les récipiendaires des prix suivants se trouvent dans la section Procès-verbal de la 56e AGA provinciale du présent document :

- Prix Azilda-Marchand
- Prix Activités femmes d'ici
- Concours recrutement
- Prix Excellence Solange-Fernet-Gervais
- Prix Fidélité
- Concours d'écriture revue Femmes d'ici
- Concours Génération égalité

Meilleures vendeuses Tirage annuel

L'objectif de ce concours est de souligner les efforts et remercier les vendeuses de billets pour le tirage annuel :

- un prix de 250 \$ est offert à la vendeuse qui a vendu le plus grand nombre de billets
- 5 prix de 50 \$ sont tirés au sort parmi les autres vendeuses de plus de 30 billets

La meilleure vendeuse pour l'année 2022 est Gisèle Langevin du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau pour la vente de 210 billets !

Les gagnantes des 5 prix de 50 \$ tirés au sort parmi les vendeuses de plus de 30 billets sont :

- Sophie Foisy de Richelieu-Yamaska
- Solange Vaudry de Montréal-Laurentides-Outaouais
- Jeannine Roy de Québec-Chaudière-Appalaches
- France Morissette du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau
- Sonia Dionne du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau

Félicitations à toutes les vendeuses pour leurs efforts essentiels au financement de l'Afeas. Pour la prochaine année, des mesures incitatives additionnelles sont mises en place afin d'encourager et de récompenser les membres Afeas qui vendent des billets de tirage.

Tirage annuel

Le tirage Afeas est une source importante d'autofinancement pour les trois paliers de l'Afeas. Le tirage a eu lieu au siège social le 14 février 2023 et a été diffusé en direct sur Facebook. Il a permis de dégager 55 162,44 \$ de profit net réparti comme suit :

- Afeas locales: 18 060 \$
- Afeas régionales: 21 672 \$
- Afeas provinciale: 15 430 \$

Les billets du prochain tirage sont en vente présentement. Le tirage aura lieu le 14 février 2024 au siège social de l'Afeas, et sera diffusé sur Facebook.

57^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PROVINCIALE

Vers la diversité, l'équité et l'inclusion



Procès-verbal de la 56^e AGA provinciale

Vendredi 9 septembre 2022

Congrès d'orientation

Marianne Pertuiset-Ferland, la nouvelle directrice générale, souhaite la bienvenue aux congressistes. Elle nous informe qu'elle agira comme animatrice tout au long du congrès. En guise de consignes générales, elle invite les membres à éteindre leur cellulaire et à signer leur document de travail ainsi que leur carton de vote afin qu'on puisse facilement les restituer à leur propriétaire en cas de perte.

Elle donne ensuite la parole à madame Georgette Boivin, présidente de la région hôte. Cette dernière invite les membres de la région Richelieu-Yamaska à se lever pour recevoir les applaudissements des congressistes pour tout le travail accompli en vue du présent congrès.

Madame Boivin conclut en présentant le comité organisateur qui reçoit également des applaudissements de la salle ;

- Louise Brodeur Comeau, responsable
- Germaine Desrosiers
- Suzanne Lefrançois
- Gaétane Gagnon
- Georgette Beauregard Boivin

Panel d'ouverture : « Réaffirmer la mission et mobiliser la relève »

Pierrette Marcotte, directrice de projets, anime le panel. Elle souligne qu'un congrès d'orientation est très important dans une association. Les congressistes seront invitées à réfléchir et à se positionner sur l'avenir de l'Afeas et sur les valeurs à transmettre aux futures générations. Sans plus s'attarder, elle présente les 4 panélistes, qui ont été choisies dans 4 catégories d'âge : de 19 à 65 ans.

Les panélistes sont :

- Mariette Gilbert, présidente sortante de l'Afeas Laval, région Montréal-Laurentides- Outaouais,
- Marilyne Nadeau (56 ans), présidente de l'Afeas Laval, Montréal-Laurentides-Outaouais,
- Sophie Foisy (42 ans), trésorière région Richelieu-Yamaska,
- Juliette Régnier (19 ans), Afeas Pointe-aux-Trembles, Montréal-Laurentides-Outaouais.

À tour de rôle, Pierrette Marcotte invite chacune à s'exprimer sur les questions suivantes :

1. De quelle façon elles ont connu l'Afeas et quels ont été leur cheminement et leur engagement au sein de l'Association.
2. Comment se passe la transition à la présidence de Laval ?
3. Quel angle mort devons-nous éclairer dans les prochaines années à l'Afeas ?
4. Le plus grand souhait pour l'Afeas

Période d'échanges avec les panélistes

Les congressistes échangent avec les panélistes et émettent leurs commentaires et/ou leurs questions.

Pierrette Marcotte remercie les panélistes en espérant la possibilité d'une future collaboration. D'ailleurs, il sera possible de visionner le panel sur le site Internet de l'Afeas.

Pause

Assemblée générale annuelle

1. Ouverture de l'AGA et vérification du quorum

L'animatrice présente le conseil d'administration 2021-2022 et les présidentes de régions, et leur demande de se lever pour qu'on puisse les identifier.

Elle invite ensuite la présidente provinciale à prendre la parole. Lise Courteau accueille les congressistes chaleureusement, les remercie de leur présence et leur adresse son mot de bienvenue. Le congrès se déroulera cette année sous le thème « Se questionner pour avancer ».

Lise Courteau déclare officiellement ouverte la 56e assemblée générale annuelle de l'Afeas. Selon l'article 20.3 des statuts et règlements de l'Association, le quorum pour la tenue et les délibérations de l'assemblée générale annuelle provinciale est constitué par les membres présentes, à condition que toutes aient été dûment convoquées. Le quorum étant constaté, l'assemblée est reconnue légalement. Chaque participante détient un droit de vote.

2. Nomination de la présidente et la secrétaire d'assemblée

Sur proposition d'Hélène Tremblay de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, appuyée par Denise Martel de la région Estrie, on adopte la nomination de Lise Courteau comme présidente d'assemblée et de Huguette Dalpé comme secrétaire d'assemblée.

Adopté

Diane Doré de la région Hautes-Rivières, appuyée par Jacqueline Demers de la région Centre-du-Québec, propose les cinq personnes suivantes comme scrutatrices : Louise Archambault, Guilaine Maltais, Maria Lira, Denise Morency et Gisèle Boudreau.

Adopté

3. Adoption de l'ordre du jour

Nicole Pelletier et Lise Morrissette, toutes deux de Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, proposent l'adoption de l'ordre du jour suivant :

Adopté

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

Vendredi 9 septembre 2022

- 13h00 Inscriptions et remise des cocardes
- 14h30 Mot de bienvenue
- 14h35 Panel d'ouverture « Réaffirmer la mission et mobiliser la relève »
- 15h15 Période d'échanges avec les panélistes
- 15h30 Pause (10 min)
- 15h40 **Assemblée générale annuelle**
 - Ouverture de l'AGA et vérification du quorum
 - Nomination de la présidente et la secrétaire d'assemblée
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Adoption du procès-verbal de la 55e AGA
 - Dépôt du rapport annuel d'activités – Rapport de la présidente
 - Période de questions sur le rapport annuel 2021-2022
- 16h10 Présentation des états financiers vérifiés par Massie Turcotte et Associés
 - Période de questions sur le rapport financier
 - Adoption des rapports
 - Nomination de l'auditeur pour 2023
- 17h00 Pause (récupération des chambres)
- 18h00 Souper

- 19h30 **Assemblée générale annuelle (suite)**
Désignation des présidentes de délibération
Adoption des règles de procédures
Ratification des avis de motion
Ratification des changements aux statuts et règlements
- 21h00 Ajournement

Samedi 10 septembre 2022

- 7h00 Déjeuner
- 8h30 Ouverture de la journée
- 8h35 Consignes pour les tables rondes
- 8h45 Table ronde 1er bloc
- 10h00 Pause
- 10h15 Table ronde 2e bloc
- 12h00 Dîner
- 13h45 Accueil et intégration
ABC pour l'accueil des nouvelles membres
Fonctionnement à venir du renouvellement des adhésions
Dévoilement du nouveau site Internet
Nouveau membrariat masculin et organismes
- 14h45 **Pause**
- 15h00 Projet rassembleur et concours
Lancement du projet rassembleur
Remise des prix concours provinciaux
- Activités femmes d'ici local et régional (2 prix)
 - Azilda-Marchand (1 prix)
 - Recrutement (3 prix)
 - Textes gagnants dans la revue (3 prix)
- Remise des prix et visionnement - Concours capsules solution
- 17h00 Période libre (préparation pour la soirée)
- 18h00 Souper 4 services

Dimanche 11 septembre 2022

- 7h00 Déjeuner
- 8h30 Nomination de la présidente et secrétaire d'élection
- 8h40 Rappel des consignes
- 8h45 Table ronde 3e bloc
- 10h00 Pause
- 10h15 Table ronde 4e bloc
- 12h00 Dîner boîte à lunch - Élection des officières par les administratrices
- 13h00 Suite de l'adoption des propositions (si nécessaire)
- 14h00 Remerciements aux administratrices sortantes
Présentation des administratrices des régions 2022-2023
Résultat des élections des officières
Proposition pour l'installation du conseil d'administration 2022-2023
- 14h30 Dévoilement de la région hôte du congrès 2023
- 15h00 Levée de l'Assemblée

4. Adoption du procès-verbal de la 55e assemblée générale annuelle

Sur proposition de Georgette Boivin, Richelieu-Yamaska, appuyée par Diane Doré, Hautes-Rivières, il est résolu par les membres d'adopter le procès-verbal de la 55e assemblée générale annuelle avec la correction de la page 64, point 14 : Il faudrait lire Lise Courteau et Nicole Comtois et non Lise Comtois.

5. Dépôt du rapport annuel d'activités – Rapport de la présidente

En premier lieu, la présidente provinciale présente son rapport et quelques-unes des réalisations de l'Afeas durant la dernière année. Avant de conclure son rapport, elle demande à madame Hélène Tremblay de venir la rejoindre sur le podium et la remercie officiellement pour son travail à titre de présidente et les congressistes l'applaudissent. Elle termine en remerciant les membres du conseil d'administration, les membres des comités provinciaux et les employées du siège social. Ce rapport sera distribué aux congressistes en fin d'après-midi. Le rapport annuel d'activités de l'Afeas est détaillé de la page 8 à 59 dans le cahier de congrès.

6. Période de questions sur le rapport annuel 2021-2022

Commentaires :

- Céline Duval de la région Richelieu-Yamaska félicite le conseil d'administration et Hélène Cornellier pour le suivi sur les services de garde.
- Marjolaine Larocque de la région Estrie : aimerait savoir s'il y aura un suivi avec le Théâtre Parminou. On ne peut malheureusement pas lui répondre pour le moment, mais il y aura certainement un suivi cette année.

7. Présentation des états financiers vérifiés par Massie Turcotte et associés

L'animatrice présente la firme Massie Turcotte et Associés, une société de comptables professionnels agréés qui vérifie les états financiers de l'Association depuis plusieurs années. L'audit couvre la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022. Ces rapports se retrouvent en annexe au cahier de congrès.

Par le biais de la plateforme Zoom, Monsieur Gilles Massie, directeur en certification, explique le bilan au 30 juin 2022 et les états des résultats financiers.

8. Période de questions sur le rapport financier

Questions posées

Madame Paula Provencher du Centre-du-Québec se demande à quoi a servi le montant de 10 141 \$ alloué aux relations publiques?

On lui fait la réponse suivante : cet argent a servi à défrayer les coûts d'espace publicitaire pour notre campagne du travail invisible dans le Devoir, sur le site de Québecor et des divers réseaux sociaux.

9. Adoption des rapports

Nicole Comtois de la région Richelieu-Yamaska propose l'adoption des rapports et Lysiane Deslaurier de la région Centre-du-Québec l'appuie.

Adopté

10. Nomination de l'auditeur pour 2022

Sur proposition de Linda Boucher de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, appuyée par Francine Chabot de la région Centre-du-Québec, il est résolu de confier la vérification des états financiers pour l'année 2022-2023 à la firme Massie Turcotte et Associés CPA Inc.

Adopté à la majorité

Andréanne Larouche, députée de Shefford

Avant l'ajournement pour le souper, on invite madame Andréanne Larouche, députée de Shefford, porte-parole de la condition féminine et l'égalité des genres, à prendre la parole. Elle souligne que l'Afeas est une partenaire majeure. Madame Larouche a poussé le dossier de la journée du travail invisible. Sa mère était membre Afeas et c'est ce qui l'a motivée à devenir une féministe très engagée. Elle rappelle que même en 2022, on est encore loin de l'égalité pour les femmes. Le message a porté et elle a été chaleureusement applaudie.

Avant la pause pour le souper, Marianne donne quelques consignes.

11. Ajournement de l'AGA et souper

On procède à l'ajournement de l'AGA à 17 h 00 et on invite les congressistes à prendre possession de leur chambre et à revenir dans la salle pour le souper.

On reprend les délibérations à 19 h 30.

12. Désignation des présidentes de délibération

Lise Courteau et Nicole Comtois sont désignées à titre de présidentes de délibérations.

13. Adoption des règles de procédures

Lise Courteau fait un bref résumé des règles de procédures qui sont inscrites aux pages 76 et 77 du cahier de congrès. Elle rappelle que trois interventions « pour » et trois interventions « contre » seront permises. Elle rappelle également que ces avis de motion et modifications aux statuts et règlements ont été adoptés par le conseil d'administration provincial et doivent maintenant être ratifiés par les membres. Ces changements sont acceptés ou refusés et ne peuvent faire l'objet d'aucun amendement.

Louise Archambault de la région Mauricie, appuyée par Jacinthe Corneau de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, propose l'adoption des règles de procédures.

Adopté à l'unanimité

14. Ratification des avis de motion

Proposition – Élections à l'Afeas locale (*Conseil d'administration provincial*)

Nous demandons que l'article 13.4 se lise dorénavant comme suit : le mandat de chaque administratrice est de deux ans. Une administratrice a droit à un maximum de quatre mandats consécutifs. (Les mandats viennent à échéance en alternance années paires et années impaires.)

Proposition – Élections à l'Afeas régionale (*Conseil d'administration provincial*)

Nous demandons que l'article 18.4 se lise dorénavant comme suit : le mandat de chaque administratrice est de deux ans. Une administratrice a droit à un maximum de quatre mandats consécutifs. (Les mandats viennent à échéance en alternance années paires et années impaires.)

Adopté à l'unanimité

Proposition – Résolutions des Afeas régionales (*Conseil d'administration provincial*)

Nous demandons que les résolutions adoptées par les régions soient envoyées à la secrétaire provinciale immédiatement après l'assemblée générale annuelle de l'Afeas régionale.

Adopté à l'unanimité

Proposition – Conseil d'administration régional (*Conseil d'administration provincial*)

Nous demandons que les présidentes d'Afeas locales puissent avoir l'opportunité de siéger sur un conseil d'administration régional, à titre d'administratrice. Ces présidentes d'Afeas locales ne pourraient pas occuper un poste d'officière régionale.

Adopté à l'unanimité

15. Modifications aux statuts et règlements

Lise Courteau réfère les congressistes à la page 80 du cahier de congrès « Modifications aux statuts et règlements ». Elle indique que dans la colonne de gauche se trouve le texte tel qu'il apparaît dans la version 2018 de la Constitution – Règlements – Règles de procédure, et que dans la colonne de droite se trouve le nouveau texte proposé. Les membres doivent donc voter pour ou contre le texte proposé.

Le genre féminin est utilisé dans le présent document comme genre neutre. L'emploi du genre féminin a pour but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture.

Adopté à la majorité

Modifications aux statuts et règlements

Chapitre 1 – Constitution

Introduction

La présente constitution est celle de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (Afeas) adoptée lors du congrès de fusion de l'Union catholique des femmes rurales (UCFR) fondée en 1937 et des Cercles d'économie domestique (CED) fondés en 1945, le 22 septembre 1966, telle que modifiée par la suite.

L'Afeas a une charte provinciale et ses lettres patentes ont été octroyées le 8 août 1968 et enregistrées sous la troisième partie de la Loi des compagnies au livre 1436, folio 61, le 30 août 1968. Des lettres patentes supplémentaires ont été enregistrées le 10 janvier 1984.

Nom

Ladite corporation a été constituée sous le nom de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, ci-après appelée « l'Association ».

Chapitre 1 – Constitution

Introduction

La présente constitution est celle de l'Association féministe d'éducation et d'action sociale (Afeas) adoptée lors du congrès de fusion de l'Union catholique des femmes rurales (UCFR) fondée en 1937 et des Cercles d'économie domestique (CED) fondés en 1945, le 22 septembre 1966, telle que modifiée par la suite.

L'Afeas a une charte provinciale et ses lettres patentes ont été octroyées le 8 août 1968 et enregistrées sous la troisième partie de la Loi des compagnies au livre 1436, folio 61, le 30 août 1968. Des lettres patentes supplémentaires ont été enregistrées le 10 janvier 1984, le 18 novembre 2019 et le 20 octobre 2021.

Nom

Initialement constituée sous le nom de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (Afeas), sa nouvelle dénomination sociale Association féministe d'éducation et d'action sociale, ci-après appelée « l'Association » a été entérinée lors de la 55^e Assemblée générale des membres, par plus de 2/3 des membres présentes à l'assemblée générale spéciale tenue à cet effet le 11 septembre 2021.

Mission

L'Association est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir et défendre l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la société.

Modifications aux statuts et règlements

Les buts et les objectifs de l'Association sont :

- a) Grouper en association les personnes intéressées à la promotion de la femme.
- b) Par l'éducation, éveiller les membres à leurs responsabilités et les engager à faire face aux exigences de la famille et de la société.
- c) Réaliser une action sociale en vue de la promotion de la femme et de l'amélioration de la société.
- d) Se présenter dans la société comme corps intermédiaire entre l'État et l'individu et se réaliser comme tel par les moyens qui lui sont propres.

L'Association a pour objets de :

- Regrouper en instances locales, régionales et provinciale les personnes intéressées à promouvoir et à défendre l'égalité entre les femmes et les hommes;
- Offrir des formations et des ateliers d'éducation populaire visant le renforcement des capacités de ses associations membres et des associations féministes partenaires, sous réserve de la loi RLRQ c E-9.1 et de ses règlements sur l'enseignement privé et des règlements adoptés sous son autorité;
- Effectuer des recherches à des fins éducatives, rédiger et publier des outils de formation et des mémoires;
- Organiser des activités publiques, conférences, forum, etc. visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes;
- Mobiliser ses associations membres, ainsi que les citoyennes et citoyens, dans la réalisation d'actions collectives pour réduire les inégalités sociales et améliorer les conditions de vie de leur communauté.
- Pouvoir recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières; administrer de tels dons, legs et contributions; organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.
- **Nombre d'administratrices**
Le conseil d'administration provincial se compose de onze (11) administratrices, soit d'une représentante élue ou mandatée par ses instances régionales
- **Pouvoirs**
Selon l'article 21.6.5 de ses statuts et règlements, le Conseil d'administration de l'instance provinciale de l'Association a le pouvoir d'exiger la démission d'une membre ayant accepté une responsabilité ou siégeant sur un poste électif de l'instance provinciale.
- **Immeubles:**
La valeur des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la personne morale est limitée à 1500 000 \$.
- **Autres dispositions:**
En cas de liquidation de la personne morale ou de distribution des biens de la personne morale, ces derniers seront dévolus à une organisation exerçant une activité analogue.

Modifications aux statuts et règlements

Prévisions et restrictions

L'Association est formée sans capital social et, par conséquent, ses opérations seront sans gain pécuniaire, dans un but national, patriotique, religieux, philanthropique, charitable, scientifique, artistique, social, professionnel, athlétique ou sportif, ou autre du même genre.

À enlever

Amendements

Tout amendement aux présentes lettres patentes devra être demandé au moyen de lettres patentes supplémentaires. On peut amender la présente constitution dans toutes ses dispositions, mais pour ce faire, il faut qu'un avis de motion soit envoyé du palier local au palier régional, puis au palier provincial dans les délais prévus.

Le comité des résolutions provincial acheminera les avis de motion au conseil d'administration provincial qui en discutera et en disposera. Par la suite, les avis de motion seront ratifiés par les membres en congrès provincial. Les deux tiers (2/3) des votes des membres présentes à l'assemblée sont requis pour amender la constitution. De tels amendements à la constitution ne sont en vigueur qu'après avoir été approuvés par le ministère des Institutions financières.

Les présents règlements sont ceux adoptés à une assemblée des directrices provisoires de la corporation tenue à Montréal le 30 septembre 1968, tels que modifiés et ratifiés par la suite.

Amendements

Tout amendement aux présentes lettres patentes devra être demandé au moyen de lettres patentes supplémentaires. On peut amender les règlements généraux de la présente constitution dans toutes ses dispositions, mais pour ce faire, il faut qu'un avis de motion soit envoyé du palier local au palier régional, puis au palier provincial dans les délais prévus.

Le comité des résolutions provincial acheminera les avis de motion au conseil d'administration provincial qui en discutera et en disposera. Les avis de motion sur les règlements généraux de l'Association prennent effet dès leur adoption par le conseil d'administration.

Par la suite, les avis de motion devront être ratifiés par les membres à l'occasion de l'assemblée générale provinciale.

Les présents règlements sont ceux adoptés par le conseil d'administration tenue le 1er décembre 2021 et devront être ratifiés à l'assemblée générale annuelle des membres de septembre 2022.

Adopté à la majorité

Modifications aux statuts et règlements

Article 1 – Définitions

1.1 Membre

Est membre en règle toute personne qui satisfait aux conditions d'admission.

Article 4 – Sceau – Sigle – Emblème – Couleurs – Devise

4.1 Sceau

Le sceau (cachet officiel gravé en creux) reproduit le logo de l'Association. Ce sceau est apposé sur les documents officiels pour les authentifier ou les fermer de façon inviolable.

4.2 Sigle

L'Association est désignée par le sigle « Afeas ».

4.3 Logo

Le logo de l'Afeas est réalisé à partir d'une illustration originale, spécialement conçue pour répondre aux exigences stratégiques de l'Afeas en matière d'image de marque. Il s'agit d'une représentation d'empreinte digitale au sein de laquelle se trouve le visage d'une femme de profil. L'illustration est de couleur beige (PMS 1385) et la typographie de teinte bleue (PMS 654). Les femmes de l'Afeas laissent une marque puissante, distincte et significative au sein de la société. Un signe majeur de la volonté de l'Afeas qui vise à se positionner comme le plus puissant moteur de changement social et la voix des femmes en faveur de la reconnaissance et de la promotion du rôle de la femme. Le logo symbolise la présence des femmes dans l'action. (Voir annexe 3 pour reproduction du logo)

4.4 Devise

La devise de l'Association est : La voix des femmes pour une société égalitaire !

Article 1 – Définitions

1.1 Membre

Est membre de plein droit ou membre soutien toute personne ou tout organisme qui satisfait aux conditions d'admission.

Adopté à l'unanimité

Article 4 – Sigle | Logo | Slogan

À enlever

4.1 Sigle

L'Association est désignée par le sigle « Afeas ».

4.2 Logo

Le logo de l'Afeas est réalisé à partir d'une illustration originale, spécialement conçue pour répondre aux exigences stratégiques de l'Afeas en matière d'image de marque. Il s'agit d'un arbre à cinq (5) feuilles dont les racines et les branches en forme de mains de femme soutiennent le tronc et son feuillage. Les cinq (5) feuilles représentent les cinq valeurs de l'Afeas : la solidarité, l'égalité, la liberté, la justice et la paix. Tout comme le mouvement Afeas, qui existe depuis plus d'un demi-siècle, l'arbre croît avec lenteur et patience vers la matérialisation de la pleine et entière égalité entre les femmes et les hommes.

Tout comme le travail invisible des citoyennes et citoyens, ses racines soutiennent le tronc, symbole du tissu social protecteur de vie. Le bleu symbolise l'eau et l'air, éléments essentiels à la vie de l'arbre. Le vert de ses feuilles symbolise l'importance qu'accordent les membres Afeas à l'environnement et au développement durable, conditions fondamentales pour atteindre l'égalité dans toutes les sociétés.

4.3 Slogan

Le slogan de l'Association est : La force de l'égalité.

Adopté à l'unanimité

Modifications aux statuts et règlements

LA MEMBRE

Article 7 – Admission

7.1

Pour être admise, une membre doit :

7.1.1

Être de sexe féminin;

7.1.2

Payer la cotisation déterminée par le conseil d'administration provincial;

7.1.3

S'engager à observer les règlements;

7.1.4

Détenir une seule carte de membre.

7.2

Une membre Afeas doit pouvoir produire comme preuve d'appartenance la carte de membre de l'Afeas pour l'année en cours. Toute personne occupant un poste élu doit s'assurer de détenir, en tout temps, une carte de membre valide, sous peine d'être exclue de son poste.

LA MEMBRE

Article 7 – Admission

7.1

Pour être admise, une membre doit adhérer à la mission, à la vision et à l'orientation de l'Afeas, payer la cotisation déterminée par le conseil d'administration provincial, s'engager à observer les règlements et détenir une seule carte de membre.

Adopté à l'unanimité

7.2

Membre de plein droit

7.2.1

Toute femme reconnue comme telle ;

Rejeté à majorité

7.2.2

A droit de parole aux assemblées délibérantes et aux assemblées générales ;

7.2.3

A droit de vote aux assemblées délibérantes et aux assemblées générales ;

7.2.4

Peut occuper un poste au sein du conseil d'administration du palier local, régional ou provincial.

Adopté à la majorité

7.3

Membre soutien

7.3.1

Toute personne qui souhaite soutenir l'Afeas et qui ne s'identifie pas à la définition de membre de plein droit ;

7.3.2

A droit de parole aux assemblées délibérantes et aux assemblées générales ;

7.3.3

N'a aucun droit de vote ;

7.3.4

Ne peut occuper un poste au sein d'un conseil d'administration du palier local, régional ou provincial.

Adopté à l'unanimité

Modifications aux statuts et règlements

7.4

Organisme-membre

7.4.1

Peut devenir membre un organisme qui adhère à des valeurs féministes;

7.4.2

Doit être soumis à l'approbation du conseil d'administration provincial pour son admission;

7.4.3

Peut désigner des personnes pour assister, sur invitation, aux activités des Afeas locales, régionales ou provinciale;

7.4.4

Peut désigner des personnes pour assister aux assemblées délibérantes et aux assemblées générales;

7.4.5

Les personnes désignées n'ont aucun droit de vote;

7.4.6

Les personnes désignées ne peuvent pas occuper un poste au sein du conseil d'administration du palier local, régional ou provincial.

Adopté à l'unanimité

7.5

Un membre Afeas doit pouvoir produire, comme preuve d'appartenance, la carte de membre de l'Afeas pour l'année en cours. Toute personne occupant un poste électif doit s'assurer de détenir, en tout temps, une carte de membre de plein droit valide, sous peine d'être exclue de son poste.

Adopté à l'unanimité

Modifications aux statuts et règlements

Article 8 – Suspension ou exclusion 8.1

Une membre peut être suspendue si elle ne se conforme pas aux règlements de l'Association ou si elle fait volontairement du tort à l'Association. Cette décision de suspension ou d'exclusion demande un vote des deux tiers (2/3) du conseil d'administration du palier concerné.

Article 8 – Suspension ou exclusion 8.1

Une membre ou un organisme-membre peut être suspendu s'il y a non-conformité aux règlements de l'Association ou si un tort volontaire est fait à l'Association. Cette décision de suspension ou d'exclusion demande un vote des deux tiers (2/3) du conseil d'administration du palier concerné.

Adopté à l'unanimité

L'AFEAS LOCALE Article 10 – Cadre général

10.5 Suspension-Exclusion-Dissolution-Fusion 10.5.4

Toute Afeas locale qui désire se dissoudre doit :

- e) Avant que la dissolution ne prenne effet, l'Afeas locale doit avoir payé ses dettes et avoir fait remise de ses biens à l'Afeas régionale. Le non-respect de ces conditions peut entraîner des poursuites judiciaires.

10.5.9
Les Afeas locales qui désirent se fusionner doivent :

- d) Avant que la fusion ne prenne effet, chacune des Afeas locales doit avoir payé ses dettes. Les biens des deux Afeas locales deviennent alors la propriété de la nouvelle Afeas locale.

L'AFEAS LOCALE Article 10 – Cadre général

10.5 Suspension-Exclusion-Dissolution-Fusion 10.5.4

Toute Afeas locale qui désire se dissoudre doit :

- e) Avant que la dissolution ne prenne effet, l'Afeas locale doit avoir payé ses dettes, avoir produit un rapport financier à la date de fermeture, avoir fait remise de ses biens à l'Afeas régionale et envoyé un avis de dissolution au registraire des entreprises, s'il y a lieu. Le non-respect de ces conditions peut entraîner des poursuites judiciaires.

10.5.9
Les Afeas locales qui désirent se fusionner doivent :

- d) Avant que la fusion ne prenne effet, chacune des Afeas locales doit avoir payé ses dettes et fait les changements au registraire des entreprises, s'il y a lieu. Les biens des deux Afeas locales deviennent alors la propriété de la nouvelle Afeas locale.

Adopté à l'unanimité

Modifications aux statuts et règlements

Article 11 – Assemblée générale de l'Afeas locale

11.1 Composition – L'assemblée générale de l'Afeas locale se compose de toutes les membres de l'Afeas locale.

11.5 Droit de vote

Chaque membre en règle de l'Afeas locale a droit à un vote. Les décisions de l'assemblée générale, sauf exceptions inscrites dans la Constitution et les règlements, sont prises à la majorité des voix.

11.6 Pouvoirs et fonctions

11.6.7

Dispose des propositions à soumettre à l'assemblée générale régionale. Ces résolutions doivent être envoyées à la secrétaire régionale au moins six (6) semaines avant l'assemblée générale régionale.

Article 12 : CA de l'Afeas locale

12.1 Composition

Le conseil d'administration de l'Afeas locale se compose d'un nombre impair; si les Afeas locales sont incorporées, il se compose d'un nombre fixe.

12.5 Vacance

En cas de vacance au poste de présidente, la première vice-présidente aura priorité pour remplacer la présidente jusqu'aux élections générales suivantes. Toute autre vacance au conseil d'administration pendant ce terme sera comblée par et parmi les membres de l'Afeas locale.

12.6 Pouvoirs et fonctions

Le conseil d'administration de l'Afeas locale :
12.6.6.

Prépare l'ordre du jour des assemblées générales de l'Afeas locale et en détermine l'endroit, la date et l'heure. On doit nécessairement retrouver à l'ordre du jour d'une assemblée générale annuelle les points suivants : adoption des rapports de la présidente, des activités, choix de la vérificatrice ou du vérificateur s'il y a lieu, désignation des présidentes, secrétaire et scrutatrices d'élections.

Article 11 – Assemblée générale de l'Afeas locale

11.1 Composition

L'assemblée générale de l'Afeas locale se compose de toutes les membres de plein droit ; les membres soutien et une personne désignée par les organismes membres, sont aussi invitées, sans droit de vote.

11.5 Droit de vote

Seules les membres de plein droit et en règle de l'Afeas locale ont droit de vote à l'assemblée générale locale. Les décisions de l'assemblée générale, sauf exceptions inscrites dans la Constitution et les règlements, sont prises à la majorité des voix exprimées.

11.6 Pouvoirs et fonctions

11.6.7

Dispose des propositions à soumettre à l'assemblée générale régionale. Ces résolutions doivent être envoyées à la secrétaire régionale dans les délais requis par l'Afeas régionale.

Adopté à l'unanimité

Article 12 : CA de l'Afeas locale

12.1 Composition

Le conseil d'administration de l'Afeas locale se compose d'un minimum de trois (3) personnes élues par l'assemblée générale.

12.5 Vacance

En cas de vacance au poste de présidente, la première vice-présidente aura priorité pour remplacer la présidente jusqu'aux élections générales suivantes. Toute autre vacance au conseil d'administration pendant ce terme sera comblée par et parmi les membres de plein droit de l'Afeas locale.

12.6 Pouvoirs et fonctions

Le conseil d'administration de l'Afeas locale :
12.6.6

Prépare l'ordre du jour des assemblées générales de l'Afeas locale et en détermine l'endroit, la date et l'heure. On doit nécessairement retrouver à l'ordre du jour d'une assemblée générale annuelle les points suivants : adoption des rapports de la présidente et des activités, dépôt des états financiers annuels, choix de la vérificatrice ou du vérificateur, s'il y a lieu, désignation de la présidente, de la secrétaire et des scrutatrices d'élections.

Adopté à l'unanimité

Modifications aux statuts et règlements

Article 13 – Élections à l'Afeas locale

13.1 Éligibilité

Pour être éligible à un poste d'administratrice de l'Afeas locale, la candidate doit être membre de l'Afeas locale, être âgée d'au moins 18 ans, détenir une seule carte de membre de l'année en cours et déposer un formulaire de mise en candidature au moins trois (3) semaines avant la tenue de l'assemblée générale annuelle locale.

Article 13 – Élections à l'Afeas locale

13.1 Éligibilité

Pour être éligible à un poste d'administratrice de l'Afeas locale, la candidate doit être membre de plein droit de l'Afeas locale, être âgée d'au moins 18 ans, détenir une seule carte de membre de l'année en cours et déposer un formulaire de mise en candidature au moins trois (3) semaines avant la tenue de l'assemblée générale annuelle locale.

Adopté à l'unanimité

L'AFEAS RÉGIONALE

Article 14 – Cadre général

14.5 Suspension – Exclusion- Dissolution

14.5.4

Toute Afeas régionale qui désire se dissoudre doit :

- e) Avant que la dissolution ne prenne effet, l'Afeas régionale doit avoir payé ses dettes et avoir fait remise de ses biens à l'Afeas provinciale. Le non-respect de ces conditions peut entraîner des poursuites judiciaires.

L'AFEAS RÉGIONALE

Article 14 – Cadre général

14.5 Suspension – Exclusion- Dissolution

14.5.4

Toute Afeas régionale qui désire se dissoudre doit :

- e) Avant que la dissolution ne prenne effet, l'Afeas régionale doit avoir payé ses dettes, avoir produit un rapport financier à la date de fermeture fait les changements au registraire des entreprises et avoir fait remise de ses biens à l'Afeas provinciale. Le non-respect de ces conditions peut entraîner des poursuites judiciaires.

Adopté à l'unanimité

Article 15 – Assemblée générale de l'Afeas régionale

15.1 Composition

L'assemblée générale de l'Afeas régionale se compose de toutes les membres de son territoire : membres locales et membres régionales.

15.5 Droit de vote

Toutes les membres ont droit de vote à l'assemblée générale régionale. Les décisions de l'assemblée générale régionale, sauf exceptions inscrites dans la Constitution et les règlements, sont prises à la majorité des voix.

Article 15 – Assemblée générale de l'Afeas régionale

15.1 Composition

L'assemblée générale de l'Afeas régionale se compose de toutes les membres de plein droit ; les membres soutien et une personne désignée par les organismes membres, sont aussi invitées, sans droit de vote.

15.5 Droit de vote

Seules les membres de plein droit et en règle de l'Afeas régionale ont droit de vote à l'assemblée générale régionale. Les décisions de l'assemblée générale régionale, sauf exceptions inscrites dans la Constitution et les règlements, sont prises à la majorité des voix exprimées.

Adopté à l'unanimité

Modifications aux statuts et règlements

Article 16 – Conseil d’administration de l’Afeas régionale

16.2.2

Une requête, signée par la majorité des membres du conseil d’administration régional et présentée à la présidente et à la secrétaire, suffit à rendre obligatoire la convocation d’une réunion extraordinaire dans les cinq (5) jours de sa présentation. Les mêmes procédures s’appliquent à une conférence téléphonique pour un point précis et urgent.

16.5 Vacance

Le conseil d’administration peut combler toute vacance au sein de son groupe en nommant une nouvelle administratrice parmi les membres de la région.

16.6 Pouvoirs et fonctions

16.6.9

Prépare l’ordre du jour de l’assemblée générale et en détermine l’endroit, la date et l’heure. On doit nécessairement retrouver à l’ordre du jour d’une assemblée générale annuelle les points suivants : adoption des rapports de la présidente, des activités, choix de la vérificatrice ou du vérificateur, s’il y a lieu, désignation des présidente, secrétaire et scrutatrices d’élections.

Article 16 – Conseil d’administration de l’Afeas régionale

16.2.2

Une requête, signée par la majorité des membres du conseil d’administration régional et présentée à la présidente et à la secrétaire, suffit à rendre obligatoire la convocation d’une réunion extraordinaire dans les cinq (5) jours de sa présentation. Les mêmes procédures s’appliquent à une conférence téléphonique, une rencontre virtuelle ou tout autre moyen technologique, pour un point précis et urgent.

16.5 Vacance

Le conseil d’administration peut combler toute vacance au sein de son groupe en nommant une nouvelle administratrice parmi les membres de plein droit de la région.

16.6 Pouvoirs et fonctions

16.6.9

Prépare l’ordre du jour de l’assemblée générale et en détermine l’endroit, la date et l’heure. On doit nécessairement retrouver à l’ordre du jour d’une assemblée générale annuelle les points suivants : adoption des rapports de la présidente, des activités, dépôt du rapport financier annuel, choix de la vérificatrice ou du vérificateur, s’il y a lieu, désignation de la présidente, de la secrétaire et des scrutatrices d’élections.

Adopté à l’unanimité

Article 18 – Élections à l’Afeas régionale

18.1 Éligibilité

Pour être éligible à un poste d’administratrice de l’Afeas régionale, la candidate doit être membre d’une Afeas locale située sur le territoire de l’Afeas régionale ou être membre de l’Afeas régionale, être âgée d’au moins 18 ans, détenir une seule carte de membre de l’année en cours et déposer un formulaire de mise en candidature, avec photo et curriculum vitae, au moins quatre (4) semaines avant la tenue de l’assemblée générale annuelle régionale.

Article 18 – Élections à l’Afeas régionale

18.1 Éligibilité

Pour être éligible à un poste d’administratrice de l’Afeas régionale, la candidate doit être membre de plein droit d’une Afeas locale située sur le territoire de l’Afeas régionale ou être membre de plein droit de l’Afeas régionale, être âgée d’au moins 18 ans, détenir une seule carte de membre de l’année en cours et déposer un formulaire de mise en candidature, avec photo et curriculum vitae, au moins quatre (4) semaines avant la tenue de l’assemblée générale annuelle régionale.

Adopté à l’unanimité

L’AFEAS PROVINCIALE

Article 20 – Assemblée générale de l’Afeas provinciale

20.5 Droit de vote

Chaque membre présente a droit de vote.

L’AFEAS PROVINCIALE

Article 20 – Assemblée générale de l’Afeas provinciale

20.5 Droit de vote

Chaque membre de plein droit en règle, dûment inscrite et présente, a droit de vote.

Adopté à l’unanimité

Modifications aux statuts et règlements

Article 21 – Conseil d’administration de l’Afeas provinciale

21.1 Composition

Le conseil d’administration provincial se compose de onze (11) administratrices, soit une (1) administratrice élue et mandatée par région. La présidente et la/les vice-présidente(s) régionales ne peuvent en aucun cas être administratrices provinciales. Si l’une d’entre elles veut absolument occuper le poste d’administratrice provinciale, elle devra démissionner ou refuser le poste de présidente ou de vice-présidente.

21.2 Réunions

21.2.2

Une requête, signée par la majorité des membres du Conseil d’administration provincial et présentée à la présidente et à la secrétaire, suffit à rendre obligatoire la convocation d’une réunion extraordinaire dans les cinq (5) jours, de sa présentation. Les mêmes procédures s’appliquent à une conférence téléphonique pour un point précis et urgent.

21.6 Pouvoirs et fonctions

21.6.9

Prépare l’ordre du jour de l’assemblée générale et en détermine l’endroit, la date et l’heure. On doit nécessairement retrouver à l’ordre du jour d’une assemblée générale annuelle les points suivants : adoption des rapports de la présidente, des activités, choix de la vérificatrice ou du vérificateur, s’il y a lieu, désignation de la présidente, de la secrétaire et des scrutatrices d’élections.

21.6.11

Décide du personnel nécessaire au secrétariat et le conseil exécutif provincial en requiert les services et fixe leurs salaires et conditions de travail.

21.6.22

Admet, suspend ou exclut un membre du conseil d’administration.

Article 21 – Conseil d’administration de l’Afeas provinciale

21.1 Composition

Le conseil d’administration provincial se compose d’une (1) administratrice élue et mandatée par région. La présidente et la/les vice-présidente(s) régionales ne peuvent en aucun cas être administratrices provinciales. Si l’une d’entre elles veut absolument occuper le poste d’administratrice provinciale, elle devra démissionner ou refuser le poste de présidente ou de vice-présidente régionale.

21.2 Réunions

21.2.2

Une requête, signée par la majorité des membres du Conseil d’administration provincial et présentée à la présidente et à la secrétaire, suffit à rendre obligatoire la convocation d’une réunion extraordinaire dans les cinq (5) jours de sa présentation. Les mêmes procédures s’appliquent à une conférence téléphonique ou tout autre moyen technologique, pour un point précis et urgent.

21.6 Pouvoirs et fonctions

21.6.9

Prépare l’ordre du jour de l’assemblée générale et en détermine l’endroit, la date et l’heure. On doit nécessairement retrouver à l’ordre du jour d’une assemblée générale annuelle les points suivants : adoption des rapports de la présidente, des activités, dépôt du rapport financier annuel, choix de la vérificatrice ou du vérificateur, désignation de la présidente, de la secrétaire et des scrutatrices d’élections.

21.6.11

Décide du personnel-cadre nécessaire au siège social et le conseil exécutif provincial en requiert les services et fixe leurs salaires et conditions de travail.

21.6.22

Admet un organisme membre

21.6.23

Peut suspendre ou exclure un membre du conseil d’administration ou un organisme membre.

Adopté à l’unanimité

Modifications aux statuts et règlements

Article 23 – Élections à l'Afeas provinciale

23.2 Durée du mandat

Le mandat de chaque administratrice est de deux (2) ans et est déterminé par les élections régionales.

Article 23 – Élections à l'Afeas provinciale

23.2 Durée du mandat

Le mandat de chaque administratrice est déterminé par les élections régionales.

Adopté à l'unanimité

Chapitre VII – Règles de procédures – Assemblée délibérante

Article 25 – Délibérations

25.17

Toutes les membres présentes votent.

Chapitre VII – Règles de procédures – Assemblée délibérante

Article 25 – Délibérations

25.17

Toutes les membres de plein droit en règle, dûment inscrites et présentes, votent.

Adopté à l'unanimité

Lise Courteau invite les congressistes à lire le suivi pour les services de garde et on note le mot de félicitations de madame Céline Duval pour le suivi qui a été fait.

Ajournement à 20h45 - reprise le samedi à 8h30

Samedi 10 septembre 2022

Congrès d'orientation

Marianne Pertuiset-Ferland accueille les congressistes et explique le déroulement de la journée. Pierrette Marcotte donne les consignes générales concernant les tables rondes. Elle explique que cette activité vise la cueillette des suggestions en vue du prochain plan d'action de l'Afeas qui sera présenté en juin 2023 sur 4 grands thèmes. Chacune aura l'occasion d'émettre ses suggestions et ses idées ainsi que leur coup de cœur, lesquels seront colligés et résumés par l'animatrice de la table pour la plénière. Elle souligne qu'il n'y a pas de mauvaises idées et qu'il est important durant ces échanges de cultiver le respect et l'ouverture d'esprit. Elle redit qu'il ne s'agit pas d'un débat, mais d'une collecte d'idées. Durant la plénière, nous inviterons la porte-parole désignée de chaque table à présenter une synthèse. Il est possible qu'on ne puisse pas présenter les réponses de toutes les tables, mais nous conserverons toutes les idées en vue du plan d'action.

Madame Marcotte rappelle que seulement 16 % des membres Afeas ont répondu au sondage et qu'il importe aujourd'hui de valider les réponses reçues durant ce congrès.

Voici la liste des animatrices des 22 tables rondes :

Johanne Blanchette	Maryline Nadeau
Louise Archambault	Céline Massicotte
Georgette B. Boivin	Gisèle Boudreau
Francine Chabot	Nicole Comtois
Josiane Grégoire Lenain	Céline Duval
Colette Lemieux	Danielle Michaud
Agathe Dion-Tétrault	Guyline Maltais
Lise Vachon	Suzanne Lefrançois
Annick Delabays	Marianne Pertuiset-Ferland (si nécessaire)
Maryse Bruneau	Pierrette Marcotte (si nécessaire)
Annie Mercier	Julie Boyer (si nécessaire)
Francine Duchaine	Emmanuelle Botton (si nécessaire)
Jocelyne Veilleux	

En guise de remerciements, une carte cadeau de la librairie Renaud-Bray de 25 \$ est remise à chacune. Pour les 4 blocs, le temps est alloué comme suit :

- 5 min. Présentation
- 40 min. Discussions
- 30 min. Plénière

Tables rondes : Premier bloc – de 8h45 à 10h00

Tables rondes – 1er bloc : Gouvernance (présenté par Emmanuelle Botton)

Elle présente sur PowerPoint les résultats du sondage en regard de la gouvernance. Julie Boyer explique le fonctionnement des tables. Elle agira également comme gardienne du temps. Quinze minutes avant la fin du premier bloc sur la gouvernance, chacune est invitée à choisir son coup de cœur parmi les idées recueillies à la table.

Pierrette donne les consignes pour la plénière et anime cette partie. Les porte-paroles des tables 15, 10, 15, 21 et 1 sont invitées à tour de rôle à donner brièvement les résultats sur le bloc de la gouvernance, en donnant leur coup de cœur sur les 4 sous-questions.

- Pourquoi l'Afeas existe-t-elle ?
- Pourquoi adhère-t-on à l'Afeas ?
- Est-ce que les résultats du sondage sur les motivations des membres reflètent ce que vous vivez dans vos Afeas ?
- Que pouvons-nous faire de mieux pour fidéliser nos membres et en attirer de nouvelles ?

Pause 15 minutes

Tables rondes : Deuxième bloc – de 10h15 à 12h00

Table ronde 2^e bloc : Politique

Pierrette donne les consignes pour les tables rondes et anime cette partie. Les congressistes sont invitées à réfléchir sur les types d'actions collectives qui susciteraient une grande mobilisation des membres à s'impliquer dans les dossiers politiques au local, au régional et au provincial.

Pierrette donne les consignes pour la plénière et anime cette partie. Les porte-paroles sont invitées à tour de rôle à donner les résultats de la table, leur choix prioritaire et leur coup de cœur. Elle appelle les représentantes des tables suivantes : tables 4, 8, 12, 22 et 16.

Une porte-parole soulève l'absence d'information au niveau local et régional au sujet des mémoires et des dossiers prioritaires traités au provincial. La présidente provinciale, Lise Courteau, fait une intervention et informe les congressistes que madame Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques, a reçu le mandat cette année de faire le ménage de toutes nos positions de l'Afeas et d'en faire un suivi en commençant par nos dossiers prioritaires.

L'animatrice félicite les congressistes pour leur travail et la belle ambiance. Elle invite chaque table à apporter le matériel à l'avant en prévision de la suite de l'activité demain matin.

Ajournement pour le dîner de 12h00 à 13h45

17. Accueil et intégration

L'ABC pour l'accueil des nouvelles membres

Emmanuelle Botton présente l'ABC pour l'accueil des membres. Ce document produit en 2021 a été envoyé aux Afeas locales et se retrouve en version numérique sur le site Internet de l'Afeas. Même si le document a été conçu pour les nouvelles membres, le contenu peut servir de rafraîchissement aux membres en général.

Dévoilement du nouveau site Internet

Emmanuelle Botton présente ensuite le nouveau site Internet de l'Afeas lancé officiellement le 22 août 2022. Avec ce nouveau site, on souhaitait faciliter la navigation en offrant un menu simplifié, dynamiser le contenu pour augmenter le trafic sur le site. On voit au premier coup d'œil les informations pertinentes. On trouve également une carte interactive des régions où sont indiquées les coordonnées des Afeas régionales.

Elle informe les congressistes que des ateliers Zoom seront offerts les 27 et 29 septembre 2022 pour apprendre à naviguer sur le nouveau site.

- Question d'une congressiste : compte-t-on faire une version anglaise du site ? Pour le moment, ce n'est pas prévu, car il faudrait également traduire tous les documents.
- Commentaire concernant l'image d'accueil : elle ne donne pas tellement une impression de diversité. On répond que la réalité est ainsi pour le moment. C'est notre vitrine d'association et on travaille à élargir la représentativité.

Fonctionnement à venir du renouvellement des adhésions

Danielle Michaud présente le nouveau fonctionnement à venir pour le renouvellement des adhésions. Elle explique que le provincial a travaillé une grande partie de l'année pour la mise sur pied de la nouvelle base de données. Il fallait trouver une solution pour réduire le temps entre le moment de l'adhésion ou le renouvellement d'une membre et l'entrée de l'information dans le système.

Finalement, comme ce sont les Afeas locales qui gèrent les adhésions, ce seront elles qui s'occuperont d'entrer les données dans la base de données. Une personne par Afeas locale s'occupera de l'adhésion et/ou du renouvellement de ses membres dans la base de données réservée à son Afeas respective. L'Afeas sera en mesure de sortir plusieurs rapports en liaison avec ses membres. La région aura accès à l'ensemble des membres de sa région. Le provincial aura accès à l'ensemble de la base de données. Cette façon de procéder sera effective pour le renouvellement des adhésions après juin 2023.

Cette année, Huguette Dalpé s'occupera du renouvellement et testera la nouvelle base de données. Elle jouera le rôle de quelques Afeas locales pour l'entrée des membres et verra à faire faire des ajustements avec le gestionnaire si nécessaire.

Les congressistes accueillent ce changement avec enthousiasme.

Question d'une congressiste : Avez-vous pensé aux Afeas locales qui n'ont pas Internet ? Oui. La liste des membres sera transmise à la région qui s'occupera de faire les renouvellements de cette Afeas dans la base de données.

Nouveau membrariat masculin et organismes

Lise Courteau fait une présentation PowerPoint du membrariat : membre de plein droit, membre de soutien et organisme membre. Elle présente et explique chaque catégorie ainsi que le nouveau formulaire qui tient compte des deux premières catégories. Pour les organismes membres, le formulaire est disponible uniquement sur le site Internet de l'Afeas.

La catégorie des organismes membres soulève plusieurs questions de la part des congressistes. Madame Couteau en prend note et ajoute qu'il reste encore plusieurs ajustements à faire pour cette catégorie.

Elle termine en disant que ces nouvelles catégories de membres contribueront à augmenter notre membrariat et notre représentativité auprès des différentes instances.

Pour celles qui désirent recevoir le PowerPoint de présentation du nouveau membrariat, il suffit d'en faire la demande à info@afeas.qc.ca.

18. Projet rassembleur et concours

Lancement du projet rassembleur

Marianne Pertuiset-Ferland qui était alors responsable du comité PECA, prend la parole pour expliquer le projet rassembleur *La forêt Afeas* dont l'objectif est de cultiver le féminisme et les liens intergénérationnels.

Elle informe que tous les détails se retrouvent dans le Guide d'animation 2022-2024 et le matériel sur le site Internet de l'Afeas.

On demande à Marianne de faire parvenir sa présentation PowerPoint aux régions.

Prix Azilda-Marchand

On rappelle que l'objectif de ce prix est d'encourager les Afeas locales à réaliser des actions sociales et à les faire connaître.

L'Afeas Granby de la région Richelieu-Yamaska remporte le prix Azilda-Marchand pour son recueil « Paroles de femme ». Elle recevra un chèque de 100 \$, et un certificat. Madame Jocelyne Martin-Bernier prend la parole pour parler du recueil.

Cette année, les membres du jury ont octroyé un coup de cœur à l'Afeas Saint-Charles de Drummond pour son activité « Jamais plus de violence faite aux femmes ». Mesdames Paula Provencher et Hélène Bergeron viennent chercher le certificat.

Prix Activités femmes d'ici

Catégorie locale

Ce prix récompense des Afeas locales ou régionales qui organisent des Activités femmes d'ici dans leur milieu, lesquelles contribuent à réaliser la vision et la mission de l'Afeas.

La gagnante du prix Activités femmes d'ici – local est l'Afeas Granby, de la région Richelieu-Yamaska pour son projet « Passe-R-ailles ». Madame Céline Duval prend la parole et reçoit le prix.

Un prix Coup de cœur a également été décerné au niveau local. Il s'agit de l'Afeas Chibougamau, région Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau pour son activité « Porte-ouverte ». La présidente de l'Afeas locale, Joanne Bergeron, vient recevoir le prix.

Catégorie régionale

La gagnante est l'Afeas régionale Estrie pour son activité « Marche pour la reconnaissance du travail invisible ». Marjolaine Larocque prend la parole et reçoit le prix.

Concours recrutement

Cette année 42 Afeas locales ont reçu le certificat de bronze pour avoir augmenté leur membrariat de 1 à 4 membres; 17 Afeas locales ont reçu le certificat argent pour une augmentation de 5 à 9 membres et 1 Afeas a reçu le certificat or pour une augmentation de plus de 10 membres. Le nom des Afeas locales était projeté sur un grand écran.

Prix Excellence Solange-Fernet-Gervais

Ce prix est attribué à toutes les Afeas régionales qui ont augmenté leurs effectifs.

Cette année, les gagnantes sont les régions : Lanaudière, Mauricie et Montréal-Laurentides-Outaouais.

Prix Fidélité

Le prix Fidélité est tiré au sort parmi les participantes qui ont fait parvenir le coupon de renouvellement. Lorraine Chouinard de l'Afeas Saint-Laurent, région Mauricie, gagne la somme de 100 \$.

Gagnantes du concours d'écriture revue Femmes d'ici

Marianne présente ensuite les gagnantes du concours d'écriture revue Femmes d'ici :

- **Première gagnante : Texte en rapport avec le film Femmes**
Diane Matte, région Québec-Chaudière-Appalaches
100 \$ - texte publié dans la revue automne 2022
- **Deuxième gagnante : Des vitamines pour l'âme**
Monique Côté, Afeas L'Ancienne-Lorette, région Québec-Chaudière-Appalaches
50 \$ - texte publié dans la revue printemps 2023
- **Troisième gagnante : L'urgence climatique**
Marie-Claude Lisée, Afeas Saint-Georges, région Québec-Chaudière-Appalaches
25\$ - texte publié dans la revue été 2023

Concours Génération égalité

Emmanuelle Botton présente les capsules qui ont remporté le concours. Pour participer, les membres Afeas devaient faire équipe avec des jeunes non-membres, et produire une capsule vidéo d'une durée de 1 à 3 minutes. Deux thèmes étaient proposés : le travail invisible et l'environnement.

Le dépôt de la capsule devait être fait au plus tard le 31 mai 2022.

On présente les gagnantes en ordre décroissant, de la cinquième position à la première. Il est à noter que pour accommoder quelques participantes, la quatrième et troisième capsule seront présentées en soirée.

- 1^e position – 1 500 \$ - « Déclaration du travail invisible » par Cynthia David et Mariette Gilbert.
- 2^e position – 1 000 \$ - « C’est notre monde : unissons nos voix pour un environnement sain », par Johanne Bergeron et Michelle Boivin.
- 3^e position – 750 \$ - « Les jeunes au cœur de l’enjeu environnemental », par Monique Martin et Elsa-Laurie Daviau.
- 4^e position – 500 \$ - « L’environnement au cœur de la mission », par Maude Charbonneau, Eliane L. Bergeron, Agathe Dion Tétreault et Isabelle Guilmain.
- 5^e position – 500 \$ - « Environnement », par Annick Delabays, Laure Fragnière et Abigaëlle Gladu.

Marianne donne les consignes pour le souper et la soirée. Elle annonce qu’il y aura une collecte de fonds demain matin pour les RQCALACS, organisme que l’Afeas a soutenu cette année lors de ses activités grand public ainsi que la collecte des produits de toilette pour les maisons d’hébergement.

Ajournement à 16h00

Souper et soirée récréative à compter de 18h00

Durant la soirée, on présente les deux capsules vidéo Génération égalité de la quatrième et troisième gagnante (dans cet ordre).

Marianne invite la présidente d’honneur, la mairesse de Granby, Julie Bourdon (accompagnée de Geneviève Rheault) à prendre la parole.

Durant la soirée, il y a eu des tirages de prix offerts par les artisanes et les artisans. Christian Morisset est venu animer une soirée en musique avec de la danse jusqu’à 22h30.

Ajournement – reprise le dimanche à 8h30

Dimanche 11 septembre 2022

Marianne souhaite la bienvenue aux congressistes en cette dernière journée du congrès d’orientation. Elle annonce que nous avons amassé 1 173 \$ avec la vente de billets de tirage. Elle rappelle la collecte de fonds pour le RQCALACS durant la matinée et demande à l’assistance d’être généreuse.

19. Nomination de la présidente et secrétaire d’élections

La présidente, Lise Courteau rappelle qu’il y aura élections des officières durant le dîner et demande la nomination de Pierrette Marcotte et Marianne Pertuiset-Ferland comme présidente et secrétaire d’élection des officières. Cette proposition est entérinée par Johanne Blanchette de la région Mauricie et appuyée par Mariette Gilbert de la région Montréal-Laurentides-Outaouais.

Adopté

20. Tables rondes - 3e bloc : Éducation

Julie Boyer donne les consignes de la troisième table ronde portant sur l’éducation. Elle rappelle les résultats du sondage et invite les congressistes à :

- Relever les incohérences entre ce que les membres préfèrent comme activités et la mission de l’Afeas ;
- Relever les obstacles au déploiement des activités éducatives dans leur Afeas locale et régionale ;
- Relever des pistes d’actions valorisant la participation des membres aux ateliers Afeas.

Plénière

Pierrette invite les porte-paroles à donner le résultat de leur table par rapport aux trois points mentionnés plus haut. Elle appelle les tables 2, 6, 9, 13, 17 et 19.

Pierrette explique qu'on peut faire de la politique sans faire de partisanerie pour un parti en particulier.

Une congressiste fait une mise au point : on ne doit pas être gêné d'aller chercher l'appui de notre député de peur d'être affiché à son parti, car un.e député.e une fois élu.e appartient à tout le monde.

Pause de 15 minutes

21. Tables rondes - 4e bloc : Gestion

Avant de commencer la table ronde, Julie Boyer invite madame Annick Delabays du Centre-du-Québec à effectuer quelques exercices pour amplifier l'énergie et la concentration.

Marianne Pertuiset-Ferland présente le 4e et dernier bloc des tables rondes portant sur la gestion de l'Afeas. Elle donne les résultats du sondage et invite les congressistes à répondre aux questions suivantes :

- Quels rôles devraient jouer les instances régionales Afeas ?
- Quels sont les avantages et les inconvénients à maintenir les Afeas régionales ?
- Quelles sont vos recommandations pour attirer les candidates à siéger et à s'impliquer dans les conseils d'administration régionaux ?

Plénière

Pierrette anime la plénière et invite les porte-paroles à faire part des résultats de leur table respective. Dans l'ordre, elle appelle la table 2, 5, 7, 11, 14, et 18.

Marianne demande une main d'applaudissement aux animatrices de tables-rondes. On invite chaque table à venir déposer leur chevalet rempli sur la table en avant.

Elle invite les administratrices de cette année à aller dîner au Salon Shefford et de procéder à l'élection des officières.

Dîner de 12h00 à 13h00

Madame Lise Courteau fait le tirage de quelques prix de présences gracieusement offerts par les exposantes et exposants.

22. Suite de l'adoption des propositions si nécessaire

Cette partie a été terminée vendredi soir.

23. Remerciement aux administratrices sortantes

On invite Lise Courteau et Lise Vachon à venir rendre hommage aux administratrices sortantes à qui on remet un cadeau.

- Danielle Michaud, trésorière et administratrice région Estrie
- Diane Doré, administratrice région Hautes-Rivières
- France Morrisette, administratrice région Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau (absente)

24. Résultat d'élection des officières

Pierrette Marcotte, présidente d'élections, présente le résultat des élections qui ont eu lieu durant la pause du dîner. Les officières ont été nommées par et parmi les 8 administratrices présentes sur une possibilité de 9.

Conseil exécutif

Présidente : Lise Courteau, Mauricie
Première vice-présidente : Lise Morin-Vachon, Québec-Chaudière-Appalaches
Deuxième vice-présidente : Suzanne Lefrançois, Richelieu-Yamaska
Secrétaire : Rachel Leduc, Montréal-Laurentides-Outaouais
Trésorière : Maryse Bruneau, Lanaudière

Administratrices

Marie-Thérèse Poulin, région Estrie
Francine Chabot, région Centre-du-Québec
Thérèse Bilodeau, région Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau
Marie-Andrée Mongeau, région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie (absente)

25. Installation du conseil d'administration 2022-2023

Pierrette Marcotte, présidente d'élections demande une proposition pour l'installation du nouveau conseil d'administration. Sur proposition dûment appuyée, c'est à l'unanimité que les membres acceptent l'installation du conseil d'administration.

26. Région hôte du congrès 2023

Marjolaine Larocque et son équipe viennent annoncer la tenue du prochain congrès à Sherbrooke dans la région Estrie.

27. Levée de l'assemblée générale

Marianne remercie les congressistes pour l'accueil chaleureux qui lui a été fait. Elle est très honorée d'être directrice provinciale. Merci pour tout le travail de chacune dans les tables rondes. Merci à l'équipe du siège social.

On laisse à la présidente, Lise Courteau, le mot de la fin. Elle remercie le travail de chacune. Remerciement à Chartwell pour leur contribution financière, à l'équipe du siège social et l'équipe technique pour leur soutien tout au long du congrès.

Sur proposition, dûment appuyée, il est proposé de lever l'assemblée à 13h45.



Lise Courteau, présidente



Huguette Dalpé, secrétaire

Membres du conseil d'administration 2022-2023



Marie-Andrée Mongeau
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie



Maryse Bruneau
Lanaudière



Lise M. Vachon
Québec-Chaudière-Appalaches



Francine Chabot
Centre-du-Québec



Lise Courteau
Mauricie



Suzanne Lefrançois
Richelieu-Yamaska



Marie-Thérèse Poulin
Estrie



Rachel Leduc
Montréal-Laurentides-Outaouais



Hélène Tremblay
Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau

Règles de procédure du congrès 2023

Les modifications aux Règlements – Règles de procédure 2022 et les avis de motion ne peuvent pas faire l'objet d'amendement.

Changements aux Règlements – Règles de procédure 2022

Ratification par les membres

En grand groupe, la présidente des délibérations lit ou fait lire les articles à changer dans la Constitution – Règlements 2022. La lecture se fera par bloc d'articles. Après chaque bloc, nous prendrons les questions de clarification (maximum 3 minutes).

Une fois les questions de clarification terminées, nous prendrons un maximum de trois (3) interventions pour et trois (3) interventions contre (maximum de deux (2) minutes par intervention), à moins que les congressistes ne demandent de prolonger la discussion.

Une seule intervention par personne par article sera permise.

Propositions – L'étude des propositions du congrès se déroulera comme suit pour chacune des propositions ou des thèmes :

Discussions en tables rondes – (Note : L'attribution des tables se fera au hasard. Samedi matin, les congressistes, en entrant dans la grande salle, tireront au sort leur numéro de table).

1. Présentation de l'état de fait ou du thème – En grand groupe, la présidente des délibérations présente, ou fait présenter, un résumé de l'état de fait pour le thème abordé.

2. Discussions en tables rondes – Le temps de discussion sera déterminé par la présidente de délibérations.

Après discussion en table ronde, un temps sera réservé pour la période de clarification et la présidente invite une personne de la région qui présente la proposition à répondre aux questions, s'il y a lieu, et à clarifier son argumentation en faveur des propositions du bloc. Le temps réservé pour la période de clarification sera de trois (3) minutes au maximum. (Note : si plus d'une région présente les mêmes propositions, elles doivent s'entendre pour déterminer quelle région prendra la parole).

3. Plénière – Une fois les questions de clarification terminées, nous prendrons un maximum de trois (3) interventions pour et trois (3) interventions contre (maximum de deux (2) minutes par intervention), à moins que les congressistes ne demandent de prolonger la discussion.

Nous acceptons un maximum de trois (3) amendements par proposition avec un maximum de trois (3) interventions pour et trois (3) interventions contre (maximum de deux (2) minutes par intervention).

Une seule intervention par personne par proposition, par amendement ou par proposition amendée sera permise.

Toutes les membres de plein droit en règle et inscrites au congrès ont droit de parole et de vote et elles votent de façon individuelle.

Toutes et tous les membres de soutien en règle et inscrites au congrès ont droit de parole, mais n'ont aucun droit de vote.

Calcul de votes – La présidente des délibérations évalue à l’œil un vote majoritaire. Elle a recours aux scrutatrices si la majorité n’est pas évidente. Le décompte des votes se fait comme suit : les abstentions ne sont pas prises en considération dans le décompte des votes exprimés (ex. : 8 personnes ont droit de vote, 4 personnes votent en faveur de la proposition, 4 personnes s’abstiennent – la proposition est adoptée à l’unanimité).

La présidente des délibérations :

- A. Dirige les délibérations.
- B. Lit ou fait lire la proposition inscrite au cahier.
- C. Ouvre la période de délibérations sur chaque proposition.
- D. Accorde le droit de parole.
- E. Fait respecter les procédures (règlements Afeas). Si, au cours de la discussion, la situation devient confuse (manque de compréhension, besoin d’information ou d’explications supplémentaires), la présidente de délibérations peut, temporairement, suspendre les règles de procédure pour permettre un échange informel en plénière.
- F. Détermine le moment du vote.
- G. Évalue à l’œil un vote majoritaire.
- H. N’a pas droit de vote.

Modifications aux statuts et règlements

Propositions adoptées par le conseil d’administration provincial

Dans la colonne de gauche, se trouve le texte tel qu’il apparaît dans le document 2022 de la Constitution – Règlements – Règles de procédure, et dans la colonne de droite le nouveau texte proposé.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La membre

Article 7 – Admission
7.2 Membre de plein droit
7.2.1
Toute femme reconnue comme telle ;

Article 7 – Admission
7.2 Membre de plein droit
7.2.1
Toute femme ;

L'Afeas locale

Article 10 – Cadre général

10.1 Composition

L'Afeas locale se compose d'un minimum de six (6) membres.

10.2. Affiliations

10.2.2

Ajout (les articles suivants seront renumérotés)

10.2.3

Une demande d'affiliation doit être adressée au conseil d'administration régional qui décide de l'affiliation ou du refus d'affiliation d'une Afeas locale.

Article 10 – Cadre général

10.1 Composition

L'Afeas locale se compose d'un minimum de six (6) membres et doit contribuer à la mission de l'Afeas à travers l'organisation d'activités, telles que des services d'éducation populaire (article 3.2), la réalisation d'actions sociales (article 3.3) et l'affiliation à d'autres organismes (article 3.4).

10.2 Affiliations

10.2.2

L'Afeas locale doit nécessairement être affiliée à l'Afeas provinciale.

10.2.3

Toute démarche d'affiliation d'une Afeas locale auprès d'un organisme doit être préalablement approuvée par l'instance régionale. Tout organisme auquel l'Afeas s'affilie doit agir en respect des valeurs de l'Association. Toute affiliation locale doit être ratifiée par l'assemblée générale locale.

Article 11 – Assemblée générale de l'Afeas locale

11.6. Pouvoirs et fonctions

L'Assemblée générale de l'Afeas locale :

11.6.1

Constitue l'autorité de l'Afeas locale et est autonome dans le cadre de la Constitution et des règlements; elle a une administration indépendante des Afeas provinciale et régionale. Elle prend toute décision et donne toute directive pour l'avancement de l'Afeas locale.

11.6.4

Fixe le mode de convocation pour les assemblées générales de l'Afeas locale.

Article 11 – Assemblée générale de l'Afeas locale

11.6. Pouvoirs et fonctions

L'Assemblée générale de l'Afeas locale :

11.6.1

Confère l'autorité de l'Afeas locale au conseil d'administration local à travers l'élection d'administratrices.

11.6.4

Abrogé (*tâche du CA*)

Article 12 – Conseil d'administration de l'Afeas locale

12.6 Pouvoirs et fonctions

Le conseil d'administration de l'Afeas locale :

12.6.1

Ajout (les articles suivants seront renumérotés)

12.6.18

Ajout

Article 12 – Conseil d'administration de l'Afeas locale

12.6 Pouvoirs et fonctions

Le conseil d'administration de l'Afeas locale :

12.6.1

Constitue l'autorité de l'Afeas locale et il a une administration financière indépendante de l'Afeas provinciale et des Afeas régionales. Il prend toute décision et donne toute directive pour l'avancement de l'Afeas locale, dans le respect de la mission, vision, valeurs et orientations de l'Association.

12.6.18

Fixe le mode de convocation pour les assemblées générales de l'Afeas locale.

L'Afeas régionale

Article 14 – Cadre général

14.1 Composition

L'Afeas régionale se compose de toutes les Afeas locales de son territoire et des membres régionales.

14.2 Affiliation

L'Afeas régionale doit nécessairement être affiliée à l'Afeas provinciale. Une demande d'affiliation doit être adressée au conseil d'administration de l'Afeas provinciale.

14.2.2

Ajout

Article 14 – Cadre général

14.1 Composition

L'Afeas régionale se compose de toutes les membres des Afeas locales de son territoire et des membres régionales. Elle doit contribuer à la mission de l'Afeas à travers l'organisation d'activités, telles que des services d'éducation populaire (article 3.2), la réalisation d'actions sociales (article 3.3) et l'affiliation à d'autres organismes (article 3.4).

14.2 Affiliation

14.2.1

L'Afeas régionale doit nécessairement être affiliée à l'Afeas provinciale.

14.2.2

Toute démarche d'affiliation d'une Afeas régionale auprès d'un autre organisme doit être préalablement approuvée par l'instance provinciale. Tout organisme auquel l'Afeas s'affilie doit agir en respect des valeurs de l'Association. Toute affiliation régionale doit être ratifiée par l'assemblée générale régionale.

Article 15 – Assemblée générale de l'Afeas régionale

15.6 Pouvoirs et fonctions

15.6.1

Constitue l'autorité de l'Afeas régionale et est autonome dans le cadre de la Constitution et des règlements ; elle a une administration indépendante de l'Afeas provinciale et des Afeas locales. Elle prend toute décision et donne toute directive pour l'avancement de l'Afeas régionale.

Article 15 – Assemblée générale de l'Afeas régionale

15.6 Pouvoirs et fonctions

15.6.1

Confère l'autorité de l'Afeas régionale au conseil d'administration régional à travers l'élection d'administratrices.

Article 16 – Conseil d'administration de l'Afeas régionale

16.6 Pouvoirs et fonction

16.6.1

Ajout (les articles suivants seront renumérotés)

Article 16 – Conseil d'administration de l'Afeas régionale

16.6 Pouvoirs et fonction

16.6.1

Constitue l'autorité de l'Afeas régionale et il a une administration financière indépendante de l'Afeas provinciale et des Afeas locales. Il prend toute décision et donne toute directive pour l'avancement de l'Afeas régionale dans le respect de la mission, vision, valeurs et orientations de l'Association.

L'Afeas provinciale

Article 19 – Cadre général

19.1 Composition

L'Afeas provinciale se compose des Afeas régionales et des membres provinciales

Article 19 – Cadre général

19.1 Composition

L'Afeas provinciale se compose de toutes les membres en règle des instances locales, régionales et provinciales.

Article 20 – Assemblée générale de l'Afeas provinciale

20.6 Pouvoirs et fonctions

20.6.1

Constitue l'autorité suprême de l'Afeas provinciale et elle a une administration indépendante des Afeas régionales et des Afeas locales.

Article 20 – Assemblée générale de l'Afeas provinciale

20.6 Pouvoirs et fonctions

20.6.1

Confère l'autorité de l'Afeas provinciale au Conseil d'administration provincial.

Article 21 – Conseil d'administration de l'Afeas provinciale

21.6 Pouvoirs et fonctions

21.6.1

Ajout (les articles suivants seront renumérotés)

Article 21 – Conseil d'administration de l'Afeas provinciale

21.6 Pouvoirs et fonctions

21.6.1

Constitue l'autorité de l'Afeas provinciale et il a une administration financière indépendante des Afeas régionales et des Afeas locales.

21.6.8

Autorise toutes les publications qui soutiennent l'effort des membres dans la poursuite des objectifs de l'Association.

21.6.8

Abrogé (*tâche du CE*)

21.6.9

Prépare l'ordre du jour de l'assemblée générale et en détermine l'endroit, la date et l'heure. On doit nécessairement retrouver à l'ordre du jour d'une assemblée générale annuelle les points suivants : adoption des rapports de la présidente, des activités, dépôt du rapport financier annuel, choix de la vérificatrice ou du vérificateur, désignation de la présidente, de la secrétaire et des scrutatrices d'élections.

21.6.9

Abrogé (*l'ordre du jour est préparé par le siège social et est approuvé par le CE*)

21.6.10

Nomme les membres des différents comités jugés nécessaires et surveille leur bon fonctionnement.

21.6.10

Approuve la composition des différents comités jugés nécessaires, surveille leur bon fonctionnement, étudie et dispose des rapports de ces comités.

21.6.11

Décide du personnel-cadre nécessaire au siège social et le conseil exécutif provincial en requiert les services et fixe leurs salaires et conditions de travail.

21.6.11

Abrogé (*le CE engage la DG et la DG engage les employés pour le secrétariat et autres*)

L'Afeas provinciale

21.6.16

Se prononce sur la collaboration et l'affiliation de l'Afeas provinciale avec d'autres organismes et sur la collaboration des Afeas régionales avec une association dont les activités débordent les cadres d'une Afeas régionale. Une affiliation doit être ratifiée par l'assemblée générale provinciale.

21.6.17

Étudie et dispose des rapports d'activités du conseil exécutif provincial, s'il y a lieu.

22.6.24

Ajout

Article 22 – Conseil exécutif de l'Afeas provinciale

22.3 Pouvoirs et fonctions

22.3.1

Voit à l'exécution des décisions de l'assemblée générale provinciale et du conseil d'administration provincial

22.3.3

Se prononce sur les demandes d'affiliation des Afeas régionales et des Afeas locales.

22.3.4

Doit faire rapport de ses activités au conseil d'administration provincial chaque fois que celui-ci se réunit.

22.3.5

Suggère l'ordre du jour de l'assemblée générale.

22.3.6

Suggère les noms des membres de comités.

22.3.7

Surveille le bon fonctionnement des comités ; il étudie et dispose de leurs rapports.

21.6.16

Se prononce sur la collaboration et l'affiliation de l'Afeas provinciale avec d'autres organismes. Toute demande d'affiliation d'un organisme à l'Afeas (à tous les paliers) doit être approuvée par le conseil d'administration provincial. Tout organisme auquel l'Afeas s'affilie doit agir en respect des valeurs de l'Association. Toute affiliation provinciale doit être ratifiée par l'assemblée générale provinciale. Choisit la représentante de l'Afeas provinciale lorsque le conseil d'administration a approuvé une collaboration avec un autre organisme.

21.6.17

Étudie et dispose des actions entreprises par le conseil exécutif, s'il y a lieu.

21.6.24

Désigne deux membres du conseil d'administration comme signataires au compte de l'instance provinciale.

Article 22 – Conseil exécutif de l'Afeas provinciale

22.3 Pouvoirs et fonctions

22.3.1

En collaboration avec la direction générale, voit à l'exécution des décisions de l'assemblée générale provinciale et du conseil d'administration.

22.3.3

Abrogé (*tâche du CA*)

22.3.4

Doit informer le conseil d'administration provincial de ses activités, le cas échéant, à chaque rencontre du conseil d'administration provincial.

22.3.5

Approuve l'ordre du jour de l'assemblée générale proposé par la direction générale.

22.3.6

Peut suggérer des candidates pour faire partie des comités provinciaux.

22.3.7

Surveille le bon fonctionnement des comités.

L'Afeas provinciale

22.3.8

Choisit la représentante de l'Afeas provinciale lorsque le conseil d'administration a approuvé une collaboration avec un autre organisme.

22.3.9

Engage le personnel du secrétariat et détermine leurs conditions de travail.

22.3.10

Fixe le montant de la petite caisse affectée aux dépenses courantes et prend connaissance du bien-fondé des dépenses de cette caisse.

22.3.11

Est responsable des publications.

22.3.12

Doit déléguer une représentante pour faire enquête auprès d'une Afeas régionale qui veut se dissoudre.

22.3.8

Abrogé (*tâche du CA*)

22.3.9

Engage la direction générale, détermine ses conditions de travail et procède à son évaluation annuelle. Dans le cas de l'absence de la direction générale, le conseil exécutif procède à toute embauche nécessaire ainsi qu'à l'évaluation des employées. Les conditions de travail sont déterminées par la politique salariale et le manuel des employées.

22.3.10

Fixe le montant de la petite caisse affectée aux dépenses courantes. La présidente et/ou une membre désignée par le conseil d'administration comme signataire au compte, prend connaissance du bien-fondé des dépenses de cette caisse.

22.3.11

Décide et autorise les prises de positions politiques au nom de l'Association, notamment la rédaction de mémoires et la participation à des consultations.

22.3.12

Abrogé (*cette tâche est accomplie par le comité de gestion des risques*).

Propositions soumises à l'étude

Propositions 1-2-3-4-5-6

Droit à l'avortement

Critère de recevabilité : Condition féminine

Positions Afeas (Attendu)

En 1982, l'Afeas prenait position et demandait une série de mesures afin d'assurer la sécurité et la santé des femmes demandant un avortement et de les aider dans cette prise de décision. Nous demandions, entre autres, que la décision de recourir à l'avortement soit prise par la femme elle-même.¹

Droits des femmes garantis par la Charte (Attendu)

En avril dernier, la ministre responsable de la Condition féminine annonçait son désir de légiférer pour sacraliser le droit à l'avortement. Depuis cette annonce, de nombreux groupes de femmes, notamment l'Afeas et la Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN), regroupement féministe de défense de droits et d'éducation populaire en matière de santé sexuelle et reproductive, se sont levés d'une seule voix pour dissuader la ministre de légiférer.

Charte canadienne des droits et libertés (Attendu)

Depuis 1988, toutes les causes provinciales et fédérales liées à l'avortement ont confirmé les droits des femmes et nié les droits du fœtus au motif que cela porterait atteinte aux droits des femmes garantis par la Charte canadienne des droits et libertés (la charte).²

L'arrêt R. c. Morgentaler confirme que les lois pénales restrictives sur l'avortement violent les droits des femmes garantis par la Charte, plus particulièrement le droit à la sécurité (article 7). Parallèlement, la décision de la juge Bertha Wilson affirme que les droits à la vie, à la liberté, à la conscience et à la vie privée sont également violés par de telles lois.³

De plus, la Charte reconnaît l'égalité sur la base du sexe à l'article 15, selon lequel les femmes, les personnes transgenres et les hommes sont des citoyens égaux. Cet article interdit notamment la discrimination liée à la grossesse, incluant l'avortement.⁴ En 2023, il est possible d'ajouter que le droit à l'égalité des femmes consacré dans les chartes canadienne et québécoise comprend le droit à l'autonomie et le droit à l'avortement.⁵

Ouverture aux restrictions (Considérant)

Même si nous nous retrouvions avec une excellente loi garantissant pleinement les droits génésiques et l'accès aux services, elle ouvrirait la voie à des contestations juridiques de la part des anti-choix, ainsi qu'à des tentatives continues d'imposer des limites (...).⁶ Un gouvernement autre que le gouvernement actuel pourrait éventuellement abroger cette loi, laissant les femmes dans une situation désastreuse.

Les soins de santé étant de compétence provinciale, le gouvernement fédéral n'a pas juridiction sur cet acte. Ainsi, une loi fédérale, pénale ou civile, ne peut qu'être un compromis, d'un côté avec les provinces qui gèrent les soins de santé et de l'autre, en regard des intervenant.e.s qui présenteront des mémoires lors de l'analyse du projet de loi. Une telle tentative peut devenir facilement un cul-de-sac. Par ailleurs, une loi provinciale soumise à la consultation devant une commission parlementaire, risque de soulever de nombreux débats qui ouvrirait la porte à plusieurs restrictions possibles sur le droit à l'avortement, par exemple le nombre de semaines maximal pour un avortement, l'imposition d'un délai obligatoire, l'évaluation des dossiers par un comité de médecins, etc. ce qui aurait pour effet de pénaliser une grande partie des femmes.

En outre, l'adoption d'une telle loi ouvrirait la porte à des amendements subséquents, qui pourraient faire en sorte que cette loi, même si elle était initialement pro-choix, devienne ensuite restrictive et prive les femmes de leur autonomie et leur liberté de choix. Ainsi, même si reposant sur de bonnes intentions, soit que « l'avortement devienne sacré »,⁷ cette loi aurait, au mieux, que très peu d'impact par rapport à la situation actuelle, et au pire, pourrait grandement nuire à la liberté des femmes et à leur bien-être.⁸

Prendre la décision de se faire avorter (Attendu)

Sur le site du Gouvernement du Québec,⁹ on peut lire que « Se faire avorter ou non est une décision personnelle. Elle appartient entièrement à la femme. Celle-ci est libre de faire son choix et n'a pas besoin de l'autorisation de son partenaire ou de toute autre personne pour y recourir. Plusieurs raisons peuvent expliquer qu'une femme décide de se faire avorter. Les motifs sont propres à chacune d'entre elles » On peut également lire que « Le personnel médical qui offre le service d'avortement respecte la décision de chaque femme et ne porte aucun jugement. Il assure le service d'avortement et le suivi avec neutralité, respect et de façon totalement confidentielle. »

L'accès aux services (Attendu)

Bien que l'avortement soit légal au Canada depuis plus de 50 ans,¹⁰ de nombreux obstacles sont encore présents dans plusieurs régions. Entre autres, on peut penser à l'absence de services à proximité, le fait de ne pas avoir les moyens physiques ou financiers pour se déplacer afin d'avoir accès à des soins de santé, notamment l'avortement, et la difficulté d'accéder à des services de santé sexuelle et reproductive.

L'accès aux contraceptifs (Attendu)

En mars dernier, la Colombie-Britannique annonçait qu'elle rendait les contraceptifs sur ordonnance gratuits. Depuis le 1^{er} avril, toutes les personnes couvertes par l'assurance-maladie peuvent se procurer gratuitement différents moyens de contraception.¹¹

Au Québec, le Programme d'accès universel gratuit à l'interruption volontaire de grossesse médicamenteuse (pilule abortive) permet aux femmes qui désirent mettre fin à une grossesse de 9 semaines et moins d'obtenir gratuitement la pilule abortive, tout comme ceux destinés à contrôler les nausées durant la grossesse.¹²

En France, depuis le 1^{er} janvier 2023, l'accès sans ordonnance aux préservatifs masculins est gratuit dans les pharmacies pour les jeunes de moins de 26 ans. Déjà, depuis décembre 2018, des préservatifs étaient remboursés par la Sécurité sociale sur prescription d'un médecin ou d'une sage-femme, pour lutter contre le sida, les infections sexuellement transmissibles (ITSS) et les grossesses non désirées.¹³

Pro-choix, anti-choix, pro-vie (considérant)

Les groupes « pro-choix » visent à déconstruire les mythes entourant l'avortement et soutiennent la légalité de l'avortement au Canada, donc au Québec. Ils arguent qu'une personne devrait avoir le droit de choisir ce qu'elle veut faire de son propre corps. Ils ne tentent pas de banaliser l'avortement et ne sont pas nécessairement pro-avortement. Ils s'opposent au fait d'obliger une femme à mener sa grossesse à terme, tout autant qu'à celui de contraindre une femme à avorter contre son gré. « Pro-choix » signifie simplement être en faveur de laisser aux femmes le droit de choisir par elles-mêmes.

Les groupes « anti-choix » ou « pro-vie » ou « anti-avortement » plaident pour la criminalisation, ou du moins pour une réglementation sévère de l'avortement, arguant que les droits de l'enfant à naître doivent être protégés. Ils s'opposent à l'avortement et à la liberté des femmes de choisir par elles-mêmes. Aux États-Unis, ces groupes ont souvent recours à la violence pour faire entendre leurs voix. Au Québec et au Canada, le mouvement est plus modéré, mais non moins actif. Selon une étude

de l'Association canadienne des libertés civiles (ACLC),¹⁴ onze hôpitaux redirigent directement les demandes d'information sur l'avortement vers des organismes anti-choix. Toujours selon l'ACLC, on compte actuellement 27 centres anti-choix au Québec qui n'afficheraient pas toujours clairement leur orientation et qui diffuseraient un message anti-avortement aux femmes recourant à leurs services de consultation.

Une enquête récente menée par Supermajority et PerryUndem aux États-Unis a révélé un lien troublant, mais non surprenant, entre l'anti-avortement et la misogynie.¹⁵ De même, les groupes anti-choix s'opposent souvent à l'éducation sexuelle et à la contraception, les deux mesures les plus efficaces pour réduire le taux de grossesses non désirées et l'avortement. Ils désirent la limitation juridique et la criminalisation de l'avortement. Ces visées sont souvent fondées sur la morale objective ou les croyances religieuses de ses adeptes. Pour faire avancer leur cause, ces groupes ont recours à diverses formes de désinformation, à des tactiques d'intimidation, et occasionnellement à des mensonges purs et simples.

Financement (Considérant)

Depuis plusieurs années, les organismes en défense collective des droits demandent une indexation à leur financement afin qu'ils puissent remplir leur mission. Le gouvernement du Québec a, encore cette année, fait la sourde oreille.

Le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD), dont l'Afeas est membre, rassemble des organismes de base locaux et régionaux, des organismes nationaux, et des regroupements régionaux du secteur de la défense des droits. Ils représentent près de 350 groupes partout au Québec. Leur mission est de revendiquer une plus grande reconnaissance, une autonomie respectée et un meilleur financement des groupes en défense collective des droits.¹⁶

Pendant plus de 15 ans, à la suite de l'adoption de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire, les subventions aux organismes de défense collective des droits ont pratiquement été gelées. Durant cette période, des dizaines d'organismes ont fermé leurs portes, alors qu'un nombre bien plus important a dû survivre avec du financement de projets, ou en obtenant du soutien auprès des communautés religieuses ou des fondations. Ce n'est qu'en 2019 qu'une première hausse significative est enfin arrivée. Finalement, c'est moins des 2/3 des organismes qui ont vraiment profité d'une bouffée d'oxygène. Pour les autres, cette hausse n'a pas réussi à pallier l'absence d'un mécanisme d'indexation dans les années précédentes.

Proposition 1 - Avortement - refus de légiférer

(Conseil d'administration provincial)

Nous demandons de ne pas légiférer sur le droit à l'avortement, pour éviter de fragiliser le droit à l'égalité des femmes et pour prévenir des retombées négatives sur les femmes qui voudraient y avoir accès.

Proposition 2 - Accessibilité aux soins de santé sexuelle et reproductive

(Conseil d'administration provincial)

Nous demandons que les soins de santé sexuelle et reproductive, notamment l'avortement, soient accessibles partout au Québec.

Proposition 3 – Remboursement des frais

(Conseil d'administration provincial)

Nous demandons que les frais de déplacement, de séjour et de repas, ainsi que les pertes de revenus d'un travail rémunéré soient remboursés pour toutes les personnes qui doivent se déplacer dans une autre ville pour obtenir un soin de santé sexuelle et reproductive, notamment pour un avortement.

Proposition 4 – Contraceptifs gratuits

(Conseil d'administration provincial)

Nous demandons que les contraceptifs sur ordonnance deviennent gratuits pour toutes et tous, de même que les préservatifs masculins et la contraception hormonale d'urgence (pilule du lendemain).

Proposition 5 – Respect du choix

(Conseil d'administration provincial)

Nous demandons qu'un suivi soit fait afin de s'assurer que toute institution, organisme communautaire et service privé qui offrent des services de soins ou d'information en matière de planification familiale et/ou d'avortement, respectent le choix des femmes en toute neutralité et sans jugement.

Proposition 6 – Financement

(Conseil d'administration provincial)

Nous demandons que le financement accordé aux groupes de défense des droits, notamment ceux défendant les droits à l'avortement, soit rehaussé.

¹ <https://afeas.qc.ca/section-membres-privee/> (Santé – 680)

² Coalition pour le droit à l'avortement au Canada, *Prise de positions No 65 – L'avortement est un droit garanti par la Charte*, Vancouver, Juin 2018, page 2 : https://www.arcc-cdac.ca/media/position-papers/fr/65_lavortement-droit-garanti-Charte.pdf (consulté le 09.06.2023)

³ *Ibid* 2, page 1.

⁴ *Ibid* 2, page 2.

⁵ Pelchat, Christiane, *Le vrai danger pour le droit à l'avortement, c'est une nouvelle loi pour l'encadrer*, *Le Devoir – Opinion*, 10 juin 2023 : <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/792717/libre-opinion-le-vrai-danger-pour-le-droit-a-l-avortement-c-est-une-nouvelle-loi-pour-l-encadrer> (consulté le 10.06.2023) ; voir aussi : Langevin, Louise, *A-t-on vraiment besoin d'une loi?*, *La Presse – Opinion*, 26 avril 2023 :

⁶ Coalition pour le droit à l'avortement au Canada, *Prise de position No 66 – Nous n'avons PAS besoin d'inscrire le droit à l'avortement dans une loi, et voici pourquoi*, Vancouver, Mai 2023, page 1 : <https://www.arcc-cdac.ca/media/position-papers/fr/66-pas-besoin-inscrire-droit-avortement-loi.pdf> (consulté le 09.06.2023).

⁷ Lévesque, Fanny, *Martine Biron veut légiférer pour protéger un droit "sacré"*, *La Presse – Politique*, 25 avril 2023 : <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2023-04-25/droit-a-l-avortement/martine-biron-veut-legiferer-pour-protoger-un-droit-sacre.php> (consulté le 25 avril 2023)

⁸ *Idem*, note 6.

⁹ <https://www.quebec.ca/sante/systeme-et-services-de-sante/organisation-des-services/avortement-services/prendre-la-decision-de-se-faire-avorter>

¹⁰ <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/nouvelles/2023/05/le-gouvernement-du-canada-renforce-lacces-aux-services-davortement.html>

¹¹ <https://www.journaldemontreal.com/2023/03/01/premiere-au-canada-ou-une-province-rend-la-contraception-gratuite-pour-tous>

¹² <https://www.journaldemontreal.com/2023/03/01/premiere-au-canada-ou-une-province-rend-la-contraception-gratuite-pour-tous>

¹³ <https://www.gouvernement.fr/actualite/les-preservatifs-accessibles-gratuitement-en-pharmacie-pour-les-18-25-ans>

¹⁴ <https://ccla.org/fr/>

¹⁵ <https://safe2choose.org/fr/blog/pro-life-meaning-control-or-life-care>

¹⁶ <http://www.defensedesdroits.com/le-rodcd-decu-du-budget-2023-aucune-mesure-dindexation-pour-la-defense-des-droits/>

Proposition 7

Ministère des Droits des femmes et de l'Égalité des genres au Québec

Critère de recevabilité : Condition féminine

Constats (Considérant)

Les constats relatifs aux conditions de vie des femmes sont alarmants : charge familiale accrue, reculs sur le marché du travail, détérioration de leur santé physique et mentale, augmentation des situations de violence et d'exploitation. La pandémie a non seulement exacerbé les violences genrées mais aussi creusé le fossé des inégalités entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes.

Si un Secrétariat à la condition féminine existe déjà, des regroupements féministes demandent à le remplacer par un véritable ministère des Droits des femmes et de l'Égalité des genres, qui serait doté de plus de moyens et d'un réel pouvoir exécutif.

Différence entre un.e ministre responsable et un.e ministre en titre (Attendu)

Une ministre responsable a moins de pouvoir qu'un.e ministre en titre. Cela est clairement défini par l'Assemblée nationale : « Bien qu'en théorie les ministres soient tous égaux, y compris le premier ministre, certains détiennent des responsabilités et des fonctions stratégiques plus importantes que d'autres. Pour les distinguer, l'appellation ministre ou ministre en titre est réservée à ceux qui sont à la tête d'un ministère. Le ministre responsable a la charge de l'application d'une loi ou d'une partie de loi alors que le ministre délégué agit généralement comme assistant d'un ministre en titre. »¹

La ministre Martine Biron, actuellement responsable de la Condition féminine, est avant tout ministre des Relations internationales et de la Francophonie. « C'est donc une charge supplémentaire pour la ministre, une sous-catégorie de priorités », fait valoir Rachel Chagnon, professeure au Département des sciences juridiques de l'UQAM, qui s'intéresse aux questions d'égalité et de discrimination dans l'élaboration des politiques publiques.²

Un véritable ministère (Considérant)

Avoir un ministère des Droits des femmes et de l'Égalité des genres permettrait d'assurer une plus grande stabilité dans l'administration des fonds et dans la mise en œuvre des politiques.

Au cours des quinze dernières années, le Secrétariat à la condition féminine (SCF) a été rattaché à six ministères différents et a subi de nombreuses coupures financières. En effet, entre 2014 et 2018, le budget du SCF a diminué de 41 %, passant de 7,3 millions à 5,2 millions de dollars.

L'infrastructure d'un secrétariat est également moins stable que celle d'un ministère qui est beaucoup plus difficile à démanteler. Le Secrétariat aux Aînés, absorbé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en 2018, en est un bon exemple.

Le fédéral comme modèle (Attendu)

En 2018, le gouvernement du Canada a instauré le ministère Femmes et Égalité des genres. On pouvait lire sur la page d'accueil du nouveau ministère en décembre 2018 : « Devenir un ministère à part entière signifie que l'organisation disposera de la structure, du personnel, des ressources et de la plateforme nécessaires pour s'acquitter plus efficacement de son mandat. Ce changement rend l'organisation plus solide et la positionne sur le même pied que d'autres ministères. Il permet aussi de protéger et d'améliorer son travail, puisqu'il lui assure l'accès au personnel et aux ressources qu'ont les autres ministères pour produire les meilleurs résultats possibles. Ce changement vise à accroître et stabiliser la priorité accordée aux enjeux liés aux femmes et à l'égalité des genres. »³

Depuis la création de ce ministère, les dossiers progressent plus rapidement et plus d'argent est investi, autant dans les organismes féministes qu'en recherche, soutient la professeure Rachel Chagnon.⁴ Le mandat de la ministre a été élargi pour inclure officiellement toutes les questions touchant les femmes de même que les questions d'égalité des genres qui ne sont pas abordées par d'autres ministères.

Pour Gaëlle Fedida, présidente de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, elle remarque une différence concrète sur le terrain, et constate que beaucoup plus de choses sont faites, notamment en matière de violences conjugales.⁵

Se mobiliser pour un ministère des Femmes et de l'Égalité au Québec (Considérant)

Alors qu'on constate le peu de place qu'ont occupé les enjeux féministes durant la dernière campagne électorale québécoise et que la pandémie a accentué les inégalités, l'Afeas désire unir sa voix au Groupe des 13 (G13), ainsi qu'à de nombreux autres groupes de femmes, pour revendiquer la création d'un ministère des Droits des femmes et de l'Égalité des genres au Québec. La société québécoise mérite une infrastructure pérenne pour construire l'égalité entre les femmes et les hommes sur le long terme. Une ministre en titre aurait pour unique priorité les droits des femmes et l'égalité des genres, ainsi que les coudées franches pour mener à bien ses dossiers.

Un ministère des Droits des femmes et de l'Égalité des genres serait plus stable, aurait les ressources humaines et financières adéquates, de même qu'une ministre en titre qui aurait la marge de manœuvre nécessaire auprès des autres ministères, afin de relever efficacement le défi d'assurer la pleine mise en œuvre des stratégies qui requièrent la participation d'un nombre important de ministères et d'organismes. Ce nouveau ministère aurait la responsabilité de consulter les différents outils et entités évaluant ses actions, de renforcer les liens avec les groupes féministes, entre autres, en consultant les groupes de femmes avant de faire des annonces, afin de prendre les meilleures décisions possibles pour atteindre ses objectifs. La ministre en titre devrait rendre compte de ces éléments auprès du Conseil des ministres et de la population.

L'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes au Québec nécessite des moyens gouvernementaux à la hauteur des défis à relever, ce qui signifie notamment une ministre en titre négociant sur un pied d'égalité au sein du Conseil des ministres.

Proposition 7 - Création d'un ministère des Droits des femmes et de l'Égalité des genres au Québec

(Conseil d'administration provincial)

Nous revendiquons la mise sur pied d'un ministère des Droits des femmes et de l'Égalité des genres afin de se doter des moyens d'avoir une véritable égalité pour toutes les femmes au Québec.

¹ <https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/ministre.html>

² <https://www.24heures.ca/2022/09/21/violences-sexuelles-femicides-inegalites-devrait-on-creeer-un-ministere-des-droits-des-femmes>

³ <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/nouvelles/communiqu-2018-01.html>

⁴ [24heures.ca/2022/09/21/violences-sexuelles-femicides-inegalites-devrait-on-creeer-un-ministere-des-droits-des-femmes](https://www.24heures.ca/2022/09/21/violences-sexuelles-femicides-inegalites-devrait-on-creeer-un-ministere-des-droits-des-femmes)

⁵ <https://pivot.quebec/2022/09/30/les-femmes-ne-meritent-pas-un-vrai-ministere-pour-le-pcq-la-caq-et-le-plq/>

Proposition 8

Bracelets antirapprochement

Critère de recevabilité : Sujets d'étude (Opération Tendre la main)

Qu'est-ce que le bracelet antirapprochement (Attendu)

Le bracelet antirapprochement est un outil de protection pour les victimes de violence conjugale ou d'exploitation sexuelle. Il peut être imposé à un contrevenant lors de procédures judiciaires, avec le consentement de la victime. C'est un outil électronique de géolocalisation qui sert à éviter qu'une personne accusée ou condamnée pour un délit commis en contexte conjugal ou d'exploitation sexuelle s'approche de sa victime.¹

Le projet de loi 24 (Attendu)

Au Québec, la *Loi modifiant la loi sur le système correctionnel du Québec afin d'y prévoir le pouvoir d'exiger qu'une personne contrevenante soit liée à un dispositif permettant de savoir où elle se trouve*² a été adopté le 17 mars 2022 et mis en vigueur le 18 mars 2022. Tout le système repose sur un périmètre d'environ 1 à 10 km autour de la victime qui ne doit pas être pénétré par le porteur du bracelet.³

L'efficacité de ce bracelet (Attendu)

Six pays, dont l'Espagne, ont déjà instauré le bracelet électronique visant à éloigner les ex-conjoints violents. Les recherches effectuées sur ce dispositif, utilisé depuis plus de 10 ans en Espagne, ont prouvé l'efficacité de son utilisation à sauver des vies.⁴

Le Québec est devenu en mai 2022, la première autorité au Canada et la septième dans le monde à déployer des bracelets antirapprochement, destinés à prévenir la violence conjugale et les féminicides.⁵ Le déploiement des premiers bracelets antirapprochement s'est poursuivi jusqu'à l'automne 2022. À la fin de l'opération, 500 appareils répartis dans les différentes régions du Québec ont été mis en service.⁶

Les victimes de violence (Attendu)

Selon les données déclarées par les corps de police en 2019 au Québec,⁷ les femmes constituaient 76 % des victimes de violence en contexte conjugal, 88 % des victimes d'agression sexuelle et 95 % des victimes de crimes relatifs au proxénétisme et à la traite de personnes. Selon les mêmes données policières, les hommes représentent 77 % des auteurs présumés des infractions commises en contexte de violence conjugale, 94,9 % des auteurs présumés d'infractions sexuelles et 89,6 % des auteurs présumés d'infractions d'exploitation sexuelle.

Au Québec en 2021, 26 femmes ont été tuées.⁹ Au Canada, la même année, ce sont 173 personnes qui ont été tuées parce qu'elles étaient des femmes ou des filles.¹⁰

Sentences d'emprisonnement (Attendu)

Lorsqu'une personne est condamnée à une sentence d'emprisonnement pour un crime de ce type, elle va se diriger vers une prison provinciale ou vers un pénitencier fédéral selon la logique suivante :

- une peine d'emprisonnement de deux ans moins un jour = Prison provinciale
- une peine d'emprisonnement de deux ans ou plus = Pénitencier fédéral⁸

Plan d'action gouvernemental (Attendu)

En décembre 2020, puis en avril 2021, le gouvernement du Québec a annoncé le *Plan d'action spécifique pour prévenir les situations à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025* et les *Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026*. Le *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*, qui inclut des actions de prévention et de partage d'expertise en violence conjugale, prendra bientôt fin.¹¹

Enfin, en décembre 2021, le gouvernement du Québec lançait le *Plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs – Briser le cycle de l'exploitation sexuelle*, afin de consolider et bonifier l'action gouvernementale en matière de prévention et de lutte contre l'exploitation sexuelle et ses conséquences.¹²

Violence basée sur le genre (Considérant)

Cette violence basée sur le genre constitue l'une des violations des droits fondamentaux les plus fréquentes dans le monde et ne connaît pas de frontières, qu'elles soient économiques, sociales ou géographiques. Elle peut se manifester de différentes manières, notamment par :

- des blagues sexistes ;
- du harcèlement de rue ;
- de l'hostilité en ligne ;
- du harcèlement sexuel en milieu de travail ;
- des violences basées sur l'honneur ;
- des mutilations génitales féminines et de l'excision ;
- de l'exploitation sexuelle ;
- de la coercition reproductive ;
- de la violence conjugale ;
- des propos et attaques antiféministes ;
- des agressions sexuelles ;
- des féminicides, etc.

Sentence pour un agresseur (Considérant)

La sentence d'emprisonnement au fédéral étant plus importante, on se doit donc de considérer que la dangerosité d'une contrevenante le soit autant, sinon plus. Un acte de violence de nature conjugale ou sexuelle devrait être puni de la même façon, et ce, à la grandeur du Canada.

Les victimes de féminicide ou d'agression (Considérant)

Au Québec en 2022, les premiers féminicides étaient hors statistique puisque l'âge des victimes variait de 59 à 71 ans. Ce sont habituellement les femmes âgées de 18 à 54 ans qui sont surreprésentées parmi les victimes de féminicide.

Les abus à caractères sexuels sont souvent commis par un proche de la victime. Il peut être très difficile pour une victime d'échapper à son agresseur.

Les effets bénéfiques de ces bracelets (Considérant)

L'aspect tranquillité d'esprit était un moteur pour mettre en place ces bracelets. Chacune des victimes a son histoire. Toutes celles qui peuvent maintenant bénéficier de ce nouvel outil, disent être maintenant plus apaisées. Certaines ont même avoué qu'elles étaient désormais capables de dormir seules la nuit. Madame Geneviève Guilbault, ministre de la Sécurité publique au Québec se dit même « certaine » que l'effet « dissuasif » du bracelet permettra de réduire les féminicides, voire même sauver des vies.¹³

Effets néfastes chez les enfants (Considérant)

Les enfants mis en contact et/ou témoins de gestes, actes ou paroles violentes seraient plus à risque de reproduire les mêmes scénarios parce qu'ayant été exposés à ceux-ci. Il serait donc important de faire en sorte que ça s'arrête et de briser le cercle infernal.

Proposition 8 – Bracelets antirapprochement

(Afeas régionale Centre-du-Québec)

Nous demandons aux instances judiciaires du gouvernement fédéral de travailler sur un projet de loi (semblable au projet de loi 24 déjà en application au Québec) quant à l'utilisation des bracelets antirapprochement en matière de violence conjugale et sexuelle, de le mettre en place, le voter et l'adopter afin de permettre de protéger les victimes des contrevenants de sentences pénitenciaires de deux ans et un jour et plus, et ce, à travers tout le pays.

¹ <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/violence-conjugale/bracelet-antirapprochement>

² https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2022/2022C4F.PDF (p.3)

³ <https://www.journaldequebec.com/2022/05/20/le-bracelet-antirapprochement-entre-en-vigueur-a-quebec>

⁴ <https://www.journaldemontreal.com/2021/12/04/bracelet-anti-rapprochement-le-canada-doit-faire-sa-part-pour-protoger-les-femmes>

⁵ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1885072/demonstration-technique-bracelet-antirapprochement-electronique-violence-conjugale-feminicides-ministere-securite-publique-quebec>

⁶ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1885072/demonstration-technique-bracelet-antirapprochement-electronique-violence-conjugale-feminicides-ministere-securite-publique-quebec>

⁷ <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/Strategie-violence-sexuelle-2022-2027.pdf> (p.17)

⁸ <https://bmdavocats.com/droit-carceral/systeme-carceral>

⁹ <https://www.24heures.ca/2021/12/30/le-quebec-atteint-un-triste-record-de-feminicides>

¹⁰ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1886579/feminicide-meurtre-violence-genre-rapport-manitoba>

¹¹ <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/Strategie-violence-sexuelle-2022-2027.pdf> (p.15)

¹² *Idem* 11

¹³ <https://www.journaldequebec.com/2022/05/20/le-bracelet-antirapprochement-entre-en-vigueur-a-quebec>

Proposition 9

Cours d'empathie, respect et bienséance

Critère de recevabilité : Sujets d'étude (Opération Tendre la main)

Définition de l'empathie (Attendu)

L'empathie, c'est la « faculté intuitive de se mettre à la place d'autrui, de percevoir ce qu'il [ou elle] ressent. »¹ Autrement dit, l'empathie désigne la capacité de chacun.e à écouter les autres et à comprendre leurs sentiments.

Réalités observées (Attendu)

Une étude de l'Université du Michigan sur environ 14 000 collégiens et collégiennes démontre que ceux-ci seraient aujourd'hui moins empathiques que durant les années 80-90. La raison invoquée serait l'explosion du narcissisme et le règne du « Moi, Je. ». Toujours selon cette étude, une des conséquences de ce renfermement sur soi, serait que le tiers de ces jeunes seraient déprimé.e.s.²

Le Danemark a instauré une loi en 1993 pour qu'il y ait dans les écoles des cours obligatoires d'empathie pour les enfants de 6 à 16 ans à raison d'une heure de cours par semaine. Durant ce cours, les élèves sont tout simplement invité.e.s à communiquer, à écouter et à échanger entre eux. Par exemple, pour trouver une solution commune à un problème ou alors pour partager un gâteau qu'ils et elles ont fait ensemble. Cette loi danoise vise, entre autres, à enseigner aux enfants ce que sont les limites, l'empathie et la sexualité.³

Plus près de chez nous, près de 700 agressions physiques ou verbales enregistrées ont eu lieu sur une période de 3 mois (sept./oct./nov. 2022) dans trois centres de services scolaires de la Rive-Sud de Montréal.⁴

Importance de l'empathie (Attendu)

Selon le Magazine Forbes, les recherches démontrent que l'empathie est la compétence de leadership la plus importante. Elle contribue à l'établissement de relations et de cultures organisationnelles positives, et elle est également source de résultats. L'empathie n'est peut-être pas une compétence toute nouvelle, mais elle revêt un nouveau niveau d'importance et les nouvelles recherches montrent clairement que l'empathie est la compétence de leadership à développer et à démontrer maintenant et à l'avenir dans le monde du travail.⁵

Explosion du narcissisme (Considérant)

Pour une majorité de jeunes, les réseaux sociaux ont la cote et font partie intégrante de leur quotidien. Cependant, pour certains, leur utilisation est malsaine et encourage des comportements narcissiques.

Selon Dominick Gamache, psychologue et professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières, il faudrait éduquer les gens sur les comportements sains et malsains en lien avec les réseaux sociaux.⁶

Avantages de l'enseignement de l'empathie (Considérant)

En plus d'être bon pour l'entourage, l'enseignement de l'empathie augmente les chances de l'enfant de devenir une personne adulte heureuse et épanouie.⁷

On voit naître une certaine volonté dans quelques écoles au Québec, qui incluent dans leurs cours ou sous forme d'ateliers, une ébauche de cours d'empathie et de respect. L'école Saint-Rosaire en Gaspésie a, en 2018-2019, instauré un projet d'ateliers d'empathie. Selon leur rapport de la fin de la deuxième année du projet, ces ateliers semblent avoir eu une portée plus grande que la seule amélioration des relations entre les élèves d'une même classe. Les enfants semblent bel et

bien développer leur savoir-être ensemble et leur capacité à envisager les conflits, non comme quelque chose à éviter, mais comme des événements normaux ne générant pas nécessairement de souffrance.⁸

En 2016, l'École des Alizés de Mont-Joli a mis au programme l'enseignement de l'empathie. En s'inspirant de ce qui se fait en Scandinavie, on incitait tou.te.s les élèves à améliorer leur empathie entre eux, envers les enseignant.e.s et à l'extérieur de l'école.⁹

L'empathie permet donc de diminuer les conflits et de garder des relations saines et positives avec les autres. De tels ateliers peuvent très bien s'intégrer à l'intérieur du cours d'éthique et culture religieuse déjà existant au Québec. Ce cours, segmenté en trois compétences, inclut le mieux-vivre ensemble et le dialogue.

Il est plus facile d'inculquer des notions telles que l'empathie et le respect à des jeunes afin de les amener à développer des comportements coopératifs plutôt que compétitifs. Les jeunes qui développent de l'empathie seraient moins violents. Il y aurait une diminution de l'intimidation scolaire et sur le long terme, qui pourrait diminuer la criminalité, les cas de violence et de féminicide.

De même qu'il est plus facile de redresser un arbrisseau avec un tuteur que d'avoir à le replacer à l'âge adulte, il est aussi plus facile d'obtenir un comportement social positif chez les adultes en commençant à l'aube de leur développement psychosocial, soit dès le plus jeune âge.

Proposition 9 – Cours d'empathie, de respect et de bienséance

(Afeas régionale Centre-du-Québec)

Nous demandons qu'un cours obligatoire d'empathie, de respect et de bienséance soit instauré, à raison d'une heure par semaine, pour les jeunes âgés de 6 à 16 ans, à l'intérieur du cours d'éthique et culture religieuse déjà existant qui est segmenté en trois compétences et dont la troisième « *mieux vivre ensemble par le dialogue* » pourrait comporter une pédagogie fondée sur cette thématique.

¹ Définition du dictionnaire Larousse

² <https://positivr.fr/danemark-ecole-cours-empathie-enfant/> ou <https://news.umich.edu/empathy-college-students-don-t-have-as-much-as-they-used-to/>

³ <https://positivr.fr/danemark-ecole-cours-empathie-enfant/> ou <https://enfance-parentalite.fr/au-danemark-des-cours-d'empathie/>

⁴ Reportage J.E. du 10 février 2023 « Plus d'élèves violents depuis la pandémie »

⁵ <https://www.forbes.fr/management/lempathie-est-la-competence-de-leadership-la-plus-importante-selon-les-recherches/>

⁶ <https://www.lhebdjournal.com/societe/les-reseaux-sociaux-la-droque-des-narcissiques/>

⁷ <https://sain-et-naturel.ouest-france.fr/danemark-ecoles-cours-empathie.html> Jessica Alexander, auteure

⁸ http://www.familylab.ca/wp-content/uploads/2019/12/AteliersEmpathie_Rapport_2018-2019-1.pdf, J.E. reportage du 10 février 2023 « Plus d'élèves violents depuis la pandémie », et <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/809948/empathie-ecole-primaire-alizes-mont-joli>

⁹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/809948/empathie-ecole-primaire-alizes-mont-joli>

Propositions 10-11-12-13

Mode de scrutin

Critère de recevabilité : Modification ou enrichissement des positions Afeas

Définitions (Attendu)

Scrutin majoritaire uninominal à un tour

C'est le mode en vigueur, au Québec, au Canada et dans la plupart des pays du Commonwealth. Le ou la candidat.e qui obtient le plus de voix remporte le siège.¹

La représentation proportionnelle

Chaque parti politique présente une liste de candidatures correspondant au nombre de sièges à combler sur le territoire. Ce mode de scrutin vise à donner à chaque parti politique un nombre de sièges proportionnel au total des suffrages qu'il a obtenu sur l'ensemble d'un territoire donné.²

Mixte

Le scrutin en tant que tel serait mixte parce que l'électeur.ice aura deux votes distincts : un pour un.e député.e et un pour un parti. Le scrutin mixte emprunte des éléments aux systèmes majoritaire et proportionnel. Ce mode de scrutin vise à assurer une majorité au parti vainqueur tout en donnant une représentation aux minoritaires.³

Compensatoire

Les modes mixtes ont pour objectif de compenser, complètement ou partiellement, les partis ayant été défavorisés par les distorsions du scrutin majoritaire. Au Québec, les circonscriptions pourraient passer de 125 à 75 (ou 77 suggéré par le Directeur général des élections). Les autres sièges (50) seraient des sièges dits de compensation. C'est-à-dire qu'ils seraient distribués en fonction du pourcentage de votes obtenus par chaque parti politique.⁴

Scrutin mixte avec compensation régionale

Le projet de loi 39 énonçait que le territoire du Québec serait divisé en 80 circonscriptions et 17 régions électorales et il maintenait à 125 le nombre de sièges à l'Assemblée nationale. Ces sièges seraient de deux types : les sièges de circonscription, au nombre de 80, et les sièges de région, au nombre de 45. Le nom et la délimitation des régions électorales, qui correspondraient à ceux des régions administratives, seraient fixés par la Loi électorale. Les 80 sièges de circonscription seraient attribués au scrutin majoritaire, alors que les 45 sièges de région seraient attribués en fonction du nombre de votes obtenus à l'échelle de la région, tout en appliquant, dans le cas des listes régionales de parti, des règles de compensation relatives au nombre de sièges attribués à chaque parti. Pour participer à l'attribution des sièges de région, un parti autorisé devrait avoir obtenu, à l'échelle du Québec, au moins 10 % des votes valides exprimés en faveur de l'ensemble de ses listes régionales de candidat.es.⁵

Les mandats spécifiques (Attendu)

Directeur général des élections (DGE)⁶

Le ou la DGE est responsable de l'administration électorale au Québec. Outre l'organisation des scrutins provinciaux et des référendums, il ou elle est chargée de la liste électorale permanente ainsi que du contrôle du financement des partis politiques et des dépenses électorales. Monsieur Jean-François Blanchet, nommé le 16 janvier dernier par l'Assemblée nationale du Québec, occupe ce poste pour un mandat de sept ans.

La Commissaire à l'éthique et à la déontologie⁷

Il s'agit d'une institution indépendante qui conseille, accompagne et encadre les membres de l'Assemblée nationale et leur personnel politique, en s'assurant que les règles déontologiques et les principes éthiques établis guident leur conduite. Le 10 juin 2022, le mandat de cinq ans de Me Ariane Mignolet a été reconduit pour une deuxième fois par l'Assemblée nationale du Québec.

Les positions de l'Afeas (Attendu)

Depuis 2005, l'Afeas soutient un projet de réforme fondé sur un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire,⁸ mais à la condition que celui-ci repose sur les cinq objectifs suivants :

- Assurer une représentation paritaire entre les femmes et les hommes ;
- Refléter la volonté populaire pour que chaque vote compte ;
- Traduire le pluralisme politique ;
- Favoriser la représentation de la diversité québécoise ;
- Refléter l'importance des régions.

Parité entre les hommes et les femmes (Attendu)

Le projet de loi 39, déposé en 2020 et resté sur une tablette, prévoyait un possible ancrage de la parité dans la Loi électorale au sein de sa réforme... qui n'a pas eu lieu.

Même si la représentation des femmes à l'Assemblée nationale lors de sa dissolution en 2022, était de 44 % (un sommet depuis l'élection de la première femme élue en 1961, Claire Kirkland-Casgrain), rien ne garantit la parité au sein des députations à venir. Dans la plateforme électorale 2022, l'Afeas demandait un projet de loi amendant la Loi électorale pour y inclure des mesures obligeant les partis politiques reconnus à viser la zone paritaire, soit entre 45 et 55 % de candidatures présentées lors d'une élection générale ou partielle.⁹

Évolution du système de partis (Attendu)

Depuis la confédération, au Québec, la lutte électorale est bipartite : il y avait un gagnant et un perdant, le soir des élections. De 1867 à 1936, le Québec ne comptait que deux partis politiques : le Parti libéral (PLQ) et le Parti conservateur du Québec (PCQ). Ensuite, la lutte électorale s'est faite entre l'Union nationale et le Parti libéral (1936-1970). De 1970 à 2010, ce sont le Parti libéral du Québec (PLQ) et le Parti québécois (PQ) qui s'affrontaient.¹⁰

Élections du 3 octobre 2022 (Attendu)

En 2022, les électeurs et électrices qui ont voté le 3 octobre avaient le choix entre au moins cinq partis politiques reconnus. Nous n'étions plus dans un mode gagnant/perdant.

Résultat des élections du 3 octobre 2022¹¹

	CAQ	PLQ	QS	PQ	PC	Autres
% de votes	41	14	15	15	13	2
Nbre sièges	90	21	11	3	0	0
% de sièges	72	16,8	8,8	2,4	0	0

Mode de scrutin (Considérant)

Le mode de scrutin majoritaire unimodal à un tour actuel induit des distorsions, car il surreprésente le nombre de sièges du parti au pouvoir sur le nombre de votes qu'il a obtenus, au détriment des autres partis.

Réforme du mode de scrutin (Attendu)

Depuis 1968, au Québec, on parle de la réforme du mode de scrutin. En 2006, une *Commission spéciale sur la Loi électorale* conduira à la proposition d'un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire. Sous la pression de la Fédération des Municipalités du Québec, le PLQ abandonne le projet.

En 2008, le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) rédigea un rapport neutre de ce parcours consultatif et confirma le sérieux des revendications en faveur de la réforme du mode de scrutin. La CAQ, dès son premier mandat, a déposé un projet de loi sur la réforme du mode de scrutin, qui sera abandonné avant son adoption.¹²

Éthique et déontologie (Attendu)

Le code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale a été adopté à l'unanimité en décembre 2010. Le code proclame d'abord l'importance du rôle de député.e et reconnaît les attentes de la population à son égard. La Commissaire à l'éthique et à la déontologie est l'institution responsable de veiller à l'application des dispositions législatives et réglementaires prévues à ces textes.¹³

La Commissaire actuelle, Me Ariane Mignolet, remplit trois grandes fonctions :

- Conseiller et accompagner les membres de l'Assemblée nationale et leur personnel ;
- Faire enquête lorsque des motifs raisonnables permettent de croire que des manquements ont pu être commis ;
- Informer le public sur les règles prévues et leur signification en lien avec la charge de membre de l'Assemblée nationale ou le travail du personnel.

Sa fonction s'exerce auprès des membres élu.e.s et auprès de leur personnel. Son mandat ne couvre pas la période électorale puisqu'à ce moment l'Assemblée est suspendue.

Éthique et politique (Considérant)

La réalité terrain du système électoral québécois n'assure pas d'équité quant à la portée des votes des citoyens et des citoyennes de chaque comté, pas plus que la parité femmes/hommes. Depuis que les élections sont devenues multipartites, n'y a-t-il pas nécessité de redresser la situation? Ni le Directeur général des élections ni la Commissaire à l'éthique ne peuvent régler ce problème. Il faut une politique claire !

Proposition 10 – Commissaire à l'éthique électorale

(Afeas régionale Richelieu-Yamaska)

Nous demandons que la Loi électorale actuelle soit révisée pour y inclure un poste de Commissaire à l'éthique électorale qui serait voté au 2/3 par l'Assemblée nationale (majorité qualifiée).

Proposition 11 – Mandat à l'éthique électorale

(Afeas régionale Richelieu-Yamaska)

Nous demandons que la personne au poste de Commissaire à l'éthique électorale ait le mandat de conseiller le gouvernement pour la mise en place d'un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire avant l'élection 2026.

Proposition 12 – Mesures structurelles

(Afeas régionale Richelieu-Yamaska)

Nous demandons que la personne au poste de Commissaire à l'éthique électorale, en collaboration avec le Directeur général des élections, voie à l'instauration des mesures structurelles nécessaires pour assurer la parité femmes/hommes par ce nouveau mode de scrutin.

Proposition 13 – Programmes des partis

(Afeas régionale Richelieu-Yamaska)

Nous demandons que la personne au poste de Commissaire à l'éthique électorale puisse expliquer les programmes des différents partis de façon neutre et objective pour inciter plus de personnes à aller voter.

¹ <https://www.vie-publique.fr/fiches/23948-queles-sont-les-differents-modes-de-scrutin>

² <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire/1522>

³ Idem 1

⁴ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1101132/le-mode-de-scrutin-proportionnel-mixte-pour-les-regions-en-cinq-questions>

⁵ *Projet de loi no 39 Loi établissant un nouveau mode de scrutin* file:///C:/Users/Lise/Downloads/19-039f%20(1).pdf

⁶ <https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/directeur-general-des-elections-du-quebec.html>

⁷ <https://www.ced-qc.ca/fr/>

⁸ Afeas, *Créer maintenant une obligation pour la parité entre les femmes et les hommes dans la Loi électorale ! Mémoire déposé à la Commission des Institutions dans le cadre des consultations particulières sur le Projet de loi 39 – Loi établissant un nouveau mode de scrutin*, 5 février 2020

⁹ Afeas, *Quels changements politiques pour l'avenir des femmes au Québec ? L'Afeas mobilise son réseau ! Plateforme électorale 2022*, 26 août 2022

¹⁰ *Érudit, L'évolution du système de partis au Québec : un bipartisme qui se maintient. François Pelletier, Université Laval*

¹¹ *Élections Québec, Résultats des élections générales du 3 octobre 2022*

¹² <http://www.revparl.ca/francais/issue.asp?param=178&art=1197>

¹³ <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-23.1>

Proposition 14

Pénurie de logements à prix modique au Québec

Critère de recevabilité : Modification ou enrichissement des positions Afeas

Positions de l'Afeas (Attendu)

En 2010, l'Afeas demandait de développer, en nombre suffisant, des logements et des habitations à prix abordables, universellement accessibles, sécuritaires et éco-énergétiques. De plus, la même année, nous demandions au gouvernement, par l'entremise de la Société d'habitation du Québec, de faire construire des logements sociaux et coopératifs subventionnés (HLM).¹

Loi sur la stratégie nationale sur le logement (Attendu)

Dans le préambule de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* au fédéral, sanctionnée le 21 juin 2019, on peut lire que le logement revêt un caractère essentiel pour la dignité inhérente à la personne humaine et pour son bien-être, que l'accès à un logement abordable a des effets positifs en matière de santé et en matière sociale, économique et environnementale. Toujours dans le préambule, il est dit que la meilleure façon d'améliorer la situation en matière de logement est de faire en sorte que les gouvernements et la société civile collaborent entre eux.²

Le gouvernement fédéral a pour politique en matière de logement de reconnaître que le droit à un logement suffisant est un droit fondamental de la personne confirmé par le droit international, et de continuer à faire avancer la réalisation progressive du droit à un logement suffisant, lequel est reconnu par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.³

Fédération des Caisses Desjardins (Attendu)

En tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, la Fédération accompagne ses membres et client.e.s dans leur autonomie financière. La Fédération considère l'argent comme un moyen qui favorise l'autonomie et le développement des personnes et des collectivités. L'intérêt de ses membres et client.e.s est au cœur de toutes ses actions.⁴

Structure de la Fédération des Caisses Desjardins (Attendu)

La Fédération a également pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers.⁵

Elle regroupe 227 caisses membres au Québec en date du 31 décembre 2019 et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. La Fédération est un levier permettant aux caisses et aux autres composantes du Mouvement Desjardins d'accélérer leur développement et de mieux répondre aux besoins de leurs membres et client.e.s. La structure de la Fédération est établie en fonction des besoins des membres et client.e.s du Mouvement de même que des marchés au sein desquels elle évolue. Elle se distingue des autres institutions financières canadiennes par la nature coopérative des caisses qui la composent.

Des millions de profit (Considérant)

Les Caisses Desjardins ont été fondées pour aider les petits épargnants et favoriser l'action collective en vue de se regrouper pour avoir accès à du financement.

Les millions de profit des Caisses Desjardins qui sont engendrés, entre autres, par la situation économique actuelle, pourraient servir à faire construire des coopératives de logements pour les gens à faible revenu.

La Fédération des Caisses Desjardins du Québec est en bonne situation financière et pourrait prendre le leadership de l'entraide sociale en subventionnant, en tout ou en partie, des projets innovants pour alléger la détresse humaine en aidant les personnes qui se retrouvent sans logement à prix abordable et répondant à leurs besoins.

Proposition 14 – Pénurie de logements à prix modique au Québec

(Afeas régionale Centre-du-Québec)

Nous demandons que la Fédération des Caisses Desjardins du Québec fasse construire des coopératives de logements pour les moins bien nantis de la société, tout en continuant sa mission d'aider ses membres et ses clients et clientes.

¹ <https://afeas.qc.ca/section-membres-privee/> (Positions de l'Afeas 760)

² <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/n-11.2/TexteCompleet.html>

³ Ibid 2

⁴ <https://www.desjardins.com/a-propos/desjardins/qui-nous-sommes/mission/index.jsp>

⁵ <https://www.desjardins.com/a-propos/desjardins/gouvernance-democratie/structure/federation-caisses-desjardins-quebec/>

Annexe

ÉTATS FINANCIERS

Vérifiés au 30 juin 2023

L'ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2023

ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2023

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
Bilan	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 15
Notes complémentaires	

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la direction de l'
ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE** (l'« association »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Brossard
Le 7 août 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A147067

ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE**ÉTAT DES RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023****4**

	2023	2022
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions (note 4)	363 311	517 242
Congrès	76 624	-
Tirage	72 354	71 629
Cotisations des membres	51 362	52 136
Revenus locatifs	15 828	15 624
Exemption de taxes municipales	7 239	7 366
Intérêts et ristournes	6 794	1 598
Abonnements et vente de matériel	3 896	14 654
Autres revenus	3 500	1 446
	<u>600 908</u>	<u>681 695</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	269 275	296 795
Subvention salariale d'urgence	-	(34 970)
Congrès	79 650	4 066
Frais de tirage	58 689	54 153
Relations publiques	46 269	60 920
Publications et impressions	42 468	42 000
Sous-traitance	35 723	62 404
Frais d'immeuble	22 396	22 651
Comités et conseil d'administration	20 226	23 427
Télécommunications et informatiques	18 231	16 898
Dépenses relatives aux régions	12 468	30 899
Frais comptables	9 780	10 141
Frais de bureau	7 785	10 886
Exemption de taxes municipales	7 239	7 366
Consultant en gestion	4 703	-
Génération, égalité	4 250	1 275
Assurance-responsabilité	2 844	1 228
Citoyenneté jeunesse	1 935	-
Frais d'analyse structure salariale	-	16 006
Amortissement des immobilisations	5 467	5 050
Intérêts et frais bancaires	158	476
	<u>649 556</u>	<u>631 671</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(48 648)</u>	<u>50 024</u>

ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023

5

	Affecté pour travaux futurs \$	Affecté aux projets spéciaux \$	Investi en immobili- sations \$	Non affecté \$	2023 Total \$	2022 Total \$
SOLDE AU DÉBUT	974	135 000	205 433	182 983	524 390	474 366
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(974)	(45 932)	(5 467)	3 725	(48 648)	50 024
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	-	-	1 524	(1 524)	-	-
SOLDE À LA FIN	-	89 068	201 490	185 184	475 742	524 390

ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE**BILAN****30 JUIN 2023****6**

	2023	2022
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (note 5)	380 989	312 172
Dépôts à terme (note 6)	15 000	15 000
Débiteurs (note 7)	34 795	59 150
Inventaire de librairie	4 841	6 472
Subventions à recevoir	-	4 938
Frais payés d'avance	32 857	9 769
Placements temporaires, au coût	-	254 377
	<u>468 482</u>	<u>661 878</u>
DÉPÔTS À TERME (note 6)	15 000	15 000
IMMOBILISATIONS (note 8)	<u>201 490</u>	<u>205 433</u>
	<u>684 972</u>	<u>882 311</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 9)	16 404	44 423
Subventions reportées (note 10)	71 852	192 990
Produits perçus d'avance	60 974	60 508
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 11)	<u>60 000</u>	<u>-</u>
	<u>209 230</u>	<u>297 921</u>
DETTE À LONG TERME (note 11)	<u>-</u>	<u>60 000</u>
	<u>209 230</u>	<u>357 921</u>
ACTIF NET		
AFFECTÉ POUR TRAVAUX FUTURS	-	974
AFFECTÉ AUX PROJETS SPÉCIAUX	89 068	135 000
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	201 490	205 433
NON AFFECTÉ	<u>185 184</u>	<u>182 983</u>
	<u>475 742</u>	<u>524 390</u>
	<u>684 972</u>	<u>882 311</u>

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023****7**

	2023 \$	2022 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(48 648)	50 024
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations	<u>5 467</u>	<u>5 050</u>
	(43 181)	55 074
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 13)	<u>(140 855)</u>	<u>(122 566)</u>
	<u>(184 036)</u>	<u>(67 492)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement d'un dépôt à terme	15 000	15 000
Encaissement de placements temporaires	254 377	750
Acquisition d'immobilisations	(1 524)	(34 536)
Produit de la cession de placements	-	18 500
Acquisition d'un dépôt à terme	<u>(15 000)</u>	<u>(15 000)</u>
	<u>252 853</u>	<u>(15 286)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	68 817	(82 778)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>312 172</u>	<u>394 950</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>380 989</u></u>	<u><u>312 172</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent une exemption de taxes municipales pour un montant de 7 239 \$ qui se retrouve dans les produits et les charges.

1. STATUTS DE CONSTITUTION ET OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

Association Féministe d'Éducation et d'Action Sociale (l'« association »), constituée en vertu de la partie III de la « Loi sur les compagnies du Québec » le 8 août 1968, a pour objectif de faire la promotion des intérêts des femmes. Elle est un organisme sans but lucratif exonéré d'impôts au sens de la « Loi de l'impôt sur le revenu ».

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations.

CONSTATATION DE PRODUITS

L'association applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets.

Les revenus relatifs au congrès, les cotisations des membres et l'aide gouvernementale sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les dons de commanditaires et les revenus du tirage sont constatés lors de l'encaissement ou dans le premier cas lorsqu'une confirmation écrite de don a été obtenue.

Les revenus locatifs sont constatés à titre de produits par période de référence.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif. De plus, les dépôts à terme que l'association ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'association qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme et des débiteurs, à l'exception des taxes sur les transactions commerciales.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

INVENTAIRE DE LA LIBRAIRIE

L'inventaire de la librairie est composé principalement de fournitures de bureau ainsi que de divers articles promotionnels. Il est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Bâtiment	2 %
Mobilier et équipements	5 %
Matériel informatique	20 %

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé l'utilisation d'un montant de 974 \$ (31 166 \$ en 2022) des fonds affectés aux travaux futurs pour la rénovation de la bâtisse et de 45 932 \$ (1 275 \$ en 2022) des fonds affectés aux projets spéciaux.

Les projets spéciaux comportent 4 projets, soit:

- le projet mentorat d'un montant de 11 863 \$ à utiliser d'ici le 31 décembre 2025 (11 863 \$ utilisé en 2022);
- le projet de mise à jour des positions AFEAS d'un montant de 11 862 \$ à utiliser d'ici le 31 décembre 2025;
- le projet générations d'un montant de 25 000 \$ à utiliser d'ici le 31 décembre 2025 (12 500 \$ utilisé en 2022);
- le projet portail pour la gestion des membres d'un montant de 86 275 \$ à utiliser d'ici le 31 décembre 2027 (21 569 \$ utilisé en 2022).

L'association ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2023

11

4. SUBVENTIONS

	2023 \$	2022 \$
Gouvernement du Canada (MFEG)	200 366	220 977
Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS)	159 758	153 442
Emploi Québec	3 187	11 475
Secrétariat à la condition féminine	<u>-</u>	<u>131 348</u>
	<u>363 311</u>	<u>517 242</u>

5. ENCAISSE

	2023 \$	2022 \$
Fonds général et petite caisse	366 101	287 840
Fonds du tirage	<u>14 888</u>	<u>24 332</u>
	<u>380 989</u>	<u>312 172</u>

6. DÉPÔT À TERME

	2023 \$	2022 \$
Dépôt à terme, intérêts 4,15 %, échéant en avril 2025	15 000	-
Dépôt à terme, intérêts 1,50 %, échéant en mars 2024	15 000	15 000
Dépôt à terme, intérêts 0,50 %, encaissé au cours de l'exercice	<u>-</u>	<u>15 000</u>
	30 000	30 000
Portion à court terme	<u>15 000</u>	<u>15 000</u>
	<u>15 000</u>	<u>15 000</u>

Les certificats de dépôt à terme, d'un montant de 30 000 \$, sont donnés en garantie relativement à un système de loterie.

ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2023

12

7. DÉBITEURS

	2023 \$	2022 \$
Clients	22 430	25 075
Taxes sur les transactions commerciales	12 205	33 473
Intérêts courus	<u>160</u>	<u>602</u>
	<u><u>34 795</u></u>	<u><u>59 150</u></u>

8. IMMOBILISATIONS

	2023			2022
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Terrain	23 680	-	23 680	23 680
Bâtiment	261 504	108 058	153 446	156 578
Mobilier et équipements	32 677	14 461	18 216	18 867
Matériel informatique	<u>60 393</u>	<u>54 245</u>	<u>6 148</u>	<u>6 308</u>
	<u><u>378 254</u></u>	<u><u>176 764</u></u>	<u><u>201 490</u></u>	<u><u>205 433</u></u>

La valeur municipale pour le terrain et le bâtiment est de 624 400 \$ pour l'année 2023.

9. CRÉDITEURS

	2023 \$	2022 \$
Fournisseurs	647	6 798
Salaires et vacances	7 327	26 533
Charges sociales	<u>8 430</u>	<u>11 092</u>
	<u><u>16 404</u></u>	<u><u>44 423</u></u>

10. SUBVENTIONS REPORTÉES

	2023			
	Solde au 1er juillet 2022 \$	Apports reçus de l'exercice \$	Constatés à titre de produits \$	Solde au 30 juin 2023 \$
Gouvernement du Canada (MFEG) - Femmes Solidaires dans le renouveau ^{a)}	155 269	77 353	(200 366)	32 256
Secrétariat à la condition féminine - SACAIS : Mission globale	<u>37 721</u>	<u>161 633</u>	<u>(159 758)</u>	<u>39 596</u>
	<u>192 990</u>	<u>238 986</u>	<u>(360 124)</u>	<u>71 852</u>

	2022			
	Solde au 1er juillet 2021 \$	Apports reçus de l'exercice \$	Constatés à titre de produits \$	Solde au 30 juin 2022 \$
Gouvernement du Canada (MFEG) - Femmes Solidaires dans le renouveau	194 582	181 664	(220 977)	155 269
Secrétariat à la condition féminine - SACAIS : Mission globale	-	191 162	(153 441)	37 721
Secrétariat à la condition féminine - Le travail invisible ça compte !	<u>131 348</u>	<u>-</u>	<u>(131 348)</u>	<u>-</u>
	<u>325 930</u>	<u>372 826</u>	<u>(505 766)</u>	<u>192 990</u>

- a) L'organisme reporte cette somme puisqu'elle a été reçue en fin d'exercice. L'organisme a jusqu'au 31 mars 2024 pour dépenser cette somme.

11. DETTE À LONG TERME

	2023 \$	2022 \$
Compte d'urgence des entreprises canadiennes (CUEC), garanti par le gouvernement du Canada, aucun intérêt ni remboursement n'est requis jusqu'au 31 décembre 2023. Le remboursement du solde du prêt, au plus tard le 31 décembre 2023, donnera lieu à une radiation de 25 % des premiers 40 000 \$ du prêt et de 50 % de l'excédent. Autrement, seuls des intérêts de 5 % seront applicables et payables mensuellement à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au remboursement du capital exigé au plus tard le 31 décembre 2025 ^{a)}	60 000	60 000
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>60 000</u>	<u>-</u>
	<u>-</u>	<u>60 000</u>

a) Les radiations de 25 % et 50 % sont conditionnelles à ce que l'association continue de se qualifier aux règles édictées par le Gouvernement du Canada concernant l'admissibilité à ces radiations.

12. ASSOCIATIONS RÉGIONALES

L'AFEAS provinciale a neuf sections régionales qui sont mandatées afin de faciliter la réalisation de ses objectifs et de ses programmes dans les différentes régions du Québec. Les sections régionales sont également autorisées à conserver, pour la mise en place de leurs programmes régionaux, tous les apports qu'ils reçoivent. Les sections régionales doivent toutefois remettre à l'AFEAS provinciale une portion de la cotisation des membres qu'elles perçoivent (9,50 \$ / 35,00 \$ par cotisation).

13. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2023 \$	2022 \$
Débiteurs	24 355	(41 900)
Inventaire de librairie	1 631	(1 227)
Subventions à recevoir	4 938	7 972
Frais payés d'avance	(23 088)	(1 863)
Créditeurs	(28 019)	23 504
Subventions reportées	(121 138)	(132 940)
Produits perçus d'avance	466	60 508
Subvention perçue d'avance	<u>-</u>	<u>(36 620)</u>
	<u>(140 855)</u>	<u>(122 566)</u>

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'association est exposée au 30 juin 2023 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'association est principalement lié aux débiteurs.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'association l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes et à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'association à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt variables assujettissent l'association à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'association est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et de sa dette à long terme.





Grâce au soutien financier de :

**Secrétariat à l'action
communautaire
autonome
et aux initiatives
sociales**

Québec 



**Femmes et Égalité
des genres Canada**

5999, rue de Marseille, Montréal (Québec) H1N 1K6
Tél. 514 251-1636 | Téléc. 514 251-9023
info@afeas.qc.ca | www.afeas.qc.ca



Afeas
ASSOCIATION FÉMINISTE
D'ÉDUCATION ET
D'ACTION SOCIALE